

L'OBSERVATEUR

DE L'OCDE

Horizon 2000 : réformer la politique sociale

Sahel
- bilan de l'aide
Les perspectives
agricoles
Science
et société

30 FF 6 \$EU 9 DM 4 £

n° 205 avril-mai 1997



9 770304 339007

Le vieillissement dans les pays de l'OCDE

Un défi fondamental pour la politique

Les gens vivent désormais beaucoup plus longtemps. Du fait de la baisse de la fécondité, les groupes âgés sont plus nombreux. Parallèlement, nos vies sont bouleversées par une nouvelle répartition du temps entre travail, études, loisirs, soins dispensés et reçus. Des défis fondamentaux sont posés aux politiques budgétaire, économique et sociale.

Quels sont les effets sur les pensions, sur la santé et les soins de longue durée, sur les marchés du travail et des capitaux ? Cette publication évalue les conséquences budgétaires du maintien d'un *statu quo*, examine les obstacles au changement, propose un cadre pour orienter la réforme des politiques gouvernementales et expose le programme d'action à entreprendre pour relever le défi du vieillissement.

(81 96 10 2) ISBN 92-64-25318-1,
novembre 1996, 100 p.
FF105 £14 \$EU20 DM30 ¥2 200



Voir Peter Hicks,
«Le vieillissement et l'action
des pouvoirs publics»,
l'Observateur de l'OCDE,
n° 203, décembre 1996-
janvier 1997

Protéger les personnes âgées dépendantes

Des politiques en mutation

La population très âgée augmente rapidement et les ressources consacrées à la prise en charge des personnes âgées dépendantes s'élèvent de façon spectaculaire. Comment les pays industrialisés s'adaptent-ils à cette profonde mutation ? Quelles mesures les pouvoirs publics prennent-ils pour y faire face ? Certains pays de l'OCDE ont commencé à réformer leurs politiques de soins de longue durée malgré de fortes pressions concurrentes sur les ressources publiques. Ailleurs, bien que la nécessité des réformes soit admise, le débat sur les priorités reste intense. Cet ouvrage retrace l'évolution des politiques suivies dans la zone OCDE et détaille huit pays : Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Japon, Royaume-Uni, Suède.

(81 96 06 2) ISBN 92-64-24892-7,
septembre 1996, 344 p.
FF325 £42 \$EU64 DM95



Voir Peter Hennessy
et Joshua Wiener,
«Financer les soins
aux personnes âgées»,
l'Observateur de l'OCDE,
n° 201, août-septembre 1996

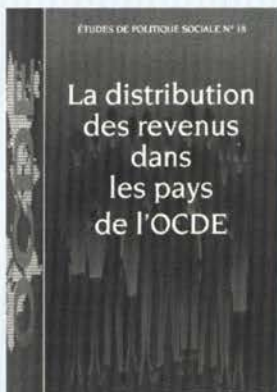
Série

ÉTUDES DE POLITIQUE SOCIALE

La distribution des revenus dans les pays de l'OCDE

Le fossé entre le revenu des ménages riches et pauvres suscite un débat aussi bien social, qu'économique et politique. Plusieurs réformes politiques sont suggérées ou rejetées parce qu'elles réduisent ou, au contraire, élargissent l'écart entre les revenus. Cette étude compare la répartition des revenus dans les pays de l'OCDE du point de vue de leur dispersion entre les ménages sur une base normalisée, ajustée en fonction de la taille des ménages et des différences internationales de revenus réels. Elle analyse les contributions des revenus de la propriété et du travail, et les effets des impôts directs et des transferts monétaires ; des études nationales sont utilisées pour décrire brièvement les tendances dans les différents pays depuis une vingtaine d'années.

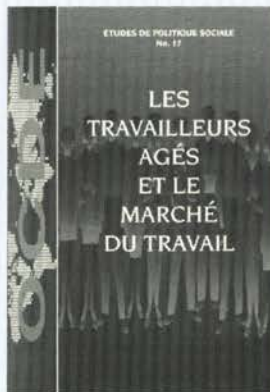
(81 95 06 2) ISBN 92-64-24577-4,
octobre 1995, 174 p.
FF210 £26 \$EU42 DM60



Les travailleurs âgés et le marché du travail

La population des pays de l'OCDE vieillit. A mesure qu'une proportion croissante de travailleurs se retire de la vie active, les personnes en âge de travailler seront-elles suffisamment nombreuses pour assurer un soutien aux retraités ? Question d'autant plus préoccupante que les travailleurs n'ayant pas atteint l'âge normal de la retraite sont de plus en plus nombreux à quitter la vie active. Ce volume analyse le marché du travail pour les travailleurs âgés dans dix pays de l'OCDE : Allemagne, Australie, Belgique, États-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède.

(81 95 10 2) ISBN 92-64-24585-5, décembre 1995, 344 p.
FF310 £40 \$EU64 DM89



La transition de l'emploi à la retraite (n° 16) complète utilement ce volume.

(81 95 08 2) ISBN 92-64-24555-3,
août 1995, 145 p.
FF215 £27 \$EU43 DM60

Bimestriel publié en anglais
 et en français par
 L'ORGANISATION DE COOPÉRATION
 ET DE DÉVELOPPEMENT
 ÉCONOMIQUES

Rédaction

Les éditions de l'OCDE
 Château de la Muette
 2, rue André-Pascal
 75775 Paris Cedex 16, France
 Tél. (de France) 01 45 24 82 00
 Tél. (de l'étranger) 33 1 45 24 82 00
 Téléfax (de France) 01 45 24 18 15
 Téléfax (de l'étranger) 33 1 45 24 18 15
 Adresses Internet
 Messagerie électronique :
 obs.mag@oecd.org
 Page d'accueil OCDE :
 http://www.oecd.org

© OCDE 1997

Les demandes de reproduction
 ou de traduction totales ou partielles
 des articles de *L'Observateur de l'OCDE*
 doivent être adressées au
 chef des éditions de l'OCDE
 2, rue André-Pascal
 75775 PARIS Cedex 16, FRANCE.

Les articles reproduits ou traduits doivent
 être accompagnés de la mention
 « Reproduit (ou traduit) de *L'Observateur*
de l'OCDE » et de la date du numéro.

Les articles signés ne peuvent être
 reproduits ou traduits qu'avec
 leur signature. Deux exemplaires
 justificatifs doivent être

envoyés au rédacteur en chef.
**Les articles signés expriment l'opinion
 de leurs auteurs et non pas
 nécessairement celle de l'OCDE.**

Toute correspondance doit être adressée au
 rédacteur en chef.

La rédaction n'est pas tenue de rendre
 des manuscrits non sollicités.

Le numéro :

30 FF 6 \$EU 9 DM 4 £

Abonnement un an :

145 FF 30 \$EU 46 DM 20 £

TÉL. (de France) 01 49 10 42 69

TÉL. (de l'étranger) 33 1 49 10 42 69

TÉLÉFAX (de France) 01 49 10 42 76

TÉLÉFAX (de l'étranger) 33 1 49 10 42 76

Rédacteur en chef

Ulla Ranhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistantes

Catherine Nallet

Carol Thornton

Conception graphique

Codicom/Bonté Divine!

Réalisation technique

Frédérique Bidaux

Recherche photographique

Silvia Thompson



*A l'approche du 21^e siècle, la politique sociale
 subit l'influence d'un chômage élevé et
 persistant, d'une dislocation des structures
 familiales et du vieillissement démographique.
 Quelle sera la teneur des réformes à l'horizon
 2000 ?*

© Peter Beavis/Pix

Éditorial

Social	Un nouvel «état d'esprit» pour la politique sociale Donald J. Johnston	4
---------------	--	----------

Analyses

Social	Politique sociale : concilier garanties et viabilité Mark Pearson et Peter Scherer	6
	Viellissement et politiques de pensions Lans Bovenberg et Anja van der Linden	10
Développement	Les leçons de 20 ans d'aide au Sahel David Naudet et Jean-Marc Pradelle	15
Télécom	Télécommunications : perspectives encourageantes Sam Paltridge et Dimitri Ypsilanti	19
Agriculture	Agriculture : tendances et enjeux d'ici à 2001 Pierre Charlebois et Josef Schmidhuber	23
	Environnement : l'apport de l'agriculture Wilfrid Legg et Luis Portugal	27
Science	Science et société : éviter la coupure Jean-Éric Aubert	31
Pêcheries	Sauver la pêche par la privatisation ? William Emerson	34
Finances	Les nouveaux membres et les instruments de libéralisation de l'OCDE Robert Ley et Pierre Poret	38
Économie	Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande Paul E. Atkinson	43

Coup de projecteur

Économie	France – Le marché du travail Patrice Vergriete	48
	Norvège – Enseignement et formation Paul van den Noord	50

Exclusivité OBS

Économie	Repères	53
-----------------	----------------	-----------

Librairie

Parutions	Nouvelles publications de l'OCDE	55
Adresses	Où obtenir les publications de l'OCDE	62

Un nouvel pour la

par Donald J. Johnston,
Secrétaire général de l'OCDE

Depuis sa création, l'OCDE s'attache à maintenir une harmonie et un équilibre entre les objectifs consistant, d'une part, à maximiser la croissance économique et, d'autre part, à favoriser l'amélioration du niveau de vie, c'est-à-dire du bien-être collectif. Ces deux objectifs découlent directement du principe selon lequel toute politique économique doit avoir une finalité sociale.

Après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des pays de l'OCDE ont connu une migration de travailleurs quittant les exploitations agricoles pour les grands centres industriels où ils ont pu travailler en usine sur les chaînes de production. La croissance économique a été le résultat, dans une très large mesure, de l'association du capital, des ressources naturelles et de la main-d'œuvre dont une grande partie n'était pas qualifiée.

Ce modèle s'est sensiblement modifié ces dernières années, les éléments physiques jouant un rôle de plus en plus restreint, essentiellement en raison du rythme du progrès technique.

«état d'esprit» politique sociale

Tant que l'on n'avait pas pris la pleine mesure de cette transformation du paradigme industriel/manufacturier, on pouvait comprendre que la politique des pouvoirs publics soit divisée, par commodité, entre politique économique, d'un côté, politique sociale, de l'autre. Or, si les gouvernements et l'OCDE elle-même maintiennent cette division dans leurs structures internes, il apparaît aujourd'hui qu'elle est de moins en moins pertinente, de même que la distinction entre politiques nationales et internationales.

Aujourd'hui dans la zone OCDE, les sociétés sont fondées sur le savoir. Cela signifie que l'avantage comparatif réside davantage dans la flexibilité et les capacités du capital humain que dans les ressources matérielles de base dont sont dotés un si grand nombre de pays. Le Japon a joué un rôle de véritable pionnier en démontrant qu'il était possible de «fabriquer» un avantage comparatif en investissant dans le capital humain. Un changement d'«état d'esprit» est à présent nécessaire afin que chacun d'entre nous, même ceux qui n'ont pas d'enfants, comprenne que les investis-

sements dans nos ressources humaines sont dans notre propre intérêt.

J'en conclus que ce que nous avons traditionnellement considéré comme politique sociale est en fait un élément de la politique économique – en réalité, sa partie la plus importante. Il nous faut donc chercher à améliorer le capital humain grâce à des stratégies judicieuses d'investissement dans l'éducation, la santé et la sécurité sociale. Ces investissements doivent être bien ciblés pour éviter les gaspillages, compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur la plupart de nos économies. Cependant, il ne fait pas de doute qu'ils se révéleront déterminants pour l'avenir de nos sociétés.



Politique sociale :

Mark Pearson et Peter Scherer

Face aux difficultés actuelles des systèmes de protection sociale – augmentation du nombre de personnes âgées, instabilité des familles, chômage fort et persistant –, on invoque souvent l'âge d'or des 30 années de l'après-Seconde Guerre mondiale. Les politiques sociales auraient donc été conçues pour une période de plein emploi où la famille était stable et où la préoccupation sociale la plus urgente était de faire bénéficier les personnes âgées des fruits d'une croissance économique rapide, en se servant de la fiscalité pour leur transférer une partie des revenus de la population d'âge actif.

Or, cet «âge d'or» n'était pas considéré comme tel par ses contemporains. Dans les années 50, les conservateurs critiquaient les effets inflationnistes de l'État-providence. Dix ans plus tard, la gauche lui reprochait de ne pas être suffisamment égalitaire. Le balancier est revenu à droite dans les années 70, où l'on a vu critiquer le poids de la fiscalité et les effets négatifs du système sur l'éthique du travail. Aujourd'hui, la crise tient au vieillissement de la population, au recul de la famille en tant qu'unité sociale et au chômage, élevé et persistant (tableau 1). Non seulement le balancier est sans cesse en mouvement, mais le malaise semble changer de forme constamment. On a parfois l'impression que l'État-providence est toujours en crise.

Le sentiment général, cependant, est que la crise actuelle est plus profonde et plus dommageable que les difficultés antérieures. Le bien-fondé de cette affirmation dépend de ce que l'on entend par «l'État-providence». Il se peut que les régimes publics de retraite ne soient plus viables, mais ce n'est qu'un des aspects de la question². L'État-providence, tel qu'on le concevait après la guerre, était autre chose qu'une juxtaposition de programmes sociaux. L'idée de départ dans les années 40 était d'assurer la construction de la nation et l'intégration sociale face à la menace totalitaire³. On considérait que le plein emploi et la redistribution et, plus généralement, l'élimination des divisions de classe, de race ou de région,

Les réalités sociales, macro-économiques, démographiques et du marché du travail apparaissent aujourd'hui totalement différentes de celles qui régnaient lors de la fondation de l'État-providence¹.

étaient des conditions fondamentales d'une démocratie stable.

De ce point de vue, l'État-providence de l'après-guerre a été une réussite. La couverture sociale a été étendue, plus de gens ont trouvé des emplois, le marché du travail et la famille ont contribué à assurer la protection sociale. Pour les architectes de l'État-providence moderne, comme Lord Beveridge au Royaume-Uni ou Gustav Möller en Suède, il ne faisait aucun doute que c'étaient le travail et la famille, et non l'État, qui devaient être le principal fondement de la protection sociale. L'assurance sociale devait permettre aux familles d'utiliser une partie du revenu du travail pour répartir les risques, afin que l'existence ne soit plus entrecoupée de longues périodes de pauvreté.

Les premières années de l'État-providence ont coïncidé avec une croissance rapide et la quasi-disparition du chômage, ce qui a conduit de nombreux observateurs à conclure que l'assurance sociale n'est viable que dans une économie prospère. Mais la croissance économique par habitant s'est poursuivie de façon régulière ces 25 dernières années, et elle a été plus rapide en Europe qu'en Amérique du Nord, où le chômage est pourtant resté plus faible. Bien que la structure de l'emploi ait beaucoup changé, la proportion de la population en âge de travailler ayant un emploi ne s'est pas sensiblement modifiée, malgré les transformations sociales – avancement de la retraite, prolongation de la scolarité – qui auraient pu la réduire. Le taux d'activité des femmes a augmenté presque partout. Il y a eu une évolution vers l'emploi à temps partiel : la répartition du temps de travail et des emplois eux-mêmes a changé. Les marchés du travail des pays de l'OCDE ont su tirer profit des éléments les plus instruits et les plus qualifiés de la population. Mais ce processus a laissé de côté d'autres groupes, notamment les personnes peu qualifiées, et mis l'État-providence en difficulté.

La spécificité de la crise actuelle tient à ce qu'elle résulte de changements intervenus à la fois au niveau de la famille et du marché du travail (les fondements mêmes de l'État-providence pour Beveridge et ses contemporains), auxquels est encore venu s'ajouter le vieillissement de la population. Bien que, d'une façon générale, les taux de l'emploi n'aient pas baissé, les possibilités qui s'offrent aux jeunes et aux personnes peu qualifiées sont limitées. Ces problèmes sont en partie responsables du fait que l'on se marie et que l'on a des enfants plus tard, cependant que les divorces (et les naissances hors mariage) accroissent le nombre de familles monoparentales, particulièrement vulnérables à la pauvreté. Ces modifications dans les marchés du travail et les familles menacent l'équilibre de l'État-providence, dont les programmes sociaux étaient conçus pour un type de risques totalement différent. Le vieillissement de la population laisse prévoir un problème durable et intensifie la demande, tandis que les moyens financiers pour y faire face diminuent.

Les nouveaux «risques sociaux»

L'État-providence a, jusqu'ici, assez efficacement assuré la sécurité de revenu à ceux qui sont déjà entrés dans la population active, aussi bien pendant leur vie professionnelle qu'après la retraite. Le chômage, la maladie, l'invalidité, le veuvage ne sont pas considérés comme des problèmes auxquels les individus (et leurs familles) doivent faire face seuls, mais comme des phéno-

1. *Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

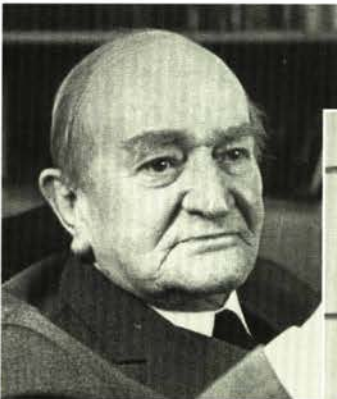
2. Voir pp. 10-14.

3. Ces objectifs étaient déjà des éléments importants du New Deal du président Roosevelt aux États-Unis.

Mark Pearson travaille à la division de la politique sociale, que dirige Peter Scherer, direction de l'éducation, de l'emploi, du travail et des affaires sociales, OCDE.

Message : els.contact@oecd.org

concilier garanties et viabilité



Presens Bild AB



Mary Evans Picture Library

L'État-providence de nouveau en crise – cette fois-ci à cause du chômage et du recul de la famille comme unité sociale, sans parler du vieillissement de la population. Comment auraient réagi ses «architectes», Gustav Möller et Lord Beveridge ?

mènes sociaux. A ce titre, l'État prend en charge une partie de leurs conséquences.

Les nouveaux risques sociaux, en revanche, menacent des gens qui ne parviennent pas à s'intégrer dans la vie professionnelle. Le chômage de longue durée et le chômage des jeunes sont des problèmes sociaux, dans la mesure où les individus et les familles touchés ne sont pas considérés comme seuls responsables de leur situation. Mais la réponse traditionnelle de l'État-providence – la garantie de ressources – n'est de toute évidence pas à la mesure des besoins, que ce soient ceux de l'individu ou de la société. De longues périodes de chômage ou des emplois mal rémunérés et souvent précaires n'ont pas seulement pour conséquence une insuffisance de revenus ou, pire, l'enfermement des individus dans le chômage, mais aussi l'accentuation des difficultés familiales et la réduction des revenus escomptés à la retraite.

Le principal risque auquel sont aujourd'hui confrontées les familles est que leurs enfants ne puissent pas s'intégrer dans la vie professionnelle. Le passage de l'école à la vie active peut être difficile et beaucoup de pays ne répondent pas aux besoins

des jeunes à cette période particulièrement cruciale de leur existence. Cela peut expliquer que l'âge moyen auquel les femmes ont leur premier enfant soit plus tardif et que les taux de fécondité aient fortement baissé, les parents souhaitant consacrer davantage de ressources à l'éducation de chaque enfant dans le but de lui donner le niveau d'instruction nécessaire pour entrer avec succès dans la vie active.

De fait, les mécanismes traditionnels d'assurance sociale ne peuvent rien contre le risque de ne pas s'intégrer sur le marché du travail ou d'être privé d'un emploi raisonnablement rémunéré pendant de longues périodes. Ils reposent en effet sur l'hypothèse que chaque génération entrera par

ses propres moyens dans la vie active et fera carrière, tout en prenant en charge, par le biais de transferts de revenus, ceux qui sont à la retraite ou temporairement sans travail.

Une solution de rechange aux politiques fondées sur l'assurance est de cibler l'aide sur les gens à faible revenu. Cette approche permet d'assurer une couverture aux personnes qui n'ont pas d'emploi, mais elle pose d'autres problèmes. Par exemple, l'écart souvent faible entre le salaire d'un emploi mal rémunéré et la garantie de ressources fait que l'intérêt financier du travail n'est guère suffisant pour justifier la perte des allocations.

Par ailleurs, l'accroissement de la proportion de la population qui bénéficie d'une garantie de ressources a pour effet de semer le doute dans l'opinion, qui soupçonne de plus en plus les bénéficiaires de tricher ou de ne pas faire suffisamment d'efforts pour subvenir à eux-mêmes ou à leurs familles. De plus, lorsque les bénéficiaires sont concentrés dans une région donnée, cela peut engendrer de fortes tensions interrégionales comme celles qui se sont récemment manifestées en Belgique, au Canada et en Italie, où l'impression de déséquilibre entre ceux qui paient pour la protection sociale et ceux qui en bénéficient a exacerbé les sentiments séparatistes. Lorsque les prestations se concentrent sur un groupe ou une zone géographique donnés, ou que les bénéficiaires se sentent obligés de «profiter» du système pour pouvoir joindre les deux bouts, c'est la légitimité de tout le système qui risque d'être mise en question. Il est donc essentiel que les régimes de protection sociale soient administrés de façon juste mais ferme : le laxisme risque d'en compromettre l'existence même.

Replâtrer ou réformer ?

Face à ces tendances, la politique menée a souvent été influencée par l'idée qu'un chômage élevé et persistant est dû à des déséquilibres économiques. Selon ce raisonnement, ce sont les marchés du travail qui en sont responsables et les systèmes actuels de protection sociale actuels ne sont pas foncièrement mauvais. Il suffirait donc

1. L'État-providence en crise, 1950-90

1950	1960	1970	1990
Trop d'État	Trop peu d'égalité	État trop sollicité	Dégradation des valeurs familiales
Inflation		Stagflation Chômage	Vieillesse Mondialisation Chômage

Source : OCDE

Politique sociale : concilier garanties et viabilité

ZOOM

Les grands axes d'une réforme

Une approche nouvelle de la protection sociale devra faire une plus grande place aux mesures en faveur des jeunes et reposer davantage sur la prévention que sur le remède. L'objectif serait de redéfinir l'équité et la sécurité. Il s'agirait d'atténuer les obstacles à l'adaptabilité tout au long de la vie et d'encourager la flexibilité. Les régimes de pension actuels peuvent, par exemple, pénaliser ceux qui quittent leur employeur pour entamer une nouvelle carrière. Quant à la garantie de ressources, elle est souvent structurée de telle façon que les individus n'ont pas beaucoup d'intérêt financier à travailler et que ceux qui travaillent ne sont guère récompensés pour un effort supplémentaire.

Il est probable que les possibilités d'emploi vont s'adresser de plus en plus aux personnes qui font preuve de flexibilité, soit parce qu'elles appartiennent à un ménage où d'autres personnes gagnent de l'argent (de sorte qu'elles sont à même de supporter, sur une courte période, des fluctuations de revenu), soit en raison de leur propre capacité d'adaptation. Il convient donc de concevoir des dispositifs de garantie de ressources qui encouragent les bénéficiaires à faire preuve de souplesse et à prendre des risques pour trouver un nouvel emploi. La garantie d'un certain niveau de ressources à moyen terme peut encourager les individus à prendre des emplois « à risque » ou leur fournir les moyens d'entretenir leur famille tout en investissant dans de nouvelles qualifications. La période de 12 mois prise en compte pour le droit aux allocations familiales en Australie et les six mois applicables au crédit familial au Royaume-Uni en sont des exemples.

Comme il y aura vraisemblablement, dans l'avenir proche, un excédent de l'offre potentielle de main-d'œuvre, il est inutile d'obliger

ceux qui ont besoin d'une garantie de ressources à limiter leur activité principale à la recherche d'un emploi. En revanche, pour bénéficier de cette garantie, ils devraient être incités à mener d'autres activités susceptibles d'améliorer leurs perspectives d'emploi : formation, travaux d'utilité collective et stages non rémunérés, par exemple. Plusieurs pays, comme l'Australie et les pays nordiques, ont déjà modifié le « critère de recherche effective d'un travail », exigé pour bénéficier d'allocations de chômage, par un « critère d'activité ».

Le principe de la capitalisation, préconisé en tant que solution à très long terme pour le financement de la sécurité de revenu à l'âge de la retraite, pourrait être plus immédiatement appliqué à la garantie de ressources pendant la vie active. Ceux qui perçoivent une telle garantie (en dehors des suppléments pour enfants et autres personnes à charge) pourraient être appelés à rembourser une partie des sommes perçues lorsque leur revenu dépasserait un certain seuil. Les systèmes de garantie de ressources que plusieurs pays, dont l'Australie et le Royaume-Uni, ont mis en place pour les étudiants présentent déjà quelques-unes de ces caractéristiques.

Il faudrait mettre au point des procédures actives de gestion au cas par cas. Au lieu de contrôler minutieusement les droits en fonction des cotisations versées, il faudrait, pour les personnes en âge de travailler, veiller à ce que la garantie de ressources (fondée ou non sur la capitalisation) soit liée à des activités susceptibles de favoriser un retour à la vie professionnelle.

La prise en charge des enfants et des parents âgés ou infirmes au sein de la famille devrait être reconnue comme une activité véritable et, le cas échéant, rémunérée en tant que telle.

lieu d'en faire une excuse pour les échecs rencontrés ? Cela implique de réformer cette politique – surtout pour la protection contre le dénuement – de façon à renforcer la croissance économique sans augmenter les disparités dans l'accès à ses fruits. Les options les plus prometteuses consistent à renoncer aux transferts de revenu comme moyen principal de remédier au dénuement, et à prendre des mesures pour améliorer la condition sociale et la situation au regard de l'emploi de ceux qui sont véritablement dans le besoin. Des ébauches de ce genre de politique existent déjà dans de nombreux pays (encadré ci-contre).

La réforme des systèmes de protection sociale est-elle, comme on l'entend souvent dire, synonyme de réduction des dépenses publiques ? Dans la réalité, les coûts budgétaires à court terme des mesures qu'elle impliquerait ne sont probablement pas inférieurs à ceux des paiements de transfert qu'ils sont supposés remplacer. En fait, ils pourraient même être supérieurs. Compte tenu de la primauté accordée à l'objectif d'austérité budgétaire par la plupart des pays de l'OCDE, peuvent-ils se permettre ce type de réformes ?

Trois observations s'imposent ici. Premièrement, les commentateurs pensent souvent, un peu naïvement, que le niveau de protection sociale assuré dans un pays donné peut se mesurer par le montant des dépenses que l'État consacre à la politique sociale. Or, ce montant est un piètre indicateur. En effet, les différences de volume des dépenses de protection sociale d'un pays à l'autre paraissent beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont réellement. Il est fréquent que les pays qui, en apparence, dépensent peu pour la protection sociale, ne taxent pas les transferts de revenu, imposent aux employeurs la charge des prestations sociales (retraites et indemnités maladie, par exemple) ou encouragent, par des avantages fiscaux, une couverture privée. Le tableau 2 montre l'importance que peuvent présenter ces facteurs. En Allemagne, au Danemark et aux Pays-Bas, les dépenses de protection sociale ne sont pas le double, en proportion du PIB, de celles des États-

4. Gösta Esping-Anderson, « L'État-providence à la fin du siècle : les conséquences de l'évolution du marché du travail, de la famille et de la démographie », in *Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale*, op. cit.

5. Voir pp. 10-14.

d'introduire des changements ponctuels – notamment réduire les cotisations patronales (qui, en augmentant le coût de la main-d'œuvre, peuvent freiner la création d'emplois) et limiter l'importance et la durée des prestations (pour inciter davantage à travailler). Ces mesures mises à part, la

seule chose que puisse faire la politique sociale, poursuit-on, est de colmater les fissures du tissu social et d'attendre que la crise s'apaise.

Mais ne serait-il pas temps, au contraire, de prendre les tendances des marchés du travail pour base d'une redéfinition de la politique sociale au



Sally Ramals/Fotogram-Stone Images

Divorces et naissances hors mariage – le nombre de familles monoparentales, particulièrement vulnérables à la pauvreté, augmente.

Unis : une bonne moitié de la différence apparente correspond à d'autres formes de mécanismes institutionnels. Si l'on tient compte des dépenses privées de santé, la différence qui subsiste est presque annulée.

La réduction des dépenses de l'État augmente la nécessité pour les ménages de s'assurer eux-mêmes. En Suède, par exemple, les impôts représentent 37 % des dépenses de chaque ménage, contre seulement 10 % aux États-Unis. Mais les dépenses privées de santé, d'éducation, de garde d'enfants ou de malades, et de retraite s'élèvent à presque 30 % des dépenses de consommation aux États-Unis contre un peu plus de 4 % en Suède⁴. La réduction des dépenses sociales publiques n'entraîne donc pas nécessairement une réduction des ressources totales que l'économie consacre aux objectifs «sociaux» – mais elle en modifie la répartition dans la population.

Deuxièmement, la plus grande part des dépenses sociales concerne les retraites et la santé,

c'est-à-dire les deux domaines où la réduction du rôle de l'État rencontre la plus forte résistance et où il faut nécessairement étaler les changements dans le temps. Le plus grand succès de l'État-providence a sans doute été d'éliminer presque totalement, dans de nombreux pays, la pauvreté chez les personnes âgées. Mais si une grande proportion de cette catégorie de la population n'a pas, ou presque pas, d'autres revenus, on constate de plus en plus que, pour d'autres, les prestations versées sont excessives. Il y a donc de fortes raisons de réexaminer l'équilibre des prestations accordées aux personnes âgées à titre de garantie de ressources⁵ et de réorienter les dépenses sur les jeunes pour qui les problèmes sociaux s'aggravent.

La troisième raison qui doit conduire à envisager sérieusement des politiques préventives, malgré leur coût, est que ne pas le faire poserait des problèmes très sérieux. Faute de prévenir une exclusion durable du marché du travail, les pays de l'OCDE n'ont que le choix suivant : continuer à payer très cher une garantie de ressources à une proportion importante de la population pendant de longues périodes ; réduire fortement ces versements avec les graves conséquences que cela peut avoir pour la cohésion sociale, et le risque de voir se perpétuer la précarité à travers les générations.

■ ■

Une des caractéristiques de la réussite future des économies sera d'intégrer tous les individus et de tirer efficacement parti de toutes les capacités. Il faudra axer les dépenses

sociales sur une garantie des investissements sociaux et aider les bénéficiaires à s'insérer, ou à se réinsérer, dans le monde du travail et dans la société, au lieu de se borner à les empêcher de tomber dans le dénuement. Si les dépenses sociales continuent d'être surtout consacrées à une garantie de ressources pour ceux qui ne travaillent pas, elles seront inutiles aussi bien pour la société que pour les individus qu'elles sont supposées aider. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale, à paraître 1997

Examen des politiques d'aide sociale en Australie, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni, à paraître 1997

Études économiques de l'OCDE : Allemagne, 1996
Eckhard Wurzel, «Allemagne : le système de protection sociale», l'Observateur de l'OCDE, n° 202, octobre-novembre 1996

Études économiques de l'OCDE : Portugal, 1996
Flavia Terribile, «Portugal : réformer le système de sécurité sociale», l'Observateur de l'OCDE, n° 201, août-septembre 1996

Études économiques de l'OCDE : Danemark, 1996
Hans Christiansen, «Danemark : les coûts de l'état-providence», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996

John Ditch, «L'aide sociale : une comparaison», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996

Qualifications et compétences professionnelles dans l'enseignement technique et la formation professionnelle : évaluation et certification, 1996

Abbar Hasan et Albert Tuijnman, «La transition à la vie professionnelle», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996

Les perspectives de l'OCDE pour l'emploi, 1996
Maitland MacFarlan et Howard Oxley, «Réformer les transferts sociaux», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996

Les sociétés de l'OCDE en transition : l'avenir du travail et des loisirs, 1994

Barrie Stevens, «Le tissu social à l'épreuve», l'Observateur de l'OCDE, n° 189, août-septembre 1994

Les nouvelles orientations de la politique sociale, 1994

Edwin Bell, «Politiques sociales et réalités économiques», l'Observateur de l'OCDE, n° 183, août-septembre 1993.

2. Dépenses sociales, 1993

% du PIB

	Allemagne	Danemark	États-Unis	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suède
Dépenses sociales directes brutes	28,7	30,5	15,0	30,6	23,4	38,3
Dépenses sociales publiques courantes nettes	24,9	23,1	16,1	22,4	21,5	29,6
Dépenses de santé non publiques	2,5	1,2	7,7	2,0	1,1	1,3

Source : OCDE

Vieillesse

Lans Bovenberg et Anja van der Linden

Les pays de l'OCDE peuvent-ils, financièrement parlant, se permettre de vieillir ? Le vieillissement rapide de la population exercera une pression énorme sur les systèmes de pensions, d'assurance sociale et de maladie, en particulier au cours du deuxième quart du siècle prochain. Les gouvernements devraient agir sur plusieurs fronts pour faire face à ce défi majeur : sur celui de l'assurance sociale et des pensions, bien entendu, mais aussi, plus généralement, sur celui de la politique économique¹.

On peut définir les trois types de systèmes de pensions qui coexistent dans la zone OCDE en fonction de leur mode de financement : systèmes par répartition, à cotisations définies et à prestations définies. Chaque système ayant ses forces et ses faiblesses, il n'est pas facile d'en apprécier les performances respectives.

Dans les systèmes par répartition, les pensions sont financées par les prélèvements opérés sur les revenus des jeunes ; cela implique d'importants transferts entre générations. Généralement, ces systèmes ont aussi un effet redistributif à l'intérieur même des générations car «les pauvres» concourent au financement de leurs pensions pour une part moindre que la valeur actuarielle des pensions qu'ils percevront, l'inverse étant vrai pour «les riches». Certains systèmes par répartition, fortement redistributifs, servent des prestations forfaitaires (tout en liant cotisations et revenus) ; d'autres, moins redistributifs, lient prestations perçues et salaires ou cotisations versés. En Allemagne, aux États-Unis, en France et en Italie notamment, l'effet redistributif est plus faible que dans certains petits pays.

Les systèmes à cotisations définies, eux, ne redistribuent rien – ni entre générations ni à l'in-

térieur de celles-ci. Les pensions perçues sont simplement fonction des cotisations de chacun. A tout moment, le capital acquis correspond à la valeur actualisée des futures prestations de retraite.

Quant aux systèmes à prestations définies, ils associent capitalisation et répartition. Comme les systèmes à cotisations définies, ils font appel à la capitalisation, mais les prestations qu'ils servent sont fonction du salaire au cours de la période précédant la retraite et non pas de la valeur actualisée des cotisations versées par l'intéressé sur toute la durée de cotisation. De fait, outre qu'ils procèdent par capitalisation, ils prélèvent des cotisations auprès des actifs jeunes, adhérents au dispositif, pour financer les prestations servies aux travailleurs âgés et aux retraités. Les systèmes de pension mis en place par les entreprises pour leurs employés sont en règle générale de ce type.

Forces et faiblesses

Ces trois systèmes ont tous des avantages et des inconvénients.

Répartition du risque entre les générations

Le principal avantage des systèmes par répartition et des systèmes à prestations définies est qu'ils répartissent le risque entre les générations face à des événements macro-économiques majeurs comme une dépression, un conflit, un désastre naturel ou une crise financière. Le risque peut en partie être reporté sur les jeunes par le biais d'une modification du taux de cotisation. Ce



Thion/Campagne, Campagne

partage des risques, destiné à préserver le revenu des personnes âgées, peut être efficace car les jeunes sont généralement plus aptes à s'adapter à un changement de ressources. Dans les systèmes

1. **Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale.** Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997

2. L'alourdissement du poids de la fiscalité ou des cotisations aux systèmes de pension à mesure que les revenus s'élèvent est moindre que l'augmentation des pensions futures. Il est donc moins intéressant d'accroître ses revenus, d'où un effet de distorsion sur l'offre de travail.

3. H. J. Aaron, 'The Social Insurance Paradox', Canadian Journal of Economic and Political Science, vol. 32, 1996.

Lans Bovenberg et Anja van der Linden, économistes au Bureau d'analyse des politiques économiques aux Pays-Bas, ont présenté des communications à la Conférence à haut niveau, organisée par l'OCDE, «Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale», qui s'est tenue récemment à Paris.

Messagerie : els.contact@oecd.org

et politiques de pensions

à cotisations définies, en revanche, les personnes âgées sont pleinement exposées aux risques que les marchés font peser sur les investissements.

Risque politique

En revanche, les systèmes par répartition sont certainement plus vulnérables au risque politique, les pouvoirs publics étant amenés, par l'évolution des circonstances, à abaisser le niveau effectif des pensions par rapport au niveau escompté. On peut imaginer, en particulier, que le «contrat» implicite passé entre les générations par le biais de ces systèmes puisse se rompre sous l'effet de l'individualisme, le vieillissement de la population rendant la

«solidarité» plus coûteuse. Les systèmes à cotisations définies sont moins vulnérables au risque politique, car ils établissent un droit à pension clair des individus. Les systèmes à prestations définies peuvent être exposés au risque politique, les droits individuels sur les avoirs tendant à être mal fixés. Ces systèmes reposent généralement sur un contrat plutôt implicite, la promesse de pension étant liée non pas seulement aux avoirs financiers, mais aussi à la réputation et au pouvoir de marché de l'entreprise, ainsi qu'à la solidarité des travailleurs

par rapport au salaire de fin de carrière. Lorsque les travailleurs restent longtemps dans la même entreprise, les coûts liés au suivi, à la formation, à l'embauche et au licenciement se trouvent réduits.

Assurance, atténuation de la pauvreté et effets incitatifs

Les transferts dus aux systèmes par répartition, en imposant un partage du risque entre les générations, font que les prestations ne sont pas justes du point de vue actuariel. Les décideurs doivent choisir entre l'efficacité (moins redistribuer et maintenir les taux d'imposition marginaux à un faible niveau) et l'équité entre les générations (redistribuer davantage et atténuer la pauvreté parmi les personnes âgées).

L'intensité de l'opposition entre les deux objectifs dépend de l'hétérogénéité des revenus tant au sein des générations qu'entre générations. Les deux objectifs n'entrent pas vraiment en conflit si les personnes âgées constituent un groupe homogène plus pauvre que les jeunes. En revanche, si les revenus varient à l'intérieur des générations, l'âge n'est pas un bon indicateur de la pauvreté. Dans ce cas, les pouvoirs publics doivent également avoir des informations sur les revenus. Ce qui peut engendrer des coûts administratifs supplémentaires, entraîner une moindre utilisation du dispositif, du fait qu'il y a une certaine gêne à en bénéficier, et créer des distorsions au niveau de l'épargne et de l'offre de travail². Essayer d'atténuer la pauvreté devient par conséquent plus coûteux.

Les systèmes à cotisations définies à caractère volontaire n'entraînent aucune distorsion ni sur l'épargne ni sur l'offre de travail, car ils n'ont d'effet redistributif ni entre générations ni à l'intérieur de celles-ci. Ces systèmes sont particulièrement attractifs si la redistribution et le partage du risque (entre générations et à l'intérieur des générations) ne sont pas une toute première priorité pour la collectivité.

Les employeurs optent souvent, on l'a vu, pour des régimes à prestations définies dont plusieurs éléments motivent les travailleurs et les attachent à l'entreprise : des stages longs (période passée dans une entreprise pour avoir droit à une pension) ; une indexation limitée des droits à pension lorsqu'un adhérent cesse de cotiser avant la retraite ; la définition des prestations de retraite

par rapport au salaire de fin de carrière. Lorsque les travailleurs restent longtemps dans la même entreprise, les coûts liés au suivi, à la formation, à l'embauche et au licenciement se trouvent réduits.

Ces effets incitatifs ont un prix. Les possibilités limitées de transfert des droits à pension freinent la mobilité de la main-d'œuvre, ce qui peut rendre son affectation moins efficace ; et elles sont aussi susceptibles de décourager les départs en retraite progressifs. Les systèmes à prestations définies tendent à être plus favorables pour les riches (qui ont généralement des emplois stables et des évolutions de carrière rapides) que pour les pauvres (qui connaissent souvent de forts taux de changement d'emplois).

Choc des évolutions démographiques et financement des pensions

Le rendement à long terme des systèmes par répartition dépend de la croissance des revenus du travail qui détermine l'évolution de la base des cotisations. Celui des systèmes par capitalisation, en revanche, dépend du rendement des avoirs financiers. Par conséquent, à long terme, la capitalisation peut assurer des prestations de retraite supérieures seulement si le taux de rendement des avoirs financiers excède le taux de croissance des revenus du travail (taux d'accroissement de la productivité du travail plus taux d'accroissement de l'emploi). Au cours des années 70 et 80, le rendement des actions a été notablement supérieur à la progression des revenus du travail³.

Le vieillissement de la population rend les systèmes par répartition moins attractifs dans la mesure où il freine la croissance de l'emploi. Mais il peut aussi entraîner une certaine rareté du travail par rapport au capital physique, exerçant ainsi un effet dynamisant sur le prix du travail et la progression des salaires et, à l'inverse, un effet dépressif sur les rendements du capital. Par conséquent, l'effet général du vieillissement démographique sur les systèmes par répartition – sont-ils ou non plus intéressants que les systèmes par capitalisation ? – est ambigu.

Le choix du système de pensions devrait dépendre des objectifs que les pouvoirs publics souhaitent atteindre. Le meilleur moyen d'atténuer la pauvreté chez les personnes âgées est un système public par répartition de portée nationale. Un tel système serait obligatoire et redistributif et peut être financé sur les recettes fiscales courantes. Les

Éviter la pauvreté en garantissant un revenu – le cœur même du système public de pensions, unique et universel.

futurs.

Choix individuels et coûts administratifs

Les systèmes par répartition et, dans une moindre mesure, les systèmes à prestations définies supposent l'adhésion obligatoire dans des conditions relativement uniformes. Si les gens étaient libres de décider de ne pas adhérer ou de choisir leur propre système de pension, le partage du risque et de la redistribution entre générations et à l'intérieur des générations serait remis en cause. Les systèmes à cotisations définies laissent davan-

Viellissement et politiques de pensions

travailleurs à hauts revenus qui souhaitent s'assurer au-delà du montant obligatoire peuvent souscrire des plans de pensions complémentaires privés, qui sont le plus souvent des systèmes à cotisations définies. De tels systèmes sont particulièrement intéressants dans les sociétés hétéro-

gènes où les besoins sont variés. De nombreux pays de l'OCDE, notamment l'Allemagne, la France et l'Italie, associent ces deux objectifs – éviter la pauvreté durant la vieillesse et garantir un revenu – au sein d'un système public de pensions, unique et universel. Ailleurs, notamment au Dane-

mark, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et en Suisse, l'assurance est prise en charge par des systèmes privés par capitalisation.

Assurance vieillesse

Les prévisions démographiques sont assez exactes, même à long terme. En revanche, de grandes incertitudes pèsent sur la croissance de l'emploi et des salaires, le rendement du capital, la formation et l'éclatement des familles – facteurs qui, tous, ont une incidence sur les systèmes d'assurance vieillesse⁴. Les décideurs des pays de l'OCDE devraient avoir recours à plusieurs instruments d'action non seulement pour répartir les risques mais aussi pour des raisons politiques : les coûts et avantages se répartissent ainsi sur divers groupes. Un train complet de mesures peut faciliter l'émergence d'un consensus sur une réforme (encadré ci-contre).

Certaines mesures relèvent de stratégies «sages» car elles donnent de bons résultats, quel que soit le scénario.

Relèvement de l'âge effectif de la retraite

La recommandation la plus claire : l'âge effectif de la retraite doit augmenter avec l'allongement de l'espérance de vie. Un relèvement de l'âge de la retraite rend moins nécessaires non seulement certains transferts budgétaires mais aussi certains transferts dans le temps sous forme d'épargne financière. L'idée d'une retraite progressive est cohérente avec une répartition plus uniforme du temps consacré à l'éducation, au travail et aux loisirs sur toute la durée de la vie.

Élargissement de l'assiette fiscale

Les personnes âgées vivent aujourd'hui plus longtemps et en meilleure santé que lorsque les systèmes par répartition ont été institués. Elles sont par conséquent en mesure de contribuer aux budgets nationaux pendant plus longtemps. Un élargissement de l'assiette fiscale par une réduction des avantages fiscaux consentis aux personnes âgées et à l'instauration d'un traitement fiscal plus neutre pour les revenus du capital aurait cet effet. De fait, à mesure que l'hétérogénéité de la population âgée s'accroît, la contribution nette au budget devrait être liée non pas tant à l'âge qu'au revenu. L'aide aux personnes âgées pauvres pourrait être financée par des impôts à assiette large

ZOOM

Garanties contre le vieillissement de la population

Investir dans les individus

Investir dans le capital humain en général

En évitant, autant que faire se peut, le risque subjectif dans les dispositifs de sécurité sociale :

- durcir les conditions d'accès aux prestations d'invalidité et de chômage
- améliorer l'efficacité de la gestion de la sécurité sociale

- réduire les prestations de sécurité sociale
- réduire les «coûts fiscaux» marginaux qui pèsent sur les revenus du travail

• renforcer le lien entre les cotisations et les prestations en réformant les systèmes de pension par répartition et les systèmes de pension à prestations définies ou en s'orientant vers des systèmes qui reposeraient sur plusieurs piliers et feraient une plus large place aux systèmes à cotisations définies

- atténuer les effets redistributifs pervers que peuvent avoir les systèmes de pensions
- réorienter le poids de la fiscalité vers les personnes qui ne font pas partie de la population active (en privilégiant les taxes à la consommation, par exemple)

• traiter du point de vue fiscal l'épargne-retraite comme les revenus monétaires

- élargir l'assiette fiscale en limitant les avantages fiscaux consentis aux personnes âgées les plus aisées

• atténuer les phénomènes d'arbitrage en fonction de la fiscalité en instituant un système plus neutre d'imposition des revenus du capital.

Améliorer le marché du travail

pour les personnes âgées

En relevant l'âge effectif de la retraite

- rendre les pensions plus justes du point de vue actuariel
- encourager la formation permanente

- repenser les systèmes de rémunération liés à l'âge et les systèmes de pension prenant pour référence le salaire de fin de carrière

- déréglementer les marchés du travail et les secteurs protégés

- limiter, autant que faire se peut, le risque subjectif dans les dispositifs de sécurité sociale.

Améliorer le marché du travail pour les jeunes

En élevant le taux d'activité des femmes :

- développer les formules de garde d'enfants
- expurger le système fiscal des dispositions qui découragent de travailler.

Investir dans le capital physique

Épargne publique

- réduire les déficits budgétaires.

Épargne privée

- instaurer des incitations fiscales
- réduire (peu à peu) l'importance relative des prestations de répartition
- rendre l'épargne-retraite obligatoire
- émettre des obligations d'État indexées.

Investissements dans la zone OCDE

- développer les marchés d'actions
- améliorer le gouvernement d'entreprise
- renforcer la concurrence
- mener une politique macro-économique stable.

Investissements hors zone OCDE

- améliorer l'efficacité des secteurs financiers hors zone OCDE
- améliorer les normes comptables
- encourager la libéralisation des échanges
- assouplir les contraintes réglementaires pesant sur les investissements étrangers dans la zone OCDE.

Points forts et points faibles de trois types de système de pensions

	Répartition		Prestations définies	Cotisations définies
	prestations forfaitaires	prestations en fonction des cotisations ou du salaire		
Garantie contre :				
les iniquités entre générations	+	+	+	-
les chocs liés aux évolutions démographiques	-	-	0	+
le faible rendement du capital humain	-	-	+	+
le faible rendement des capitaux financiers	+	+	0	-
les risques politiques	-	-	0	+
Fortes incitations à :				
épargner	-	-	0	+
travailler	-	0	0	+
investir dans le capital humain	-	0	+	0
Efficiency dans l'affectation de la main-d'œuvre (transférabilité des droits)	+	+	-	+
Atténuation de la pauvreté	+	-	-	0
Faibles coûts administratifs	+	+	+	0
Liberté de choix (utilisation et niveau de la pension)	-	-	-	+

qui frapperait l'ensemble de la population au lieu d'être financée par des impôts à assiette étroite ne frappant que les revenus du travail.

Renforcement de l'efficience des marchés

L'élimination des rigidités sur les marchés du capital et du travail est de nature à améliorer la viabilité des systèmes de pension. En permettant aux personnes âgées de travailler à temps partiel, on peut, par exemple, inciter les travailleurs à retarder le moment de leur départ en retraite, et ainsi éviter une perte de capital humain. Des marchés efficaces peuvent contribuer à l'élévation du taux d'activité tant chez les personnes âgées que chez les jeunes, limitant ainsi la dégradation du rapport actifs/retraités liée au vieillissement. Des signaux clairs émanant des marchés facilitent une répartition souple du temps et des autres ressources entre les diverses activités. Des marchés internationaux efficaces – capital, produits de base, services – permettent aux pays d'exploiter les avantages comparatifs liés aux particularités de leur évolution démographique.

Réforme de l'assurance sociale

La réforme des systèmes d'assurance sociale est essentielle pour renforcer l'efficience du marché du travail⁴. L'âge effectif de la retraite baisse depuis quelques décennies, à cause notamment d'un recours croissant aux prestations d'invalidité et aux retraites anticipées. Un durcissement des conditions d'admission au bénéfice des prestations et un encouragement de l'allongement de la vie active conduiront à des périodes de cotisation plus longues et à des périodes de prestations plus courtes. L'équilibre entre équité et efficience s'en trouvera amélioré. Outre un abaissement des taux marginaux d'imposition, un resserrement de l'assurance sociale pourrait aussi contribuer à une

meilleure efficacité des décisions en matière de retraite ou visant le marché du travail.

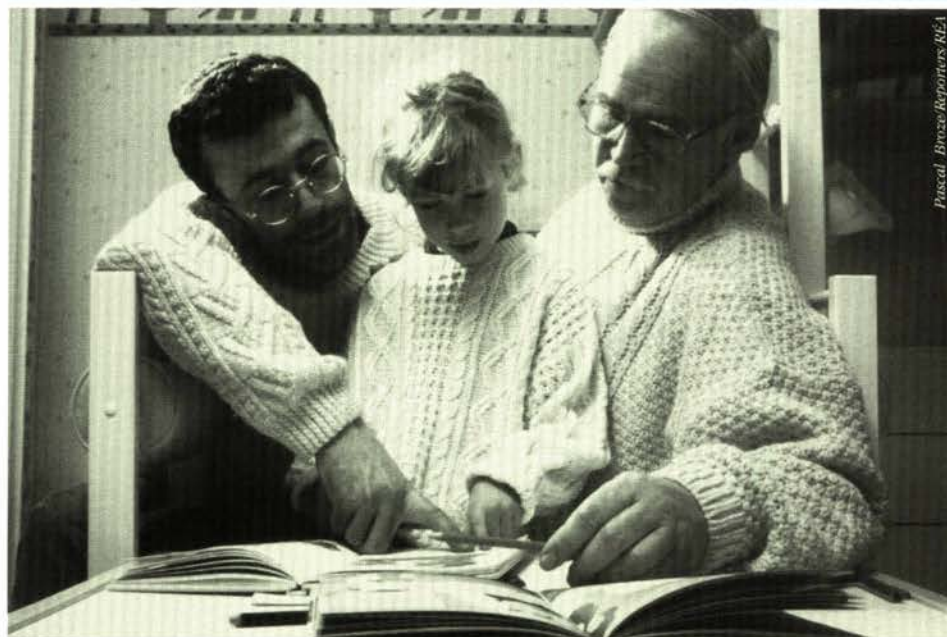
privées est une autre façon d'alléger la charge que les personnes âgées font peser sur les budgets.

Plans de pension privés

Diversification des risques

Pour diversifier les risques, les personnes âgées peuvent s'appuyer sur toute une palette d'éléments de richesse. En particulier, sur le capital humain que représentent les jeunes travailleurs, non seulement dans le cadre des contrats implicites entre générations (systèmes par répartition et à prestations définies) mais aussi en s'assurant des droits financiers explicites par des systèmes à prestations et à cotisations définies. Ils peuvent aussi investir une partie de leur épargne à l'étranger. Enfin, ils ont la possibilité de différer leur retraite ou de continuer à travailler (peut-être à temps partiel) après avoir atteint l'âge statutaire de la retraite.

Contrat implicite entre les générations, les personnes âgées s'appuient sur le capital humain que représentent les jeunes. Quelle en est la solidité ?



4. Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale, op. cit.

5. Voir pp. 6-9.

Vieillesse et politiques de pensions



La population âgée devenant de plus en plus hétérogène, le revenu, plus que l'âge, devrait déterminer sa contribution au budget.

Bob Thomas/Fotogram-Stone

Les pays qui font une large place aux systèmes publics par répartition pourraient réduire les prestations que ces systèmes assurent aux titulaires de hauts revenus et, ainsi, encourager les plans de pension privés par capitalisation. Les pouvoirs publics pourraient favoriser les systèmes à cotisations définies en émettant des obligations indexées sur l'inflation et en opérant un partage des risques entre les générations par le biais de la fiscalité.

Choix et arbitrages

Si certaines mesures apparaissent comme des solutions satisfaisantes au regard des grandes tendances démographiques et de marché du travail actuellement prévisibles, d'autres sont davantage adaptées à certaines circonstances particulières. Les pays qui voudraient les adopter devront faire des choix.

Volume de l'épargne

Le premier choix à faire concerne le volume de l'épargne. Un passage rapide d'un système public par répartition à des systèmes privés par capitalisation implique, à moins d'un creusement du déficit budgétaire, un accroissement considérable de l'épargne nationale. Cela peut faire peser une lourde charge sur les générations actuelles et

entraîner une dégradation à court terme de l'emploi, par une hausse des coûts de la main-d'œuvre et par une baisse de l'offre de main-d'œuvre, les deux effets étant liés à l'alourdissement de la pression fiscale (qui, inévitablement, frappera essentiellement le travail). Il y a donc un arbitrage à faire entre épargne et emploi. Les incitations fiscales à orienter l'épargne sur les fonds de pension privés peuvent alléger la charge qui pèse sur les générations actuelles. Mais elles tendent à réduire les recettes fiscales de l'État et, par conséquent, l'épargne publique ; le taux de l'épargne nationale pourrait donc ne pas augmenter. Ces incitations conduisent les épargnants vers les instruments peu imposés.

Composition de l'épargne

L'épargne peut s'investir non seulement sur les avoirs financiers mais aussi sur le capital humain que représentent les personnes âgées. Ce faisant, on leur permet de se maintenir en activité plus longtemps et cela rend les transferts budgétaires moins nécessaires. En investissant sur les jeunes (grâce à l'enseignement ou à la formation, par exemple), on favorise les salaires, ce qui permet un élargissement de l'assiette fiscale et le versement de prestations de répartition plus généreuses. Mais, à la différence des investissements sur les personnes âgées, les investissements sur les

jeunes nécessitent toujours des transferts budgétaires. En outre, en comptant sur le capital humain que représentent les jeunes (et sur le contrat implicite entre les générations), les personnes âgées peuvent prendre un risque politique important : les électeurs jeunes pourraient tout simplement dénoncer le «contrat». Pour limiter ce risque, les personnes âgées peuvent aussi investir sur les jeunes d'une autre manière, en investissant leur épargne dans leur pays. Ainsi, elles auront barre, de façon explicite et non plus simplement implicite, sur les jeunes travaillant dans les entreprises du pays.

■ ■

Le vieillissement élève les rendements attendus du capital humain en le valorisant sur une plus longue période. En outre, en vivant plus longtemps en bonne santé, les personnes âgées peuvent contribuer davantage à la vie de la collectivité et au financement des budgets nationaux. Enfin, le vieillissement permet aux pays de l'OCDE d'exploiter les avantages comparatifs liés à l'âge (expérience et détention d'avoirs financiers, par exemple) dans leurs échanges avec des sociétés plus jeunes.

Mais le vieillissement exige aussi que les pays adaptent leurs économies. Ses effets étant assez largement prévisibles, les pays ont encore le temps d'agir. En adoptant sans tarder des mesures qui seront introduites progressivement, on évitera de devoir opérer de manière abrupte des corrections douloureuses, à terme inéluctables. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Horizon 2000 : les nouvelles priorités pour la politique sociale, à paraître 1997

Le vieillissement dans les pays de l'OCDE : un défi fondamental pour la politique, 1996

Peter Hicks, «Le vieillissement et l'action des pouvoirs publics», l'Observateur de l'OCDE, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

Études économiques de l'OCDE : Canada, 1996
Hannes Suppanz, «Canada - Le système de pension», l'Observateur de l'OCDE, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

Willi Leibfritz et Deborah Roseveare, «Le vieillissement et les finances publiques», l'Observateur de l'OCDE, n° 197, décembre 1995-janvier 1996

La transition de l'emploi à la retraite, 1995
Les travailleurs âgés et le marché du travail, 1995.



Les leçons de 20 ans d'aide au Sahel

David Naudet et Jean-Marc Pradelle

Depuis la sécheresse de 1973-74, le Sahel ne fait plus «la une» des médias. La région, qui n'a pas connu d'autre grande famine, se modernise peu à peu. La «seconde génération» de la coopération avec le Sahel doit s'adapter à cette évolution. A l'occasion de son 20e anniversaire, le Club du Sahel a voulu tirer les leçons de l'expérience acquise depuis deux décennies¹.

Infrastructures, institutions, zones agricoles, santé publique ou accès à l'eau potable : l'empreinte de l'aide internationale est évidente au Sahel. On en retrouve des traces jusque dans la définition des politiques publiques et dans le relatif essor de la société civile.

On pourra arguer que les projets de développement et le processus d'ajustement structurel sont des mouvements impulsés de l'extérieur. Ils n'en transforment pas moins en profondeur le milieu d'intervention. L'aide a également été un vecteur d'incitation à l'innovation, de circulation de l'information et d'ouverture sur l'extérieur. Étant donné la faiblesse du niveau des flux commerciaux et des investissements privés, on peut affirmer que l'aide extérieure a été le facteur principal (avec les migrations) du décloisonnement régional et international des pays sahéliens. L'empreinte de l'aide est profonde là où elle s'est concentrée, dans les télécommunications, par exemple. Elle est en revanche ténue ou absente dans de vastes domaines parfois dynamiques, comme l'urbanisation des villes secondaires, le développement du secteur informel ou de l'agriculture périurbaine. L'aide a par ailleurs des effets négatifs, dont les plus évi-

dents sont l'aggravation de la dette et une certaine déresponsabilisation des cadres sahéliens.

Les perceptions sur le bilan de l'aide au Sahel divergent : du point de vue des réalisations, de nombreux projets ont vu le jour mais, globale-

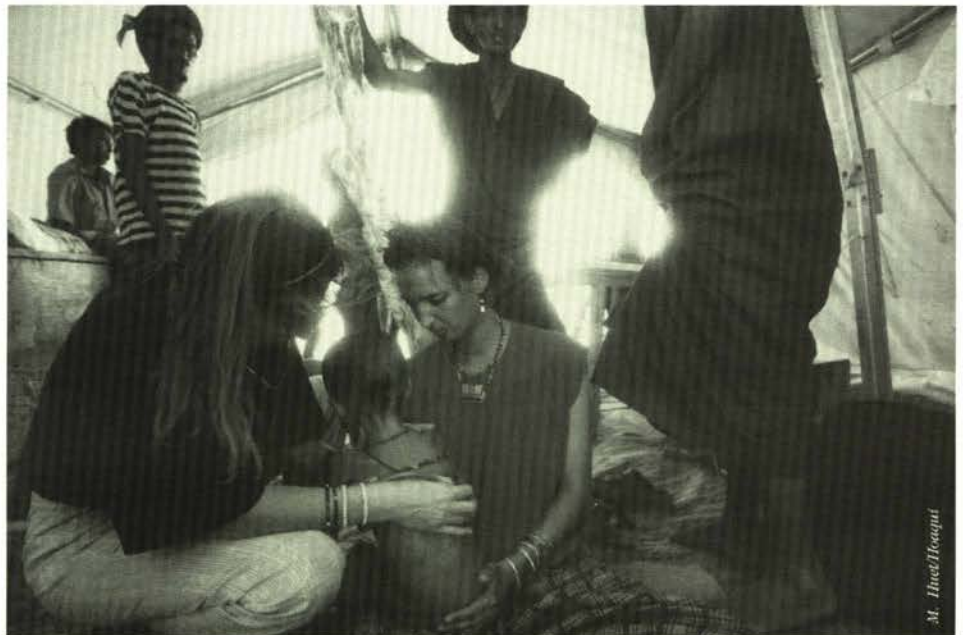
ment, l'effet de l'aide extérieure sur la croissance ou la réduction de la pauvreté est plutôt décevant. Les pays sahéliens sont actuellement parmi les plus démunis du monde. Le manque de durabilité de l'aide extérieure, constat sur lequel tout le monde s'accorde, laisse un sentiment d'impuissance, voire d'échec.

Un bilan nuancé

Tout n'est pourtant pas négatif si l'on regarde l'évolution de la région sur le long terme. Les progrès sociaux au cours de ces deux dernières décennies sont réels, alors que la population a doublé. Ainsi, l'indicateur de développement humain (IDH), calculé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a enregistré une progression continue de tous les pays sahéliens sur les deux dernières décennies. Si les indicateurs économiques ne montrent guère d'amélioration globale, les sociétés et les activités sahéliennes se sont diversifiées. Les grandes activités

1. Bilan de la première génération d'aide au Sahel, 1996, disponible gratuitement auprès du Club du Sahel de l'OCDE ; **Bilan de 25 ans d'aide au Sahel**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

L'aide visant à améliorer les capacités sahéliennes doit obéir à un autre tempo que l'aide d'urgence.



David Naudet est économiste au groupement d'intérêt scientifique DIAL. Jean-Marc Pradelle est conseiller au secrétariat du Club du Sahel de l'OCDE.

Messagerie : sahel.contact@oecd.org

Les leçons de 20 ans d'aide au Sahel

ZOOM

Sahel : une aide importante, sans être exceptionnelle

L'aide au Sahel a été multipliée par 4,6 en valeur constante entre le début des années 70 et le milieu des années 90. Elle a surtout progressé dans les périodes faisant suite aux deux crises climatiques que la région sahélienne a connues en 1973-74 et 1984-85. En 1994, le volume de l'aide au Sahel restait très proche de celui de 1986.

difficilement comparables : flux immatériels, dépenses effectuées dans les pays donateurs, différences de niveaux de prix, etc.

Les niveaux d'aide vers le Sahel sont importants, mais une comparaison internationale montre qu'ils sont conformes au type de richesse et de taille des pays sahéliens. Si le Sahel est fortement aidé, c'est parce qu'il est

Évolution de l'APD¹ vers le Sahel, 1970-94



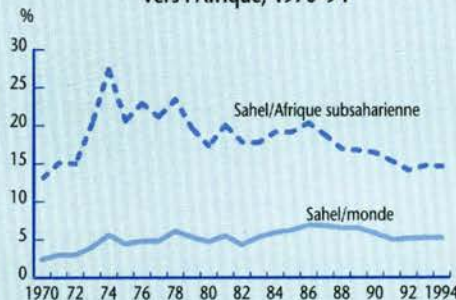
1. Aide publique au développement.

Source : Club du Sahel, OCDE.

Le Sahel représente depuis le milieu des années 70 une part relativement stable, voisine de 5 %, de l'aide publique au développement (APD) totale. En revanche, depuis cette même période, la région se voit attribuer une part décroissante de l'APD à destination de l'Afrique subsaharienne : plus du quart après la crise de 1973-74, environ 15 % depuis le début des années 90.

Sur la période 1990-94, l'aide extérieure a atteint 17 % du produit régional sahélien. Ce ratio s'élevait à plus de 20 % dans la seconde moitié de la décennie 80, mais à moins de 10 % au début des années 70. L'aide par habitant a connu une évolution comparable, bien que moins rapide : de 35 dollars au début des années 70, elle est passée à 63 dollars dans la première moitié des années 90. Ces chiffres sont toutefois à interpréter avec prudence, les volumes d'aide et les données propres des pays receveurs sont à certains égards

Part du Sahel dans l'APD et dans l'aide totale vers l'Afrique, 1970-94



constitué de petits pays à faibles revenus, et non à cause de caractéristiques spécifiques de nature politique, écologique ou autre.

Selon une tendance régulière de long terme, l'aide s'oriente de plus en plus vers les « services » : services financiers (dette, soutien à la balance des paiements), appui à la gestion (aide programme), services sociaux. Parallèlement, les aspects les plus « matériels » de l'aide sont en régression relative : aide alimentaire, infrastructures, appui aux services productifs (y compris l'agriculture).

L'aide représente la quasi-totalité des transferts financiers en direction du Sahel. Les revenus des migrants, très mal connus, et les recettes d'un petit nombre d'exportations constituent les seules autres ressources extérieures. Dans la phase actuelle de mondialisation, cette situation confère un rôle tout à fait particulier à l'aide vers la région sahélienne.

traditionnelles – la culture céréalière et l'élevage transhumant – ne représentent plus guère que 10 % à 30 % du PIB des pays sahéliens. L'essor de la démocratie et de la société civile a marqué la dernière décennie. Le mouvement associatif apparaît aujourd'hui comme un acteur important de la vie économique et sociale sahélienne : au Tchad par exemple, les associations de parents d'élèves sont parvenues à administrer une bonne partie du système éducatif, construisant 3 500 classes au cours des années 80 et payant, au comptant et en nature, les salaires de 2 500 enseignants².

La sécheresse de 1983-84 n'a pas entraîné de famine. Le problème alimentaire, fondateur de l'identité sahélienne, s'est manifestement amélioré : la dépendance alimentaire est aujourd'hui globalement modérée et décroissante. En 1992, selon la FAO, le taux d'importation dans les rations alimentaires, exprimé en calories, est tombé en dessous de 20 % pour la première fois depuis plus de dix ans, en dépit de la progression de la croissance de la population. Si de nombreux défis subsistent, et notamment celui de la pauvreté, la région a profondément changé en 20 ans et les sociétés sahéliennes sont en mouvement.

Le bilan de l'aide au Sahel renforce la conviction que le principal facteur limitant son efficacité vient des conditions de sa mise en œuvre. La plupart des dysfonctionnements de la pratique concrète de l'aide sont bien connus. L'aide, de l'idée de départ à l'évaluation finale, est essentiellement dirigée par les donateurs. Elle apparaît de ce fait plus subie que voulue. Pour s'assurer de la « participation » des bénéficiaires, les donateurs se sentent souvent obligés d'inclure une « carotte » dans les projets. Les instruments sur lesquels s'appuie la mise en œuvre de l'aide, tel un projet qui double les institutions existantes, apparaissent souvent comme des causes de perturbation, plutôt que de renforcement, des institutions sahéliennes. Les actions d'aide semblent avoir tendance à pêcher trop fréquemment par excès d'ambition et d'optimisme. De façon générale, le dialogue donateurs-bénéficiaires est tendu et difficile, fondé sur la négociation plutôt que sur la coopération. Enfin, critique classique, les actions de l'aide sont trop nombreuses et mal coordonnées. En résumé, c'est l'offre et non la demande qui est détermi-

2. Jean-Marie Cour et David Naudet, « L'Afrique de l'Ouest – horizon 2020 », l'Observateur de l'OCDE, n° 200, juin-juillet 1996.



Évolution lente mais profonde : les institutions sahéniennes sont prêtes à jouer un rôle plus responsable dans la mise en œuvre de l'aide extérieure.

nante dans ce qui est finalement réalisé, ce qui inhibe motivation et engagement. La diversité de l'offre, en outre, frôle l'incohérence. L'expérience de ces errements permet de tirer quatre leçons.

Première leçon, sortir du modèle de l'aide d'urgence. L'expérience sahénienne, en effet, montre que les approches et les instruments de l'aide se sont trop souvent fondés sur des situations de crise où le donateur devenait agent responsable, à travers des instruments relativement standardisés. L'aide au Sahel, c'est vrai, s'est à plusieurs reprises saisie de problèmes majeurs devant lesquels les sociétés sahéniennes semblaient en partie désemparées : les grandes crises alimentaires récentes, la crise financière des années 80. Dans ces cas précis, où l'ambition est de gérer une situation extrême (et de prévenir des crises futures), la communauté internationale est intervenue de manière massive et urgente, parfois autoritaire.

Mais l'aide visant à améliorer les capacités sahéniennes et à développer les opportunités doit obéir à un autre tempo. La fonction d'accompagnement et de mise à disposition doit suppléer celle d'entraînement et de transmission. Il s'agit d'un processus sans début ni fin où le facteur humain est prédominant, à l'inverse de la réalisa-

tion d'infrastructures, projet essentiellement technique et limité dans le temps.

On a trop souvent tendance à considérer tout village, activité économique ou service administratif sahéniens comme une institution en crise qui doit absolument être réformée selon des plans extérieurs, appliqués au besoin grâce à des systèmes d'incitation financière. Cela n'a guère de sens ni d'effets positifs. C'est la démarche inverse de celle qui consisterait à appuyer la formulation et l'accompagnement d'initiatives. L'aide au développement, on le voit, est une entreprise complexe. Elle doit s'appuyer sur un éventail d'instruments destinés à s'adapter aux problèmes rencontrés et non l'inverse – chercher des problèmes adaptés à ses instruments. C'est la deuxième leçon de cette expérience.

Quelles que soient les spécificités locales, la conception des interventions est en effet largement déterminée par les objectifs poursuivis et par les contraintes des instruments disponibles. Les experts de l'aide semblent souvent se comporter comme des placiers d'actions standardisées, qu'il s'agisse de projets de développement agricole, de programmes d'ajustement structurel ou de mise en place de diverses cellules d'appui.

Résultat, les interventions finissent par devenir plus aptes à faire fonctionner les instruments de l'aide qu'à apporter des solutions aux problèmes réels du Sahel. Conséquence inévitable : la participation des bénéficiaires est faible. Et quand ils participent, ils doivent s'approprier des instruments qui ne sont pas les leurs, qu'ils risquent de rejeter une fois l'intervention terminée. Cette analyse critique a été partiellement intégrée par certaines agences d'aide. Depuis quelques années, on assiste à des démarches plus flexibles, plus concertées, mettant l'accent sur le processus autant que sur la seule finalité. Ces démarches, « approches processus » par opposition à « approches projets », sont exigeantes en termes d'adaptation des procédures administratives des agences d'aide. Elles conduisent à dialoguer beaucoup – pour dépenser parfois peu en interventions. Les actions qui en résultent sont difficiles à programmer et parfois de faible visibilité.

Troisième leçon à retenir, pour que l'aide soit efficace, les partenaires sahéniens doivent être responsabilisés. Avec la disparition progressive de l'exigence de contreparties financières réelles, le marché de l'aide s'est, dans bien des cas, inversé. Les donateurs apparaissent souvent en position de demandeur d'agrément plutôt que d'offreur d'aide. A l'inverse, la « vente » d'un projet s'accompagne de divers avantages pour les institutions bénéficiaires, comme la fourniture d'équipements, les subventions et, souvent, les salaires.

L'absence de contrepartie est au cœur des dysfonctionnements de l'aide. Elle contribue à faire perdre de vue la demande réelle du Sahel. La contrepartie est en effet le seul signal qui permet de l'identifier, de la valider et de la hiérarchiser. L'aide apparaît aujourd'hui au Sahel comme un service à prix nul, voire négatif. Comment s'étonner qu'il en soit parfois fait un usage excessif et désinvolte ?

Les États sahéniens ne jouent plus que partiellement leur rôle d'intermédiaires naturels entre les aspirations de leurs populations et l'offre des donateurs. Le niveau de confiance entre ces États et les donateurs est faible. Le dialogue entre populations et États sahéniens n'est pas toujours optimal. L'intermédiation de l'aide s'est éparpillée, relayée par des structures de coordination, agences d'exécution, ONG, associations, etc. Ces structures tirent leur légitimité et leurs ressources des agences d'aide ; elles ont donc tendance à conforter l'offre plutôt qu'à relayer la demande d'aide.

TOILE DE FOND

Le Club du Sahel : une approche régionale, un partenariat vivant

De sa création à la fin de l'année 1976, jusqu'au milieu des années 80, le Club du Sahel s'est consacré à l'analyse des problèmes de sécurité alimentaire et de lutte contre la désertification dans les pays membres du CILSS, l'organisation inter-étatique qui était alors le seul organisme régional sahélien actif au sein du Club. Un nombre croissant de pays de l'OCDE se sont alors intéressés au Sahel, dix pays participant et finançant le Club dès 1985. Durant cette période, le Club a mis au point sa méthode de travail, inspirée de l'OCDE, fondée sur une information de qualité et un dialogue vivant. Le Club a notamment élaboré la Charte de l'aide alimentaire qui a fait école depuis.

A partir de 1985, la réflexion sur la production et les marchés s'est ouverte sur l'espace ouest-africain, dont les pôles de croissance côtiers (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana...). Le Club a été chargé de conduire deux réflexions prospectives sur l'avenir du Sahel, en 1987, et de l'Afrique de l'Ouest, en 1994¹. Les acteurs de la société civile participent aujourd'hui de manière permanente au Club, au travers de réseaux régionaux professionnels. Le partenariat se renforce également du côté Nord, avec

de nouveaux pays de l'OCDE, la perspective d'une participation accrue de la Banque mondiale et de l'Union européenne, et des ouvertures sur les ONG.

Le prochain défi de l'aide sera de faire mieux, avec probablement moins d'argent (certainement moins d'argent par habitant) ; il s'agira pour l'aide de devenir un catalyseur des transformations internes de la région. C'est la tâche à laquelle le Club entend contribuer, en s'inspirant des leçons apprises. A l'occasion de son 20e anniversaire, les membres envisagent notamment (à titre préliminaire, ces orientations étant en débat) de se doter d'une «Charte de mise en œuvre de l'aide» dans l'objectif d'adapter les instruments aux besoins, de voir à l'avenir les bénéficiaires de l'aide jouer un rôle plus ouvert et responsable, et d'envisager une diminution progressive de l'aide publique au fur et à mesure de l'intégration de la région dans le monde. Cette Charte contiendra des propositions précises et les mécanismes permettant d'en vérifier la mise en œuvre.

1. *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

De plus en plus, des institutions sahéliennes, gouvernementales ou de la société civile, sont prêtes à jouer un rôle plus responsable dans la mise en œuvre de l'aide extérieure. Il faut prêter attention à cette évolution lente mais profonde. Mais surtout, il faut mettre en place les mécanismes, tels que la contrepartie, qui permettront de promouvoir cette responsabilité, et de donner aux bailleurs de fonds le moyen d'identifier et de hiérarchiser la demande et l'engagement en provenance du Sahel.

La quatrième leçon est tirée des trois premières et s'applique à l'attitude générale des pays donateurs. Leur souci d'obtenir des résultats visibles et qualifiables l'emporte souvent sur des préoccupations de plus long terme que sont pourtant celles du développement. Pour s'assurer de

ces résultats, et donc légitimer aux yeux de leurs mandants les sommes investies, les donateurs constituent des circuits financiers, informationnels et relationnels au sein des institutions bénéficiaires, qui leur permettent de garder un contrôle étroit lors de la mise en œuvre des projets. Ces circuits aboutissent à dédoubler les institutions en place, et participent ainsi à leur perte de cohérence. C'est en fait la gestion du risque financier par les donateurs qui est au cœur du problème.

A l'heure actuelle, les évaluations des projets sont ponctuelles, individualisées et portent sur des résultats précis et mesurables. Cette vision étroite des résultats de l'aide repose sur la peur de l'échec.

3. *Préparer le 21e siècle : la contribution de la coopération pour le développement*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

La stratégie de «risque minimal» des donateurs conduit à un niveau de résultat, minimal lui aussi. Il faudrait instaurer une vision plus large des résultats de l'aide de long terme, par secteur ou par domaine, portant sur les impacts et non sur les résultats. Cela nécessite des évaluations communes entre les différents donateurs traitant de larges champs d'action et imputables collectivement aux donateurs et aux bénéficiaires. Ces évaluations pourraient être la base d'un large débat, y compris au Sahel, et constituer un instrument privilégié de la «réforme de l'aide».

■ ■

L'actuelle crise de l'aide constitue un risque sérieux pour le Sahel. Ne pas reconnaître les résultats, pourtant évidents³, de l'action menée antérieurement, ne pas considérer le développement du Sahel sur le très long terme, peut pousser les bailleurs de fonds à préconiser des stratégies de retrait rapide. Mais cette crise est aussi l'occasion de transformer en profondeur une relation d'aide qui laisse un sentiment partagé d'insatisfaction.

C'est un double défi qui est ainsi posé aux acteurs de l'aide au Sahel. D'un côté, celui de changer de regard, de ne plus considérer que les bénéficiaires sahéliens doivent s'adapter aux contraintes et aux méthodes administratives des agences de coopération, mais qu'au contraire, ce sont ces dernières qui doivent s'ajuster aux exigences du développement du Sahel. De l'autre côté, celui de rétablir la confiance, largement entamée, entre les partenaires, en particulier en favorisant l'expression d'une demande plus claire et responsable. C'est sur ce double défi que pourra se fonder un contrat de seconde génération de coopération entre le Sahel et ses partenaires extérieurs. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Bilan de 25 ans d'aide au Sahel, à paraître 1997
Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020, à paraître 1997

Michel Courcelle et Anne de Lattre, «Les PME en Afrique de l'Ouest, moteurs de la croissance», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

Préparer le 21e siècle : la contribution de la coopération pour le développement, 1996
Jean-Marie Cour et David Naudet, «L'Afrique de l'Ouest - horizon 2020», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 200, juin-juillet 1996.



Télécommunications : perspectives encourageantes

Sam Paltridge et Dimitri Ypsilanti

Les télécommunications enregistrent une croissance soutenue qui, au vu notamment des tendances en matière de communications mobiles et d'Internet, devrait se maintenir. Telle est la conclusion de l'étude du secteur que l'OCDE réalise tous les deux ans, en s'appuyant sur une analyse détaillée des statistiques comparatives les plus récentes des indicateurs de performance pour les services de radiodiffusion et de télécommunications¹.



On reconnaît de plus en plus, depuis une dizaine d'années, l'importance pour le développement économique et social de l'accès aux infrastructures et aux services de télécommunications. Cette prise de conscience a stimulé l'expansion des réseaux téléphoniques publics commutés (RTPC) qui assurent des services pour la voix et les données. Dix-huit millions de lignes principales nouvelles ont ainsi été tirés en 1995, soit une progression de 7 % de la taille du réseau dans la zone OCDE. La croissance est forte même dans les pays dont la pénétration de lignes téléphoniques principales est importante, en raison des demandes d'une deuxième ligne d'abonné résidentiel, liées à l'augmentation de l'accès à Internet.

La demande de réseaux d'accès local à grand débit suscitée par Internet laisse entrevoir une nouvelle vague d'expansion des infrastructures, en même temps qu'une multiplication des voies d'accès pour les communications. Le nombre d'hôtes Internet a doublé tous les ans depuis 1991, pour atteindre, au début de 1997, 16,1 millions dans la zone OCDE². Le nombre d'hôtes pour mille habitants est passé sur la même période de 0,57 à près de 15, mais les taux de diffusion varient considérablement selon les pays (tableau³).

La demande d'accès à grand débit à Internet encourage également les câblo-opérateurs à moderniser leurs réseaux pour les doter de fonctions interactives complétant la fonction traditionnelle de la radiodiffusion unidirectionnelle. Les sociétés de radiodiffusion, par moyens terrestres et par satellite, développent également des technologies grâce auxquelles des services Internet pourront être assurés par voie hertzienne. La convergence des technologies entre les différents supports de réseaux a amené les pays à voir dans les réseaux

1. *Perspectives des communications 1997*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

2. Un hôte Internet est un ordinateur doté d'une adresse et en liaison directe avec Internet.

3. Sam Paltridge, « Internet face aux monopoles », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 201, août-septembre 1996.

Sam Paltridge et Dimitri Ypsilanti travaillent à la division de la politique de l'information, de l'informatique et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE.
Messagerie : dsti.contact@oecd.org

Télécommunications : perspectives encourageantes

de télévision par câble un important vecteur pour le lancement de nouveaux services multimédias et pour l'ouverture de l'infrastructure locale à la concurrence. Vers la mi-1996, par exemple, les câblo-opérateurs britanniques offraient déjà plus de 1,5 million de lignes téléphoniques principales.

Toutefois, l'utilisation des réseaux de télévision par câble pour faire concurrence aux fournisseurs traditionnels de services de télécommunications (notamment pour l'accès à Internet) est très inégale dans la zone OCDE. A la fin de 1995, on y dénombrait un peu plus de 114 millions d'abonnés à la télévision par câble, la proportion moyenne de ménages abonnés étant de 33 %, contre 93 % abonnés à des services de télécommunications. De fait, dans un certain nombre de pays, en Grèce et en Italie par exemple, il n'y a pas encore de service opérationnel de télévision par câble. Un autre élément à considérer (qui toutefois ne joue pas au Canada, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni) est que les exploitants de télécommunications publiques (ETP) établis, en situation de monopole, sont les premiers fournisseurs de réseaux pour la télévision par câble, et que leur part de marché augmente. Ainsi, au moment où une véritable concurrence est introduite, les infrastructures de réseaux alternatives en place appartiennent déjà à l'ETP, ce qui empêche leur utilisation comme tremplin pour ouvrir le marché à la concurrence.

Autre facteur important dans l'expansion des infrastructures : l'essor des communications mobiles. Entre 1990 et 1995, le nombre des abonnés a été multiplié par sept¹. Ainsi en 1995, sur un total de 74 millions, on a dénombré, dans la zone OCDE, 27 millions de nouveaux abonnés au service mobile cellulaire, soit une croissance nettement plus forte que dans la téléphonie classique pour laquelle 18 millions de nouvelles lignes téléphoniques principales ont été installés cette même année. Les principaux marchés pour les communications mobiles se situent au Japon et aux États-Unis : au Japon, entre mars et décembre 1996, le nombre total des abonnés aux services mobiles a plus que doublé, pour dépasser les 23 millions. De plus, à mesure que les pays éliminent leurs structures de marché duopolistiques et autorisent la venue de nouveaux opérateurs sur le marché, la croissance des mobiles va s'amplifier.

L'emploi dans les ETP a eu tendance à fléchir au cours de la décennie écoulée. A la fin de 1995, les ETP dans la zone OCDE employaient 2,4 millions de personnes. Cependant, les statistiques disponibles ne comptabilisent que les effectifs des ETP, alors que c'est dans les nouvelles activités liées aux réseaux – réseaux cellulaires mobiles, revente, services à valeur ajoutée, accès Internet – que l'emploi a progressé le plus fortement. Ainsi, dans des pays comme les États-Unis, malgré une réduction considérable au cours des dix dernières années des effectifs des principaux ETP, globalement l'emploi dans les télécommunications en 1995 était pratiquement inchangé par rapport à 1985.

La modernisation et l'expansion des RTPC par les ETP dans la zone OCDE ont généré un total de 119 milliards de dollars de dépenses d'investissement en 1995, soit 2,6 % de la formation brute de capital fixe de l'ensemble de la zone. L'investissement dans les réseaux européens, notamment à l'intérieur de l'Union, a néanmoins sensiblement fléchi par rapport à la précédente décennie, surtout parce que la vague des investissements dans les télécommunications réalisés dans les nouveaux *Länder* en Allemagne a pris fin⁵. En revanche, les investissements en Amérique du Nord, alimentés par la forte croissance des investissements dans les infrastructures pour mobiles, notamment aux États-Unis, ont fortement augmenté. Les dépenses d'équipement sont également en hausse en Australie, au Japon et en Nouvelle-Zélande.

Recettes en hausse

L'expansion des réseaux de communications transparait également dans la croissance du marché des services de télécommunications publiques dans la zone OCDE : en 1995, les recettes ont atteint 519 milliards de dollars, soit une progression de 13 % par rapport à 1994. Les recettes par ligne principale continuent d'augmenter, pour atteindre en moyenne (en 1995) un peu plus de 1 100 dollars par ligne (soit 520 dollars par habitant).

En 1995, les recettes générées par les services de télécommunications ont représenté 2,3 % du PIB de la zone OCDE, soit une légère progression seulement par rapport à il y a dix ans. Le secteur des télécommunications publiques a donc progressé à un rythme semblable à celui de l'économie dans son ensemble, malgré l'usage croissant

Hôtes Internet pour 1 000 habitants¹

	janvier 1996	janvier 1997
Finlande	40,82	55,51
Islande	32,66	43,70
Norvège	20,27	39,38
États-Unis	23,01	38,44
Australie	17,15	28,51
Suède	16,98	26,39
Nouvelle-Zélande	14,97	23,61
Canada	12,60	20,38
Danemark	9,91	20,37
Suisse	12,12	18,23
Pays-Bas	11,31	17,50
Autriche	6,55	11,43
Royaume-Uni	7,71	10,09
Allemagne	5,55	8,84
Luxembourg	4,25	8,49
Irlande	4,20	7,56
Belgique	3,01	6,37
Japon	2,15	5,86
France	2,36	4,22
République tchèque	1,62	3,98
Hongrie	1,12	2,92
Espagne	1,37	2,81
Portugal	0,94	2,63
Italie	1,28	2,61
Grèce	0,84	1,52
Pologne	0,65	1,41
Mexique	0,15	0,33
Turquie	0,09	0,21
Moyenne OCDE	8,87	14,94

1. Pays classés selon les données de 1997.
Sources : Network Wizards, OCDE

des télécommunications dans les pays de l'OCDE. Cette disparité apparente peut s'expliquer par la baisse des prix des télécommunications : en plus, la prestation de nombreux services est maintenant assurée plus efficacement par des entreprises qui se situent en dehors du secteur traditionnel des télécommunications publiques, autrefois caractérisé par des opérateurs en situation de monopole.

L'un des facteurs les plus importants dans la croissance des recettes des ETP a été l'expansion des communications mobiles, qui ont rapporté 64 milliards de dollars en 1995, soit un doublement du marché en deux ans seulement. La contribution des communications mobiles aux recettes totales des ETP s'est donc accrue pour dépasser 12 % dans la zone OCDE : elle est désormais su-

périure à celle des services de communications internationales comme source de revenus.

Toutefois, les recettes des communications mobiles calculées par abonné ont maintenant tendance à diminuer, en partie du fait des baisses des prix suscitées par le renforcement de la concurrence, mais surtout parce que la tendance est au développement de formules souples de tarification et à l'expansion du marché des abonnés résidentiels, qui téléphonent moins que les abonnés professionnels. La popularité de ces formules souples a été la principale raison de l'explosion du marché des communications mobiles entre 1992 et 1995.

L'essentiel des recettes dégagées par les ETP en relation avec Internet provient de produits et services traditionnels, comme la location de lignes spécialisées, ou de lignes d'abonné supplémentaires et l'allongement de la durée des appels locaux. La majorité des utilisateurs accède au réseau Internet soit par ligne louée soit par le RTPC (via un PC équipé d'un modem). A la différence des communications mobiles, pour lesquelles les ETP ont élaboré une structure de tarification spécifique, le prix des éléments constitutifs de l'accès à Internet est un héritage d'un monde dans lequel la principale application était la téléphonie, encore que de nombreux ETP étudient de nouvelles structures de prix qui seraient peut-être mieux adaptées au développement d'Internet.

La prestation de services d'accès à Internet devrait être un très gros marché pour les ETP, car ils ont déjà pour clients la quasi-totalité des utilisateurs potentiels d'Internet. Les ETP devraient d'ailleurs être des concurrents redoutables sur ce marché, car ils possèdent et gèrent l'accès des clients existants et disposent des compétences requises en matière de réseaux. Cependant, comme pour les télécommunications mobiles, la fourniture de l'infrastructure permettant d'accéder à Internet cessera d'être le domaine exclusif des ETP.

4. Sam Paltridge, «La percée de la téléphonie mobile», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

5. Entre 1991 et 1995, le taux d'équipement téléphonique dans les nouveaux Länder est passé de 17,9 à 38,9 pour 100 habitants.

6. Le modèle de comparaison des tarifs de l'OCDE, accompagné de mises à jour récentes, est disponible auprès de l'Eurodata Foundation de Londres (fax : + 44 171 629 1359).

Les recettes supplémentaires dégagées par les ETP grâce aux services Internet ont eu tendance à être occultées par le débat sur les risques d'utilisation de ces services pour contourner les services de télécommunications internationales «traditionnels», débat qui fait écho à celui qui a eu lieu sur les communications mobiles dans les années 80, lorsqu'un certain nombre d'ETP craignaient que cette nouvelle technologie et la libéralisation du marché ne mettent en péril leur principale source de recettes. Dix ans plus tard, au lieu d'éliminer les sources de recettes traditionnelles sur le réseau, les communications mobiles ont considérablement élargi le marché. Si l'on peut se fonder sur le passé, les ETP qui voient dans Internet une promesse identique seront sans doute les mieux placés pour demeurer compétitifs dans les années à venir.

Le secteur de l'audiovisuel est, en termes de taille du marché, beaucoup plus étroit que celui des télécommunications : par habitant, les recettes des radiodiffuseurs sont environ cinq fois plus faibles que celles des télécommunications. Sur le marché de l'audiovisuel, c'est la radiodiffusion qui occupe la première place, avec des recettes estimées, pour 1994 dans la zone OCDE, à 87 milliards de dollars pour les services de radiodiffusion hertzienne et d'environ 30 milliards de dollars pour la télévision par câble.

Évolution des prix

L'OCDE procède à des analyses des tarifs de télécommunications depuis 1990⁶, mais cette tâche se complexifie à mesure que la concurrence devient plus vive et que les formules tarifaires dégressives se multiplient sur les marchés concurrentiels comme, de plus en plus, sur les marchés monopolistiques en prévision de la libéralisation.

Le coût moyen du panier OCDE de services téléphoniques pour abonné professionnel est actuellement d'environ 600 dollars ; en 1990, il était de 870 dollars pour un nombre identique d'appels. La baisse nette de l'indice du panier professionnel s'inscrit dans un contexte d'augmentation des redevances fixes (essentiellement augmentation des abonnements) et de diminution des redevances de consommation (essentiellement baisse des tarifs longue distance). La baisse sur la même période de l'indice moyen du panier OCDE

pour abonné résidentiel a été beaucoup plus faible, soit 2,4 %, de sorte qu'en 1996 son coût s'établissait à 271 dollars, contre 301 dollars en 1990. Ce ralentissement s'explique avant tout par des augmentations des redevances fixes en Grèce, en Turquie, en Belgique, en Italie et au Japon, compensées par des réductions des redevances de consommation pour les appels longue distance dans la plupart des pays.

Les évolutions des prix sur les marchés concurrentiels ont été très différentes de celles observées sur les marchés non concurrentiels (graphique, p. 22). Dans tous les pays pratiquant un régime de monopole, les redevances moyennes de consommation ont baissé ou sont demeurées constantes entre 1995 et 1996. Dans cinq pays (Allemagne, Espagne, France, Portugal, Turquie) sur les 15 dont les marchés ne sont pas concurrentiels, les redevances d'utilisation ont été réduites de plus de 10 % sur la période. Pour les pays de l'Union européenne, cette réduction s'explique par la restructuration tarifaire engagée en préparation de la libéralisation du marché prévue pour 1998. Dans plusieurs autres pays, comme la Finlande, la Nouvelle-Zélande et la Suède, l'émergence de la concurrence dans les télécommunications locales a conduit pour la première fois à une réduction des redevances fixes pour les abonnés professionnels. Le coût du panier de tarifs de télécommunications pour abonné résidentiel a augmenté de 2,3 % sur les marchés concurrentiels entre 1995 et 1996, alors que sur les marchés non concurrentiels, la hausse a été de 9,3 %.

Depuis 1990, les redevances perçues sur les appels longue distance ont baissé de quelque 30-35 % sur les marchés concurrentiels et d'environ 20 % sur les autres marchés. Sur la même période, la redevance sur les appels locaux a augmenté de 13,5 % dans les premiers et de 34,8 % dans les marchés sous monopole. De ce fait, l'écart entre les prix des appels locaux et ceux des appels longue distance diminue, puisqu'il est passé de un à vingt en moyenne sur la zone OCDE à seulement un à cinq en 1995.

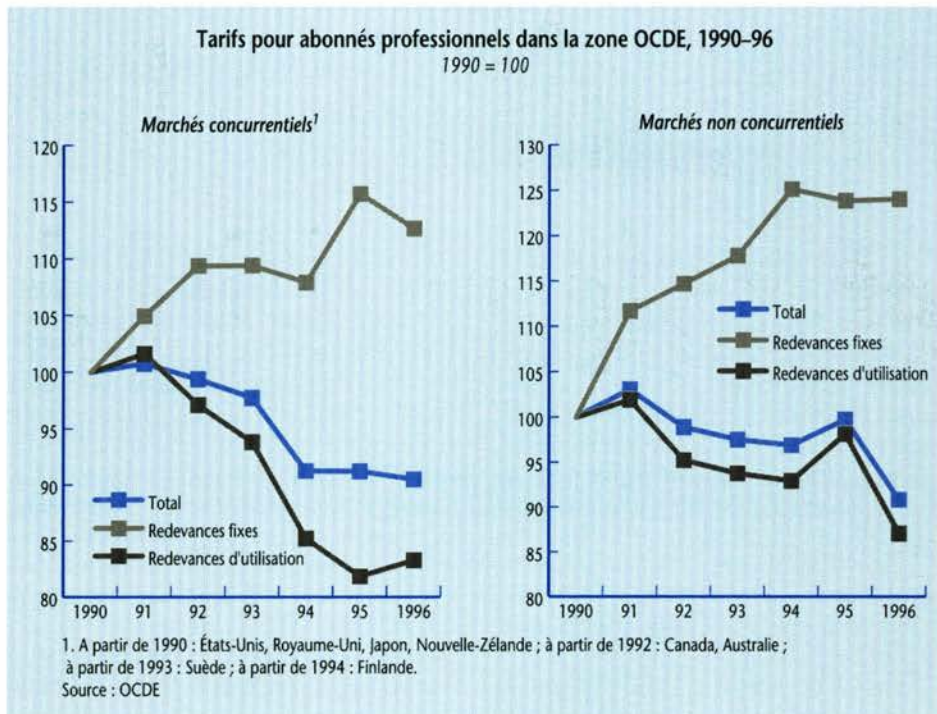
Ce rééquilibrage des tarifs a d'importantes conséquences pour l'accès aux services des infrastructures de l'information, comme Internet. Les ETP rééquilibrent leurs tarifs en se fondant sur les modes traditionnels d'utilisation du téléphone. Or les appels téléphoniques locaux dans la zone OCDE durent en moyenne moins de trois minu-

Télécommunications : perspectives encourageantes

tes, alors que les utilisateurs d'Internet ou de bases de données en ligne restent connectés beaucoup plus longtemps. De plus, compte tenu des nouveaux modes d'utilisation des réseaux, l'incidence du rééquilibrage sur les différentes catégories d'utilisateurs varie considérablement dans l'ensemble de la zone OCDE du fait des variations dans les méthodes de tarification des appels locaux. Certains pays pratiquent une tarification à la durée, d'autres une tarification au nombre d'appels et d'autres encore une tarification forfaitaire pour les appels locaux. Dans certains pays où les tarifs à la durée sont relativement onéreux, l'essor des nouveaux services pourrait donc s'en trouver ralenti. Dans les pays où la tarification est forfaitaire ou au nombre d'appels, un débat est en cours pour savoir si des réseaux conçus pour des appels relativement brefs vont connaître la saturation et, si tel devait être le cas, avec quelle rapidité ils pourraient être adaptés aux nouveaux modes de consommation.

L'utilisation de méthodes différentes pour la tarification des télécommunications locales n'entraîne pas de grandes différences dans le prix d'un panier de services téléphoniques, alors qu'elle crée de très grands écarts dans les prix du RTPC pour l'accès aux services en ligne ou à Internet : ainsi, le coût pour 20 heures d'appels est six fois plus élevé en Autriche qu'au Canada. Lorsque le rééquilibrage tarifaire entraîne une hausse des tarifs à la durée pour les appels locaux, il amplifie ces différences pour un panier de services du RTPC utilisés pour l'accès à Internet. Entre 1995 et 1996, par exemple, le prix de l'abonnement a augmenté au Canada, ce qui s'est traduit par une hausse du coût pour 20 heures d'accès à Internet *via* le RTPC, qui est passé de 9,32 à 11,99 dollars des États-Unis. En Suède, où le prix des appels locaux a été augmenté, le coût d'un même panier est passé de 19,77 à 34,55 dollars. Le rééquilibrage a eu pour effet que l'écart de prix entre les deux pays est passé du double au triple. Pour les utilisateurs des services téléphoniques, en revanche, le prix du panier de services téléphoniques pour abonné

7. Convergence et tarification des infrastructures de l'information : le réseau Internet, disponible gratuitement auprès de la division de la politique de l'information, de l'informatique et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE. Également disponible, en anglais uniquement, sur le site Internet de la DPIIC, à l'URL http://www.oecd.org/dsti/gd_docs/s96_xxe.html.



résidentiel reste, sur la base des tarifs standard, plus faible en Suède qu'au Canada. Il est clair que le rééquilibrage n'a pas la même incidence sur les utilisateurs du téléphone, qui bénéficient aussi de prix plus bas pour leurs appels longue distance, que sur les utilisateurs de services Internet ou de services en ligne. A mesure que le marché pour Internet va se développer, les décisions en matière de rééquilibrage vont devenir de plus en plus complexes.

A la mi-1995, les prix de l'accès à Internet par liaison commutée, pratiqués par les fournisseurs d'accès Internet (FAI) étaient très élevés⁷. Depuis, les prix de l'accès à Internet pour ceux qui se connectent par liaison commutée se sont effondrés. De plus, les structures tarifaires complexes ont dans l'ensemble laissé la place à des formules simples, de type forfaitaire, et les redevances de connexion ont été supprimées. Cette évolution de la tarification est le résultat de la concurrence entre FAI. En revanche, pour les télécommunications locales, où il n'y a pratiquement pas de concurrence, les redevances sont restées stables ou ont augmenté. Résultat : les communications locales représentent désormais la majeure partie du coût du panier OCDE d'accès commuté à Internet.

La réforme des structures du marché des télécommunications a beaucoup progressé l'année dernière. Cependant, le processus de réforme doit encore prendre en compte la convergence entre la radiodiffusion et les télécommunications, qui gomme les différences entre des services autrefois distincts. La radiodiffusion de signaux sonores sur Internet est maintenant devenue relative-

ment courante. Les technologies vidéo commencent à être utilisées pour diffuser des images sur Internet, ce qui remet en question la notion traditionnelle de radiodiffusion en tant que moyen de transmission point à multipoint. Internet suscite de nouvelles façons de concevoir la distribution de services sur réseaux.

■ ■

Même si les politiques actuelles dans le secteur des télécommunications sont pertinentes sur un marché caractérisé par la convergence des technologies de communications, la plupart des pays de l'OCDE devront revoir leurs législations en matière de télécommunications et de radiodiffusion et leurs cadres réglementaires afin de prendre en compte ces nouvelles évolutions. A court terme, l'enjeu le plus important sera d'encourager la concurrence au niveau de la «boucle locale» et de veiller à ce que les marchés nouvellement libéralisés des infrastructures et de la téléphonie vocale deviennent pleinement concurrentiels. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Perspectives des communications 1997, 1997
- Sam Paltridge, «Internet face aux monopoles», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 201, août-septembre 1996
- Les infrastructures de télécommunications : les avantages de la concurrence, 1995
- Sam Paltridge, «La percée de la téléphonie mobile», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

Agriculture : tendances et enjeux d'ici à 2001

Pierre Charlebois et Josef Schmidhuber

Les projections annuelles de l'OCDE pour les marchés agricoles mondiaux dégagent trois grands axes d'évolution d'ici à l'an 2001 : un redressement général des prix vers la fin du siècle ; une contraction des stocks publics de céréales – et peut-être de ce fait des prix plus variables ; une réorientation continue des échanges vers les produits transformés au détriment des matières brutes – avec une redistribution des parts de marché en faveur des pays dont le secteur agricole obéit aux lois du marché¹.

Prédire les évolutions à long terme des marchés mondiaux de produits est une tâche complexe, car de nombreux facteurs importants se prêtent mal aux prévisions et leur influence sur les marchés peut évoluer au fil du temps. L'OCDE s'efforce néanmoins, tous les ans, de dégager les grandes tendances et d'analyser les principaux éléments d'incertitude pour les cinq années à venir. Pour ce faire, l'Organisation conjugue l'expertise de ses pays membres à un cadre de modélisation cohérent, le modèle «Aglink». Les données qui en ressortent sont le fruit d'un processus interactif, dans lequel les chiffres obtenus par le modèle sont vérifiés par recouplement, ajustés et validés par les experts nationaux participant aux groupes de travail du Comité de l'agriculture de l'OCDE. Réitéré chaque année, cet exercice fait apparaître les évolutions macro-économiques et les modifications apportées aux politiques agricoles – la nouvelle législation agricole qui sera appliquée aux États-

Unis au cours des sept prochaines années, par exemple.

Les céréales

Une conclusion importante de l'analyse faite l'année dernière était que les prix des céréales ne pouvaient se maintenir sur les sommets atteints durant la campagne 1995-96 (graphique A)² : des prix élevés restreindraient la demande, déclen-



chant ainsi un accroissement de l'offre, qui entraînerait de nouveau les prix à la baisse. Ce postulat s'est révélé exact. La production de blé et de céréales secondaires, dans l'Union européenne (UE), a connu en 1996-97 une vive progression, sous l'action conjuguée de la réduction des taux de gel des terres, d'une extension générale des superficies plantées en blé et en céréales secondaires, et de conditions climatiques favorables dans les prin-

cipales régions céréalières du monde. En outre, la demande a connu d'importants ajustements, notamment celle de céréales secondaires utilisées pour l'alimentation du bétail qui s'est contractée de 9 % dans les pays de l'OCDE et de 7 % dans les pays non membres en 1995-96. Du fait de ces variations de l'offre et de la demande, les prix mondiaux du blé et des céréales secondaires ont fléchi en 1996-97 de 24 % et de 21 %, respectivement, par rapport à leurs pics de la campagne précédente.

Les projections indiquent cependant qu'à plus long terme, les prix céréaliers mondiaux – tout comme ceux des graines oléagineuses – sont appelés à se raffermir en valeur nominale. Les mesures de fond prises ces dernières années, au niveau national comme au niveau multilatéral, ont conduit les gouvernements à moins intervenir sur les marchés céréaliers et ont étayé une reprise des prix internationaux. En outre, la demande croissante de viande enregistrée hors OCDE s'est traduite par une augmentation de la demande internationale de céréales fourragères et par une progression des importations de céréales de la

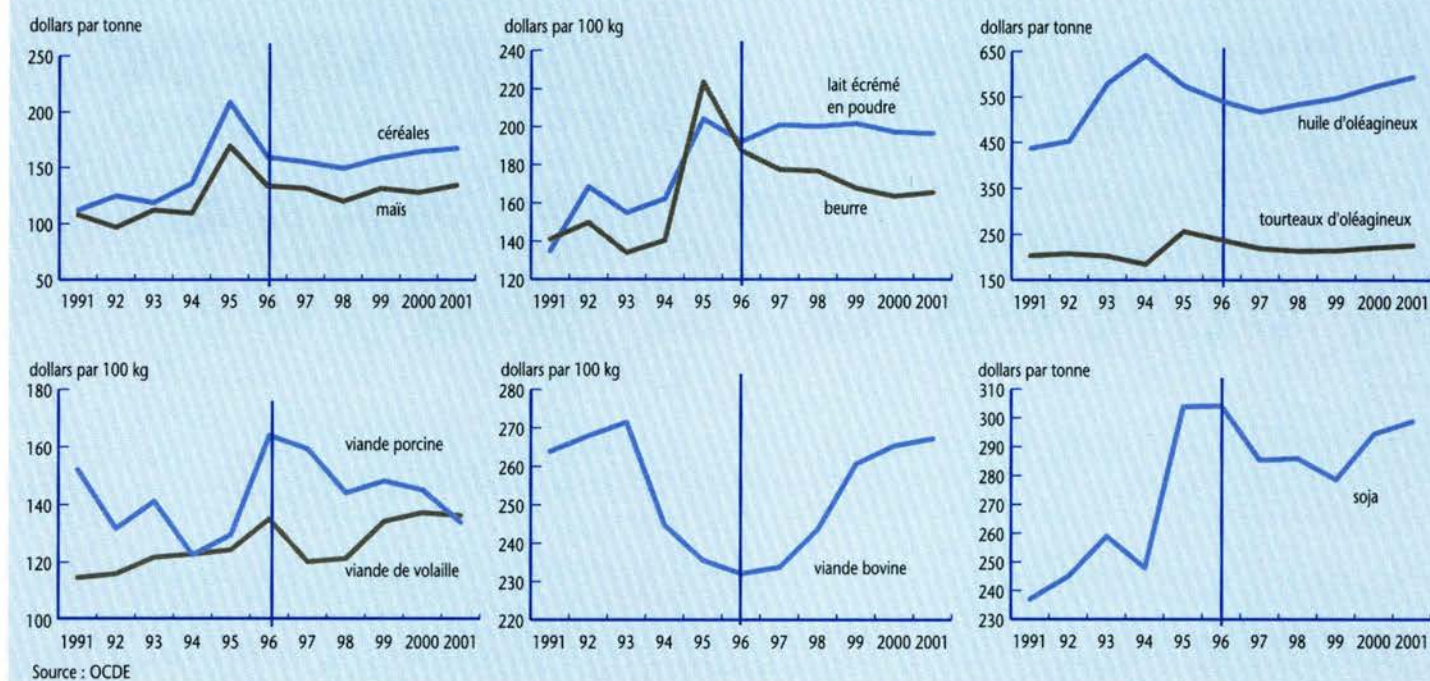
Pierre Charlebois travaille à la division de l'analyse quantitative et des études spéciales et Josef Schmidhuber à la division des échanges et marchés agricoles, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.

Message : agr.contact@oecd.org

1. *Les perspectives agricoles : 1997-2001*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

2. Loek Boonekamp et Yves Cathelinaud, «Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996.

A. Prix, 1991-2001



zone non OCDE, sauf en ex-Union soviétique, région qui pourrait parvenir à l'autosuffisance dès la fin du siècle. La faiblesse des stocks de blé et de céréales secondaires suscitera aussi vraisemblablement une certaine demande en vue de la reconstitution des réserves. En termes nominaux donc, les prix mondiaux projetés pour le blé, les céréales secondaires et les oléagineux resteront au-dessus de leur moyenne de la période 1991-95.

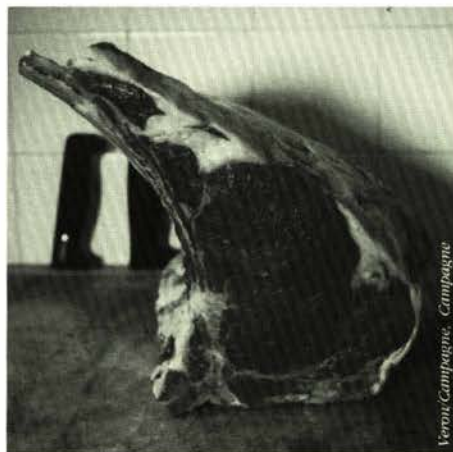
La viande

Les perspectives pour le prix des produits animaux sont mitigées. Sur le marché du Pacifique et dans l'UE, les prix de la viande bovine ne devraient guère remonter à court terme. En Amérique du Nord et en Australie, le cheptel des bovins de boucherie a atteint son pic conjoncturel et l'on peut donc s'attendre à une offre abondante jusqu'en 1998, bien que la période de prix bas risque d'être plus courte qu'avant, en raison de l'accroissement de la demande en Asie. Les prix devraient donc se raffermir de nouveau au tournant du siècle, lorsque le cheptel retombera au creux du cycle.

L'expansion de la production de viande se heurte à d'autres obstacles. Les coûts de l'alimentation animale, qui devraient dépasser ceux du début des années 90 dans de nombreux pays, exerceront un effet de frein. Le renforcement des mesures de protection de l'environnement majore les coûts de la production animale. La baisse des subventions à l'exportation et du soutien intérieur

ralentit la production dans de nombreux pays de l'OCDE. Les mesures d'urgence que l'UE a été amenée à prendre face à la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) auront un effet restrictif sur la production de viande bovine de l'UE.

Mais ces effets seront compensés, au moins en partie, par plusieurs autres facteurs. La demande de viande est soutenue dans les pays non membres de l'OCDE, les gains de productivité sont importants, en particulier dans la filière américaine de viande porcine et surtout, les préférences des consommateurs partout dans le monde vont vers la viande de volaille. L'un dans l'autre, ces facteurs entraîneront vraisemblablement dans les pays



de l'OCDE un accroissement de la production entre 1996 et 2001, que l'on estime à 2 % pour la viande bovine, à 7 % pour la viande porcine et à 17 %

pour la viande de volaille. Le rythme moyen de croissance sur cette période sera néanmoins inférieur à celui de la période 1990-95.

Les produits laitiers

Les régimes de quotas laitiers resteront vraisemblablement en place dans les pays où ils existent déjà. La production doit être maintenue à des niveaux compatibles avec les engagements pris durant le cycle d'Uruguay en matière d'accès minimal et de subventions à l'exportation. Par ailleurs, la consommation de lait et de produits laitiers par habitant n'augmente pratiquement pas dans les pays de l'OCDE et, globalement, les quotas devraient rester à peu près les mêmes.

La situation est tout à fait différente dans les sept pays de l'OCDE où la production laitière n'est pas contingentée – l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Mexique, la Turquie, la République tchèque et la Pologne – qui ont assuré 45 % de la production laitière totale de la zone en 1995. Les projections indiquent que la production combinée de ces pays augmentera de 16 millions de tonnes (soit 14 %) entre 1996 et 2001, en raison de la demande accrue de fromage et de lait entier en poudre, notamment dans les pays hors OCDE, de la fermeté de la demande de fromage aux États-Unis et des gains appréciables de productivité au Mexique. En revanche, la demande de lait écrémé en poudre et de beurre continuera à être faible du fait de la popularité croissante du lait entier en poudre qui sert à reconstituer le lait dans les pays en développement. Étant donné l'accroissement

de la production et le ralentissement de la demande, le récent relèvement des prix des produits laitiers enregistré sur les marchés mondiaux a bien peu de chances de se poursuivre. Ce sera notamment le cas du lait écrémé en poudre et du beurre, dont les prix en 1995 avaient été propulsés à des niveaux records par l'expansion inattendue des importations de beurre de l'ex-Union soviétique. Les prix sont d'ailleurs tombés dès 1996 et tomberont vraisemblablement encore davantage pour le beurre au cours des cinq prochaines années.

Points d'interrogation

Ces projections sont entachées d'un certain nombre d'incertitudes, dont les hypothèses retenues pour les politiques agricoles, les gains de productivité, les contraintes pesant sur les terres cultivables et les stocks de céréales, ainsi que les variations de la consommation alimentaire. Ces paramètres ont des conséquences sur les tendances à moyen terme et sur les fluctuations à court terme autour de ces tendances. Leur importance relative peut néanmoins se modifier au fil des ans. Par exemple, l'expansion des importations alimentaires due à l'élévation des revenus a beaucoup contribué dans le passé à la fermeté des prix mondiaux, mais il est difficile de savoir quelle sera l'importance de cette tendance à moyen terme. A quel rythme et dans quelles proportions la production céréalière hors OCDE progressera-t-elle à moyen terme ? Et quelles répercussions la réforme des politiques et des échanges agricoles aura-t-elle sur les exportations des pays de l'OCDE ?

L'évolution de la production céréalière dans la zone hors OCDE est probablement l'inconnue la plus sensible des perspectives à moyen terme. Certes, il existe encore des terres cultivables susceptibles d'être mises en production, mais elles risquent d'être moins fertiles et plus sensibles aux aléas climatiques. Les rendements pourraient aussi s'améliorer grâce à la fois à l'application de techniques nouvelles et à des modes d'utilisation plus intenses des intrants. Un grand nombre de pays, l'Inde et la Chine tout particulièrement, ont prouvé qu'ils pouvaient réaliser des gains considérables de rendement, mais l'importance attachée à l'adoption de méthodes de production plus durables



pourrait infléchir, à plus longue échéance, ce mouvement de croissance.

Autre aspect important : la place grandissante qu'occupent dans les échanges les produits transformés ou à valeur ajoutée. En 1985, les produits à forte valeur ajoutée représentaient à peu près la moitié des échanges agricoles mondiaux. Cette part devrait passer à 75 % d'ici à la fin de la décennie, la plus grande partie de cette progression étant à mettre au compte de l'expansion prévue des exportations de viande des pays de l'OCDE. On s'attend en particulier à ce que les États-Unis et le Canada réussissent à augmenter leurs parts de marché, grâce à des gains appréciables de productivité et à un environnement réglementaire dans le secteur favorable de la production animale.

L'expansion de la demande a surtout lieu en Asie, où l'élévation rapide des revenus jouera en faveur des produits à forte valeur ajoutée. La croissance des marchés ouverts à ces produits dépendra néanmoins du degré de concrétisation de l'augmentation projetée des revenus. Un rythme de croissance inférieur aux prévisions pourrait avoir un effet de frein sur les importations asiatiques de viande, bridant ainsi les exportations des pays de l'OCDE.

En Asie, la Chine est le principal point d'interrogation. La persistance de l'insuffisance des infrastructures, la vigoureuse progression des revenus et l'urbanisation rapide ont alimenté la croissance des importations de blé mais aussi, de plus en plus, celles de céréales secondaires et de viande de volaille³. Si, selon les prévisions, les importations chinoises de blé sont appelées à rester massives, leur rythme d'augmentation se ralentira vraisemblablement. Le prochain plan quinquennal privilégie les politiques qui pourraient doper la production céréalière intérieure et accroître l'offre alimentaire dans les villes. Étant donné les con-

trôles centralisés des échanges et le manque de renseignements sur l'état des stocks, il est difficile de se livrer à des pronostics sur le moment, la composition et l'ampleur des achats futurs de la Chine.

Une autre grande incertitude : l'évolution du secteur de la viande bovine dans l'UE. La consommation de viande bovine tend à y baisser depuis plus d'une décennie, c'est-à-dire bien avant son effondrement brutal et sans précédent, consécutif à la peur provoquée par l'ESB. Et, en l'état actuel des choses, rien ne permet d'affirmer que la demande retrouvera d'ici à la fin de la décennie le niveau qu'elle atteignait avant la crise de l'ESB, comme le laissent supposer les projections de l'OCDE. Dans ce cas, une augmentation notable des stocks d'intervention de l'UE pour la viande bovine s'annonce beaucoup plus vraisemblable, même si elle devrait se limiter aux quelques prochaines années. Les mesures d'urgence déjà approuvées – par exemple les dispositifs de commercialisation précoce et les programmes d'abattage des veaux – devraient se traduire par une contraction de la production et donc des excédents non commercialisables. Étant donné que le cycle de production de la viande bovine est relativement long, l'impact de ces mesures se fera le plus fortement sentir vers la fin de la décennie.

Après une succession de récoltes médiocres dans une période de forte demande, les stocks mondiaux de céréales reportés sur la campagne 1996-97 ont été les plus bas jamais enregistrés depuis le début des années 70 (graphique B). La faiblesse des stocks est appelée à rester une constante durant toute la période quinquennale couverte par les projections. Avec des stocks modiques et une demande en expansion, les fluctuations « normales » de la production céréalière pourraient accentuer les variations de prix d'une année sur l'autre. Mais la composition et la répartition des stocks changent, elles aussi : selon les projections, les stocks publics devraient rester à un faible niveau tandis que les stocks privés pourraient s'accroître, donc être ainsi plus accessibles. Il y aura aussi vraisemblablement une augmentation de la capacité de stockage qui permettra d'étaler les ventes sur la durée d'une campagne.

Les fluctuations de prix intervenant durant une campagne sont devenues plus prononcées que les fluctuations d'une année sur l'autre ; ce phénomène joue en faveur d'investissements dans des

3. Barrie Stevens, « La Chine à l'aube du 21^e siècle », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 201, août-septembre 1996.

Agriculture : tendances et enjeux d'ici à 2001

installations de stockage privées et est, probablement, de nature à modérer ces fluctuations. Par exemple, les investissements faits par des sociétés multinationales de négoce de céréales dans des silos-élévateurs et dans des installations portuaires en Argentine se sont traduits par un accroissement de la capacité de stockage et par une plus grande marge de manœuvre pour étaler les ventes. Même si le stockage est bien évidemment insuffisant pour permettre l'entreposage d'une récolte entière, la perspective de bénéficier d'un relèvement des prix en cours de campagne attirera vraisemblablement de nouveaux investissements. Cette flexibilité accrue donne aux producteurs comme aux sociétés de négoce de céréales une occasion de réaliser des bénéfices, circonstance qui pourrait à son tour modérer la variabilité des prix saisonniers.

Devant la baisse des stocks de céréales, on est amené à s'interroger sur la sécurité alimentaire et notamment sur le niveau critique de sécurité. On revient aujourd'hui sur la question de l'importance d'avoir des indicateurs pertinents, par exemple le rapport minimum qui doit exister entre les stocks et les utilisations pour garantir la sécurité alimentaire. Quelques-uns de ces indicateurs ont été établis il y a plus d'une vingtaine d'années et leur validité était fondée sur les structures du marché qui prévalaient à l'époque. Or, la donne politique est différente et des progrès notables ont été faits sur le plan de la productivité et des technologies utilisées pour la manutention, le transport, la commercialisation et l'utilisation des céréales. Un autre changement important résulte de la plus large dispersion des stocks, de l'amélioration de l'accès aux informations relatives au marché et de la transparence.

Le marché est en effet devenu beaucoup plus transparent. Les communications mondiales ont gagné en qualité et en rapidité, et certaines caractéristiques propres au marché des céréales sont maintenant bien établies. Les systèmes de renseignements sur les marchés sont plus performants et plus rapides, surtout dans les pays de l'OCDE. Les systèmes d'alerte précoce permettent de déceler les évolutions intervenant dans des régions en marge des principaux marchés et apportent ainsi à un nombre croissant de producteurs et d'im-

portateurs une somme toujours plus grande d'informations sur la production, les prix, les disponibilités à l'exportation et sur les besoins d'importation. Les acteurs du marché ont donc la possibilité de réagir plus promptement à d'éventuelles pénuries.

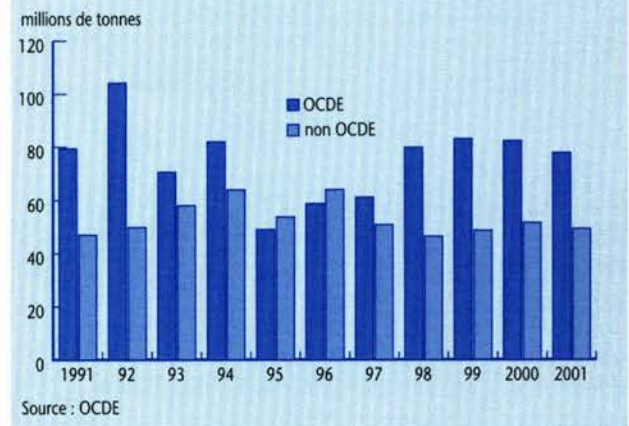
De la réforme à la stabilité ?

La physionomie de l'offre et de la demande de produits agricoles de ces dernières années a été davantage façonnée par le jeu des forces du marché que par les pouvoirs publics. Par exemple, la nouvelle législation agricole américaine couvrant une période de sept ans s'articule autour de politiques agricoles davantage orientées par le marché à moyen terme. Et sur le plan international, les progrès accomplis dans le cadre du GATT donnent corps à l'engagement général en faveur de la libéralisation des échanges.

L'assouplissement de la protection aux frontières permet à un plus grand nombre de consommateurs et de producteurs de réagir aux signaux de prix émis par un marché mondial élargi, ce qui diminue la nécessité d'ajuster les prix internationaux. Moins de subventions à l'exportation devrait limiter l'écoulement des excédents intérieurs sur le marché international, ce qui éviterait de déprimer davantage des prix déjà faibles. En subissant moins de distorsions, les échanges permettront de mieux faire face à des situations de pénurie et d'excédents. Les prix seront des signaux plus sûrs pour guider les décisions en matière de production. Cependant, l'effet stabilisateur de la réforme des politiques sur les marchés dépendra du caractère contraignant qui sera attaché en pratique aux engagements⁴.

Jusqu'ici, les réformes opérées dans le domaine du commerce, par exemple la tarification des obstacles non tarifaires, se sont traduites par un degré limité d'intégration des marchés intérieurs et des marchés mondiaux. Certaines évolutions récentes conduisent aussi à s'interroger sur l'efficacité des restrictions des subventions aux exportations. Le niveau élevé des prix internationaux des céréales en 1995-96 a permis au blé et aux céréales secondaires de l'UE et des États-Unis d'être internationalement compétitifs. La fraction inutili-

B. Stocks mondiaux de céréales, 1991-2001



sée des droits à subventionner les exportations peut désormais être reportée sur l'une quelconque des années de la période de mise en œuvre de l'accord d'Uruguay (sauf la dernière), ce qui pourrait se traduire par un gonflement des exportations subventionnées à moyen terme. Dans la pratique cependant, le regain d'exportations subventionnées sera également limité par des contraintes budgétaires.

En tout état de cause, les variations ultérieures des prix dépendront surtout de la capacité d'absorption par les mouvements de stocks intérieurs des fluctuations de la production céréalière des États-Unis et de l'UE ou de leur traduction par des variations dans les exportations. Conserver des stocks d'une campagne sur l'autre peut coûter cher, plus cher peut-être que de subventionner les exportations. D'un autre côté, l'accroissement des exportations subventionnées tend à augmenter les restitutions à la tonne, ce qui pourrait provoquer des tensions au niveau de la politique commerciale ou accentuer celles qui existent déjà.

■ ■

Un certain nombre de messages à l'intention des décideurs se dégagent de ces perspectives. Tout d'abord, même si le niveau élevé de soutien continue à fausser l'affectation des ressources dans le secteur agricole, quelques pays ont fait des progrès grâce à une réforme tendant à imprimer à leurs politiques une orientation plus marquée par le marché. Les pays de l'OCDE sont ainsi en mesure de répondre avec souplesse à l'accroissement de la demande alimentaire venant des pays non membres bien que, à moyen terme, le redressement des prix nominaux du marché mondial soit appelé à rester modéré.

Même si la réforme des politiques se poursuit, les prix intérieurs restent de très loin supérieurs à ceux des marchés mondiaux dans un grand nombre de pays de l'OCDE, en particulier au Japon et dans l'UE. Des mesures de maîtrise de l'offre se

4. Carmen Cabill, « L'agriculture de la zone OCDE après Uruguay », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 196, octobre-novembre 1995.

Environnement : l'apport de l'agriculture

Wilfrid Legg et Luis Portugal

sont révélées nécessaires dans le cas de plusieurs produits, lait et céréales surtout, pour équilibrer le marché intérieur. Mais cela peut entraîner la perte de parts de marché dans les échanges internationaux étant donné que les mesures de maîtrise de l'offre, conjuguées à des prix intérieurs élevés et aux restrictions apportées aux exportations subventionnées dans le cadre du cycle d'Uruguay, empêchent ces pays d'entrer efficacement en concurrence avec d'autres pays hors OCDE sur les marchés de produits alimentaires en pleine expansion de la zone – effet qui est d'autant plus dommageable pour les pays en question que la croissance de leurs marchés intérieurs a souvent tendance à se tasser.

Les perspectives à moyen terme donnent à penser que les stocks mondiaux de céréales ne connaîtront qu'un rebond modeste, ce qui rend plus critique que jamais le bon fonctionnement du marché mondial. La réforme des politiques doit donc soutenir l'élan requis pour maintenir et développer un environnement dans lequel la production et la consommation pourront répondre librement aux signaux émis par les prix et les courants d'échanges. Ainsi soumis à moins de distortions, le commerce pourra pallier plus efficacement les déficits, tandis que les signaux émis par les prix seront de meilleurs outils pour la prise des décisions de production. ■

L'environnement prend une importance accrue dans beaucoup de secteurs : les considérations écologiques font ainsi désormais partie intégrante des politiques agricoles. Il s'agit certes d'atténuer les effets nuisibles de l'agriculture sur l'environnement mais aussi d'en amplifier les effets positifs¹.

Conséquence de la mutation des secteurs agricoles des pays de l'OCDE : les exploitations sont moins nombreuses et emploient moins de personnes qui, pour beaucoup, pratiquent l'agriculture à temps partiel. Les exploitants agricoles achètent de plus en plus d'intrants auprès de sources extérieures au secteur et vendent leur production en vertu de contrats passés avec l'industrie alimentaire et des négociants. Ils bénéficient du progrès technique dans beaucoup de domaines – substances chimiques à usage agricole, machines, biotechnologie – et sont mieux informés des pratiques culturales. Ils sont davantage conscients de l'importance d'avoir une agriculture durable – être sûr qu'il y aura assez de ressources pour fournir aux générations futures des denrées alimentaires en quantité suffisante, sans danger et respectueuses de l'environnement². De nombreux

exploitants et entreprises agricoles ont ainsi réagi favorablement aux pressions des groupes de consommateurs et de défense de l'environnement réclamant, avec de plus en plus de force, une amélioration des méthodes d'épandage des engrais et de lutte contre les pesticides et les maladies.

Les agriculteurs savent que le public attend désormais d'eux qu'ils participent à la gestion des campagnes, à la préservation et à l'embellissement des paysages, à la création d'espaces de loisirs et de tourisme. Ils en retireront parfois un bénéfice à travers les mécanismes du marché. Mais pas toujours – notamment lorsqu'il s'agit de la préservation de la diversité biologique et des habitats de la faune et de la flore, ou de l'externalité positive apportée par des «campagnes avenantes». Dans de nombreux pays, les exploitants agricoles ont dû aussi s'accommoder de réglementations environnementales et se conformer à des normes tou-

¹ *Les avantages écologiques de l'agriculture durable : enjeux et stratégies – Séminaire d'Helsinki*. Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

² *L'agriculture durable : questions de fond et politiques dans les pays de l'OCDE*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995.

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Les perspectives agricoles : 1997-2001, 1997

La Chine au 21^e siècle : implications globales à long terme, 1996

Barrie Stevens, «La Chine à l'aube du 21^e siècle», l'Observateur de l'OCDE, n° 201, août-septembre 1996

Les perspectives agricoles : 1995-2000, 1996

Loek Boonekamp et Yves Cathelinaud, «Les marchés agricoles d'ici à l'an 2000», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996

Le cycle d'Uruguay : évaluation préliminaire des conséquences de l'accord sur l'agriculture dans les pays de l'OCDE, 1996

Carmell Cahill, «L'agriculture de la zone OCDE après Uruguay», l'Observateur de l'OCDE, n° 196, octobre-novembre 1995.



Wilfrid Legg dirige la division des études économiques II et environnement, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE, où travaille Luis Portugal.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

Environnement : apports de l'agriculture



chant en particulier à la qualité de l'eau, à l'emploi de pesticides et à l'élimination des déchets animaux. Autant de facteurs susceptibles de majorer leurs frais de production et d'amoin-drir leur compétitivité internationale.

En vertu du principe «pollueur-payeur», les exploitants doivent notamment se conformer aux limites fixées pour le ruissellement des nitrates et d'autres substances chimiques dans les cours d'eau, ou se plier à la réglementation relative à l'utilisation des pesticides. Mais son application a été souvent peu rigoureuse et se heurte à des obstacles d'ordre pratique en raison du très grand nombre d'exploitations agricoles et des difficultés que pose l'identification du pollueur. Qui plus est, il n'est pas toujours facile de définir les droits de propriété qui déterminent à quel agriculteur attribuer tel impact sur l'environnement. De fait, c'est souvent le contribuable qui, au bout du compte, par le biais des paiements effectués par les pouvoirs publics aux agriculteurs au titre des investissements consacrés par exemple à l'élimination des déchets, fait les frais de la réduction des rejets de sous-produits ou de résidus chimiques.

Les pratiques agricoles qui préservent, en qualité et en quantité, les ressources naturelles et sont des gages de la viabilité future des exploitations intéressent directement les agriculteurs. La sauvegarde de la qualité des sols leur permet, par exem-

ple, d'accroître leurs rendements futurs à moindre coût. Encore faut-il que les agriculteurs soient avertis de l'intérêt de leurs activités pour l'environnement, ou au contraire de leur coût, qu'ils aient les ressources nécessaires pour en tenir compte et que le marché intègre ces effets – sur lesquels les politiques agricoles et environnementales ont une influence.

Certains de ces facteurs sont liés aux niveaux élevés de soutien public à l'agriculture, soutien qui représente en moyenne quelque 40 % de la valeur de la production agricole et dont les deux tiers vont aux prix³.

Définir d'abord les avantages

Dans certains pays – en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, par exemple – l'intérêt écologique pour l'agriculture se résume simplement aux conditions biophysiques et écologiques d'une faune et d'une flore spécifiques, qui ont évolué progressivement avec les pratiques agricoles et qui risquent d'être compromises par les systèmes de production actuels. Ailleurs, en Europe et au Japon, l'attention se porte aussi sur les paysages et sur les particularismes culturels, ainsi que sur l'apport de l'agriculture au dévelop-

pement rural et, partant, à une croissance nationale et régionale équilibrée⁴.

Dans le cadre des lignes directrices ou règlements définissant, par exemple, les «bonnes pratiques agricoles», un point de repère peut être la contribution qu'un gouvernement demande aux agriculteurs ou aux propriétaires fonciers d'apporter, à leurs propres frais, en tant que «gardiens» des ressources naturelles. Le simple fait de modifier un point de repère, ou niveau de référence, peut par ailleurs conduire à définir différemment les pratiques agricoles nocives ou bénéfiques. Si les activités agricoles procurent des avantages qui vont au-delà de ce seuil de référence, mais pour lesquels le marché n'offre pas de rémunération – par exemple, des activités qui améliorent la biodiversité, protègent les habitats naturels ou embellissent le paysage –, on pourrait faire valoir que les agriculteurs rendent un service qui mérite récompense. Lorsque les activités agricoles détériorent l'environnement par rapport au niveau de référence, il conviendrait – le principe pollueur-payeur – que les exploitants agricoles (ou d'autres «intervenants») assument le coût du dommage (ou soient tenus de le réparer), qu'il s'agisse de pollution de l'eau ou de dégradation des paysages, par exemple.

Mais il est difficile de définir les «bonnes pratiques agricoles» et les points de repère. Car les politiques agricoles ont elles-mêmes modifié le «niveau de base» servant de référence pour évaluer les effets sur l'environnement : dans bien des cas, les politiques agricoles remontent à plusieurs décennies et ont, par là même, influé sur les pratiques culturales et l'utilisation des intrants. Qui plus est, certains effets environnementaux n'apparaissent pas tout de suite – les conséquences des résidus de pesticides et des engrais pour la faune et la flore et pour les cours d'eau, par exemple. Quant aux incidences sur les paysages dans une zone donnée, elles sont souvent le résultat de pratiques agricoles collectives impliquant une multitude d'exploitations. Il n'en demeure pas moins que l'établissement de points de repère – variant d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre,

3. *Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE. Suivi et évaluation 1996*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

4. *Les aménités pour le développement rural : exemples de politiques*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996.

ZOOM

PAC : les «mesures d'accompagnement» agro-environnementales

Les paiements effectués dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne (UE) en faveur des exploitants agricoles qui s'emploient à préserver ou à améliorer l'environnement peuvent être regroupés dans quatre catégories.

- Les mesures de gestion des terres privilégient l'agriculture à faible intensité, la réduction des quantités d'intrants utilisés et l'agriculture biologique, dans le but, principalement, d'atténuer les pressions exercées par l'activité agricole sur l'environnement. Certains programmes encouragent les agriculteurs à préserver la diversité génétique tant des variétés végétales traditionnelles que des animaux de ferme aujourd'hui menacés de disparition.

- D'autres mesures visent à pérenniser les caractéristiques traditionnelles des paysages (murs en pierres, terrasses et haies, par exemple) et l'artisanat traditionnel – caractéristiques appréciées non seulement pour leur attrait esthétique mais aussi pour leur contribution au maintien de la diversité biologique – ainsi qu'à protéger et à renforcer la diversité biologique grâce, par exemple, à la réduction des pesticides.

- La mise hors culture à long terme des terres et l'entretien des superficies abandonnées peuvent favoriser la perpétuation de l'agriculture extensive ou du pâturage de type peu intensif, ce qui peut concourir au maintien de la biodiversité et à la diminution des risques d'incendie ou d'érosion¹.

- La mise en place de programmes d'information, de formation et de démonstration peut promouvoir l'adoption de bonnes pratiques agricoles et faciliter l'accès du public aux campagnes et aux loisirs champêtres.

Ces mesures agro-environnementales doivent être mises en place dans chacun des États membres de l'UE, mais aucune d'elles n'est obligatoire et les agriculteurs peuvent individuellement choisir de participer ou non à une ou à plusieurs d'entre elles. Ceux qui décident de s'engager dans cette voie sont tenus de respecter pendant cinq ans au moins les obligations correspondantes ; dans le cas de mise hors culture à long terme, la durée minimum est de 20 ans. Si ces mesures – contenu, mise en œuvre et évaluation – relèvent en principe de la responsabilité des gouvernements, elles sont souvent, dans la pratique, décentralisées et confiées aux régions. En 1996, elles ont coûté plus de 2 milliards d'écus, soit 5 % environ du total des dépenses budgétaires afférentes à la PAC.

1. Leo Maier, «Mise hors culture et environnement», l'Observateur de l'OCDE, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

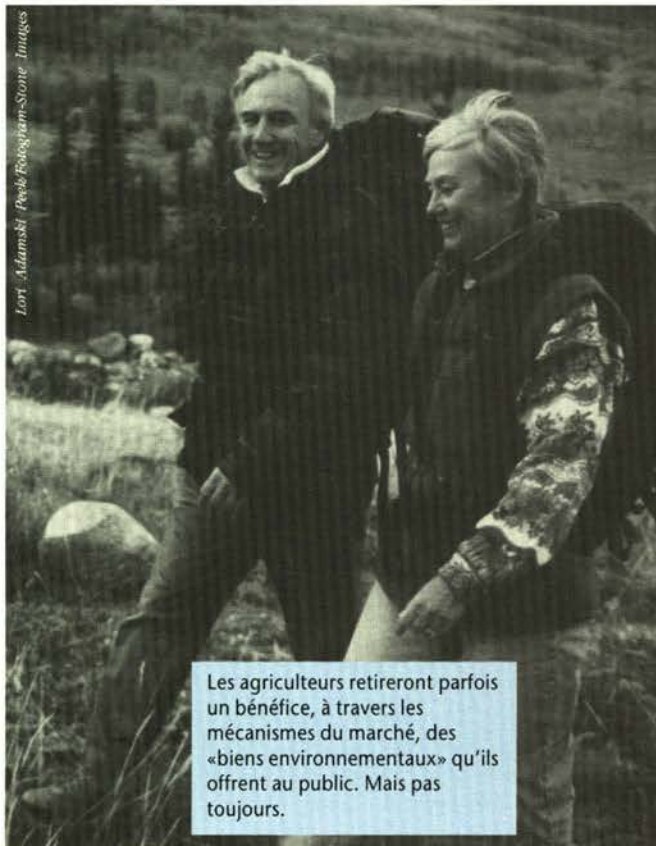
évoluant dans le temps – devrait aider les décideurs à distinguer les effets nocifs des effets bénéfiques, et faciliter ainsi l'élaboration et la mise en œuvre des politiques à suivre.

Quel cadre d'action ?

Lorsque les mécanismes du marché ne prennent pas en compte les effets exercés sur l'environnement, le relais peut être pris par les politiques agricoles et environnementales. Il faut s'assurer que ces politiques améliorent vraiment l'environnement au lieu de le détériorer encore davantage. L'un des moyens d'agir est d'effectuer des paiements aux agriculteurs, ou de leur imposer des redevances. Cela exige des droits de propriété soigneusement définis, faisant ressortir non seulement les droits mais aussi les devoirs associés à la propriété ou à l'utilisation de ressources – terre et eau en particulier – consacrées à l'agriculture.

On admet en général que la réforme des politiques agricoles, en réduisant le soutien couplé à la production, diminuera la propension des agriculteurs à utiliser des produits chimiques, encouragera l'adoption de méthodes moins intensives pour les productions végétales et animales, et limitera l'exploitation des terres écologiquement fragiles. Cependant, la réforme pourrait ne pas être suffisante pour parvenir au degré souhaité de performances en matière d'environnement (en partie parce que la loi du marché ne joue pas, ou joue insuffisamment, dans le cas de certains avantages écologiques), et il faudra peut-être l'accompagner de mesures directement axées sur la provision de biens environnementaux d'intérêt public. La réforme des politiques agricoles en cours dans tous les pays de l'OCDE pourrait par ailleurs faire naître un certain nombre de problèmes d'environnement, en liaison, par exemple, avec l'abandon des terres ou avec les pratiques agricoles traditionnelles prévalant dans diverses régions.

Un volet important de la réforme est de cibler le soutien, non plus sur la production mais sur des dispositifs qui améliorent l'aptitude des agriculteurs à trouver d'autres sources de revenu



Les agriculteurs retireront parfois un bénéfice, à travers les mécanismes du marché, des «biens environnementaux» qu'ils offrent au public. Mais pas toujours.

– des services de formation et de conseil, des subventions de démarrage, etc. Les agriculteurs peuvent par exemple assurer des aménités rurales, telles que le tourisme «vert» ou des produits biologiques. Une approche cohérente des politiques touchant l'agriculture, l'environnement et le développement rural ira donc dans le sens d'une agriculture durable en même temps qu'elle permettra de prendre dûment en compte les particularismes régionaux et les priorités locales. Pour que l'agriculture ait toutes les chances d'être économiquement et écologiquement viable, il faut qu'elle reçoive des signaux cohérents de la part des pouvoirs publics et du marché.

Cependant, les structures et la dimension des exploitations, la densité démographique et les degrés de priorité attachés à l'environnement varient profondément d'un pays de l'OCDE à l'autre. Il ne saurait y avoir de solution politique unique en raison de cette hétérogénéité. Il est néanmoins important que les politiques menées aient une approche équilibrée. Ainsi, si les agriculteurs sont



Les aides gouvernementales à l'élimination des déchets animaux, de porcs par exemple, se font souvent, au bout du compte, au frais du contribuable.

Hugues Campagne, Campagne

obligés de prendre en charge les coûts environnementaux qui relèvent d'eux, ils doivent aussi être rémunérés pour tout avantage qu'ils pourraient apporter à l'environnement, en sus de leurs activités traditionnelles.

Un paiement écologique ?

Souvent récentes, les mesures prises pour améliorer l'apport écologique de l'agriculture n'ont guère encore été évaluées. Elles vont des initiatives à caractère local, régional ou des dispositifs volontaires⁵ jusqu'à des mesures financières d'incitation et de dissuasion, en passant par la diffusion des résultats de la recherche, des programmes d'éducation et de formation, et la mise en place d'une réglementation⁶. Les «mesures d'accompagnement» de la réforme de la politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne visent à accorder des paiements aux agriculteurs qui s'efforcent de maintenir ou d'améliorer leurs performances en matière d'environnement (en-

cadre p. 29). Un certain nombre de mesures du même ordre sont actuellement en vigueur dans d'autres pays de l'OCDE, en Europe surtout. Certains de ces paiements sont bien ciblés. D'autres ne le sont pas et sont versés sans évaluation des avantages et des coûts écologiques qui leur sont associés. Ils sont, par exemple, souvent effectués de manière uniforme dans le cadre de dispositifs nationaux et régionaux, alors que les avantages sont concentrés sur un lieu particulier ou propres à un site donné⁷. Pour être efficaces et ne pas provoquer de distorsions sur les marchés agricoles, les paiements doivent être :

- transparents quant à leurs objectifs et modes de fonctionnement
- ciblés de façon à procurer les avantages souhaités au-delà du niveau de référence
- adaptés aux spécificités environnementales, limités à la couverture des coûts et accompagnés de conseils et d'informations pertinents
- évalués sous l'angle de leurs effets sur l'environnement (évaluations qui doivent permettre une adoption de programmes moins coûteux)
- suivis de manière à assurer le respect des règles et la mise en œuvre efficace du dispositif.

Les paiements ne doivent être retenus que lorsque les autres options offrent peu de chances de réaliser l'objectif poursuivi. Dans la mesure du possible, ils devraient être directement liés aux résultats environnementaux ou aux pratiques agricoles qui les favorisent, au lieu d'être indirectement liés au volume ou à la nature de la production, ou aux facteurs de production. Ils devraient reposer sur une solide connaissance scientifique des processus physiques et biologiques. Par souci de cohérence, les incitations à procurer des avan-

tages devraient aller de pair avec des sanctions ; elles ne devraient pas être accordées aux seuls exploitants agricoles.

■ ■

Si les possibilités pratiques d'améliorer les résultats de l'agriculture en matière d'environnement sont désormais bien connues tant du point de vue économique que politique, elles sont souvent inexploitées, faute d'être mises à la disposition des agriculteurs. Tout le monde a un rôle à jouer : autorités nationales mais aussi autorités et agences régionales et locales. Il reste que l'on n'a pas encore bien cerné les imbrications des politiques agricoles et environnementales. L'OCDE mettra au point des indicateurs nationaux et régionaux sur l'environnement qui faciliteront l'évaluation des résultats donnés par les politiques suivies⁸, et la réalisation d'analyses comparatives des politiques mises en œuvre dans les différents pays. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE



- Les avantages écologiques de l'agriculture : enjeux et stratégies - Séminaire d'Helsinki, à paraître 1997
- Politiques, marchés et échanges agricoles dans les pays de l'OCDE. Suivi et évaluation 1996, 1996
- Les aménités pour le développement rural : exemples de politiques, 1996
- Ronald Steenblik, «Environnement : les agriculteurs se regroupent», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997
- Kevin Paris, «Des indicateurs 'verts' pour l'agriculture», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997
- Leo Maier, «Mise hors culture et environnement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997
- L'agriculture durable : questions de fond et politiques dans les pays de l'OCDE, 1995
- Réforme des politiques agricoles : nouvelles orientations - Le rôle des paiements directs au revenu, 1994
- Wilfrid Legg, «Paiements directs pour les agriculteurs ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.

5. Ronald Steenblik, «Environnement : les agriculteurs se regroupent», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

6. Un certain nombre d'études de cas seront disponibles gratuitement en 1997 auprès de la direction de l'agriculture, OCDE.

7. Pour une première tentative faite dans l'établissement de critères opérationnels pour le versement de paiements directs aux exploitants agricoles, voir *Réforme de la politique agricole : nouvelles orientations - Le rôle des paiements directs au revenu*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1994 ; Wilfrid Legg, «Paiements directs pour les agriculteurs ?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 185, décembre 1993-janvier 1994.

8. Kevin Paris, «Des indicateurs 'verts' pour l'agriculture», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

Science et société : éviter la coupure

Jean-Éric Aubert

Sang contaminé, hormones de croissance mortelles, maladie de la vache folle : ces trois affaires, aux conséquences dramatiques, ont jeté un voile sur l'expertise scientifique et l'usage qu'en font les décideurs. L'OCDE a examiné, lors d'un récent symposium, la manière dont, à l'aube du 21e siècle, le public perçoit la science et la technologie et intervient quand il s'agit de choix stratégiques¹.

Les rapports complexes qu'entretiennent science et société dépassent largement les cas de crises extrêmes que nous venons de vivre. L'appui mesuré du public à l'action scientifique et technique, les restrictions budgétaires qui touchent pratiquement tous les pays industrialisés limitent, voire menacent, l'effort public en faveur de la R-D. Les jeunes, de façon générale, s'intéressent moins que par le passé aux études et aux carrières scientifiques. Ce désintérêt relatif compromet le maintien à niveau des effectifs de chercheurs dans les dix ans qui viennent, lorsque d'importants contingents partiront à la retraite. Enfin, le manque de culture technique de larges fractions de la jeunesse affecte ses capacités d'insertion dans des économies en continuel bouleversement technologique.

Un intérêt critique

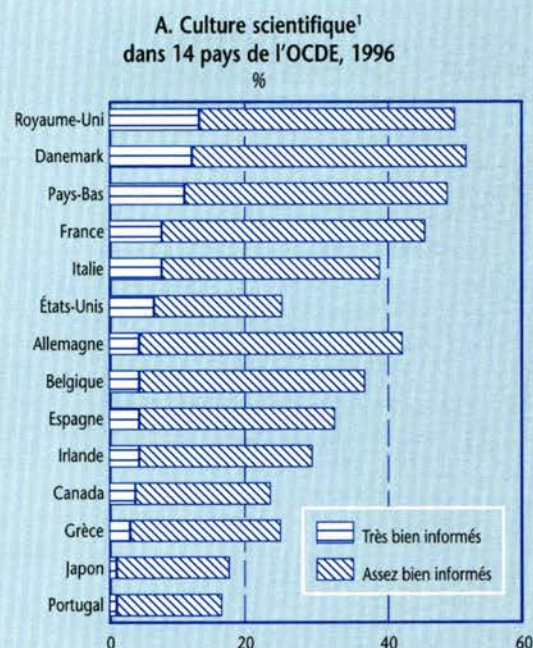
Une synthèse comparative d'enquêtes menées dans 14 membres de l'OCDE² confirme que dans la plupart des pays l'intérêt pour la science et la

technologie est grand : près de 50 % des personnes interrogées, parfois davantage, se disent intéressées ou très intéressées. (Avec toutefois l'intrigante exception du Japon où le niveau d'intérêt est sensiblement plus bas et a, de surcroît, légèrement baissé ces dernières années, surtout chez les jeunes.) La compréhension que le public a des phénomènes et des méthodes scientifiques est, en revanche, bien moindre : environ 10 % seulement des adultes se sentent capables de s'impliquer dans une discussion portant sur des controverses scientifiques.

Les enquêtes montrent également que, dans tous les pays, les gens ont à la fois une bonne et une mauvaise appréciation de la science et de la technologie (graphique A) : ils en voient

les côtés bénéfiques, mais ils en redoutent les aspects dangereux ou néfastes. Cette ambivalence se retrouve dans tous les pays, quoique les opinions positives l'emportent en général sur les négatives. Ce rapport critique, sinon ambigu, à la science et à la technologie ne se traduit pourtant pas par une réticence vis-à-vis de l'effort de recherche : une majorité de la population soutient l'intensification de cet effort, notamment s'il s'agit de recherche fondamentale.

Les jeunes sont aujourd'hui beaucoup plus nombreux à faire des études scientifiques qu'il y



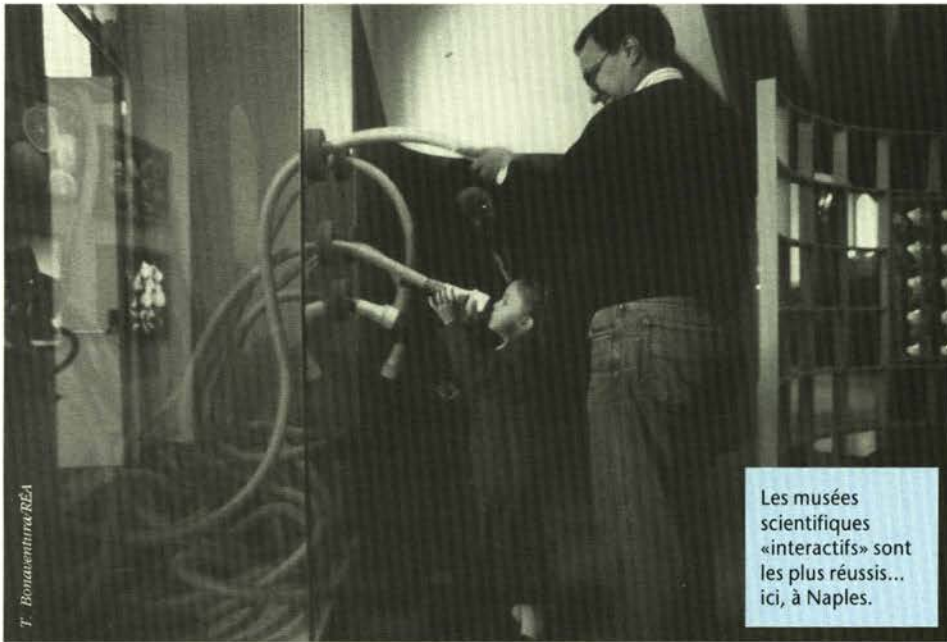
1. Le niveau de culture scientifique est déterminé en fonction des réponses apportées à des questions portant sur des phénomènes naturels, physiques ou autres et posées à des échantillons significatifs de population. Les questions sont limitées en nombre (une dizaine au plus) et similaires, sinon identiques, d'un pays à l'autre.

Source : Jon D. Miller, Center for the Advancement of Scientific Literacy, Chicago

1. Une étude sur ce thème est en préparation.

2. Rapport préparé pour le symposium «La compréhension de la science et de la technologie par le public dans les pays membres de l'OCDE : étude comparative», qui s'est tenu à Tokyo les 5 et 6 décembre 1996 ; disponible gratuitement auprès de la division de la politique de la science et de la technologie.

Jean-Éric Aubert travaille à la division de la politique de la science et de la technologie, direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE.
Messagerie : dsti.contact@oecd.org

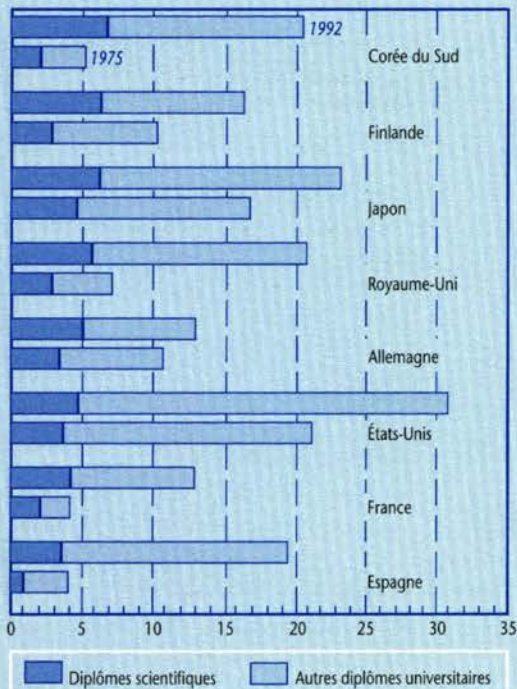


T. Bouaventura R&A

Les musées scientifiques «interactifs» sont les plus réussis... ici, à Naples.

à 20 ans³. Mais en proportion du nombre de jeunes qui entrent à l'université, ceux qui y entreprennent des études scientifiques est moindre que par le passé (graphique B). Certaines disciplines traditionnelles, comme la physique et la chimie, subissent une désaffection sensible tandis que d'autres, comme l'informatique et la biologie, attirent davantage. Dans quelques pays, les contingents d'étudiants en science et en ingénierie sont depuis quelques années en légère diminution.

B. Diplômes universitaires de 1^{er} cycle, scientifiques et autres, dans 8 pays de l'OCDE, 1975-92
% des 24 ans



Source : Science & Engineering Indicators, Natural Science Foundation, Washington DC, 1996

Les données relatives aux carrières scientifiques et technologiques sont plus floues. Dans les pays qui ont réalisé des études approfondies, il y a stagnation, sinon fléchissement du nombre des diplômés qui poursuivent une carrière scientifique après leurs études. Le fait que de jeunes diplômés intègrent d'autres secteurs de l'économie est, en soi, plutôt bénéfique : ils instillent des connaissances et des méthodes de pensée scientifiques dans l'ensemble de la société. Le problème est ailleurs, et plus prosaïque : leur désaffection pour les carrières scientifiques risque tout simplement de priver à terme les organismes scientifiques de la main-d'œuvre indispensable à leur développement. Les raisons pour lesquelles les diplômés en sciences font carrière ailleurs sont variées. Les salaires sont moins intéressants que dans d'autres secteurs comme la banque ou la finance, où les profils scientifiques sont très demandés. Mais il y a aussi le sentiment que la recherche scientifique se fait de plus en plus fragmentée et spécialisée et, de ce fait, perd de son intérêt.

Les gouvernements cherchent depuis longtemps à intéresser le public à la science et à la technologie. De fait, ils s'y emploient depuis les débuts de la Révolution industrielle, comme en témoignent la publication d'encyclopédies ou l'organisation d'expositions universelles. Depuis une quinzaine d'années, l'arrivée des nouvelles technologies a conduit à une multiplication des efforts. Tous les pays ont leurs musées et centres scientifiques, leurs semaines ou journées nation-

3. 'Are Science and Technology of Waning Interest for the Youth?', rapport préparé spécialement pour le symposium, disponible gratuitement auprès de la division de la politique de la science et de la technologie.

4. Changing the Subject, Innovations in Science, Mathematics and Technology Education (en anglais uniquement), OECD/Routledge Press, 1996.

les consacrées à la science et à la technologie, leurs émissions de télévision, etc. Et pourtant, on l'a vu, ces efforts n'apportent pas le «plus» attendu.

Que faire d'autre ? Ou comment faire mieux ? C'est précisément ce à quoi ont essayé de répondre les participants au symposium.

Éducation

Le premier acte se joue à l'école primaire et secondaire. C'est là que se développe, pour l'essentiel, l'intérêt pour la science et la technologie, comme le prouvent les enquêtes comparatives : ce qui peut être fait plus tard ne permet pas de combler les lacunes formées auparavant. Mais pour véritablement changer les choses dans l'enseignement des sciences et des technologies, il faut modifier les attitudes et les méthodes pédagogiques : motiver davantage les élèves, impliquer davantage les enseignants et les parents, développer les connaissances en partant beaucoup plus de la réalité vécue au quotidien, de problèmes concrets (environnement ou autres)⁴.

Le renouvellement des méthodes éducatives peut être très fécond, comme l'a montré le professeur Lederman, prix Nobel de physique, présentant au symposium son expérience avec les jeunes des zones déshéritées de Chicago. On peut obtenir d'excellents résultats, même dans des milieux difficiles, avec des pratiques innovatrices, impliquant les chercheurs, réorganisant les lieux mêmes de l'enseignement pour favoriser la créativité des élèves, utilisant les acquis récents des sciences cognitives pour la formation et la transmission des savoirs. Concernant plusieurs dizaines de milliers d'enseignants et plusieurs centaines de milliers d'élèves du primaire et du secondaire, cette expérience a permis en quelques années d'élever le niveau des connaissances en sciences et en mathématiques largement au-dessus de la moyenne américaine.

Une étude suédoise montre qu'un enseignement trop abstrait des mathématiques a tendance à décourager les jeunes de poursuivre des études scientifiques. Il ne devrait pas être trop compliqué d'infléchir cette tendance en réaménageant les programmes et les cursus. De manière générale, si l'on veut véritablement faciliter l'intégration des jeunes dans des sociétés de plus en plus imprégnées de sciences et de technologies, il faut cesser de concevoir les mathématiques comme

un instrument de sélection, ce qui est le cas dans beaucoup de pays.

Information

Les expériences réussies de musées scientifiques sont celles qui partent du vécu des visiteurs, stimulent leur imagination, les font rêver et fonctionnent en forte interactivité en utilisant les nouveaux médias. Les musées sont d'autant plus efficaces qu'ils opèrent comme médiateurs entre les chercheurs et les milieux éducatifs, et permettent un va-et-vient entre ces deux mondes. Ainsi des musées de Trieste et de Luleå, l'un à l'extrême Sud de l'Europe, l'autre à l'extrême Nord, dont l'expérience a été décrite au symposium.

Les pouvoirs publics et les milieux de la recherche attachent, à juste titre, une grande importance aux médias puisque, dans la plupart des pays, la télévision est de loin le premier vecteur d'informations scientifiques et techniques vers le grand public. Le Japon, par exemple, a annoncé la création d'une chaîne nationale consacrée 24 heures sur 24 à la science. Mais la réalisation d'émissions scientifiques est encore un art mal maîtrisé, et le résultat parfois décourageant pour un public de non-initiés. Les émissions fondées sur des approches narratives, qui font appel à l'imaginaire des téléspectateurs, en partant du concret pour intro-

duire des concepts de plus en plus complexes et abstraits, sont sans doute la meilleure introduction au monde des sciences et des technologies.

La proposition a été faite au symposium de créer une chaîne internationale, en puisant dans les meilleures productions nationales. Cette chaîne pourrait être couplée avec des serveurs Internet, sur lesquels, de manière conviviale, les communautés intéressées de par le monde – chercheurs, éducateurs, particuliers – pourraient faire part de leurs avis, besoins et critiques sur les matériaux proposés.

Dialogue

Enfin, le symposium a fermement poussé les gouvernements à s'engager à développer des lieux de dialogue qui pourraient par exemple permettre au public d'être consulté avant que ne soient prises des décisions prioritaires en matière de R-D, de participer à des comités d'éthique ou à des mécanismes d'évaluation technologique. A chaque pays de trouver les structures qui conviennent à ses traditions, mais l'importance de ce dialogue a été clairement soulignée tant par le ministre danois de la recherche, Frank Jensen, citant l'expérience de son pays pour ce qui est de l'implication du public dans la définition des stratégies de R-D, que par le professeur Mori, conseiller pour



La proportion des étudiants dans les différentes disciplines scientifiques est plus faible qu'il y a 20 ans.

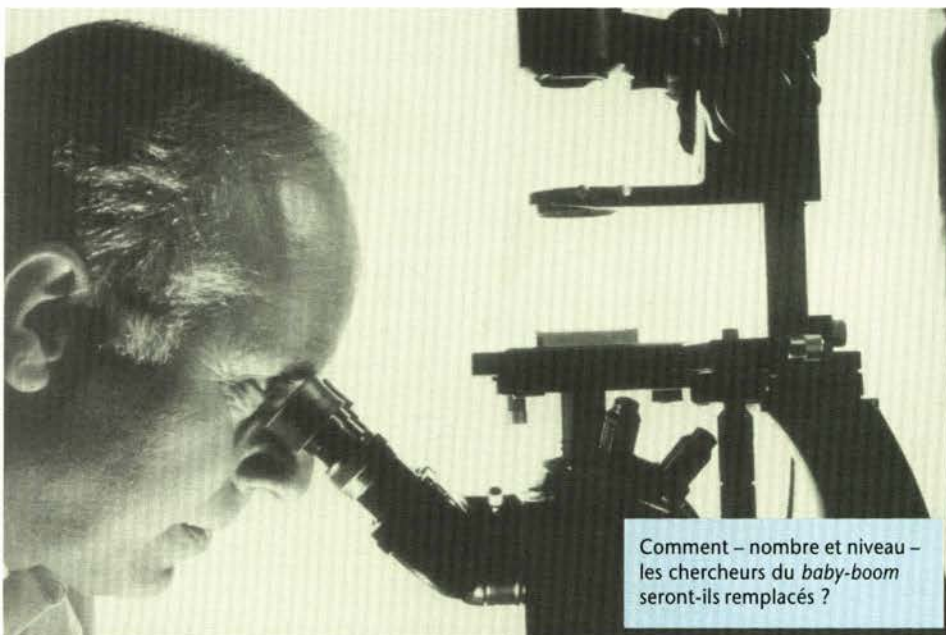
la science et de la technologie auprès du premier ministre japonais, plaidant pour un «consentement informé» de la société sur les grands choix scientifiques et technologiques nationaux. Le gouvernement japonais a d'ailleurs décidé de lancer un projet d'envergure, impliquant tous les acteurs – chercheurs, éducateurs, journalistes, etc., avec l'idée de former en grand nombre des «interprètes de la science» pour faciliter la communication entre milieu scientifique et grand public.



La diffusion de la connaissance est aussi importante que sa production. Il faut inciter les chercheurs à communiquer leurs savoirs, y compris au moyen de promotions professionnelles. Ceux auxquels sont destinés ces savoirs – jeunes, grand public, hommes politiques, etc. –, ont également besoin d'être motivés. On intègre beaucoup plus facilement des connaissances, même complexes, lorsque l'on est directement concerné. Il faut donc chercher à toucher émotionnellement ceux auxquels on s'adresse, même si le développement de la science et de la technologie est avant tout affaire de raison. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Candice Stevens, «Le savoir, moteur de la croissance», l'Observateur de l'OCDE, n° 200, octobre-novembre 1996.



Comment – nombre et niveau – les chercheurs du baby-boom seront-ils remplacés ?

Sauver la pêche par la privatisation ?

William Emerson

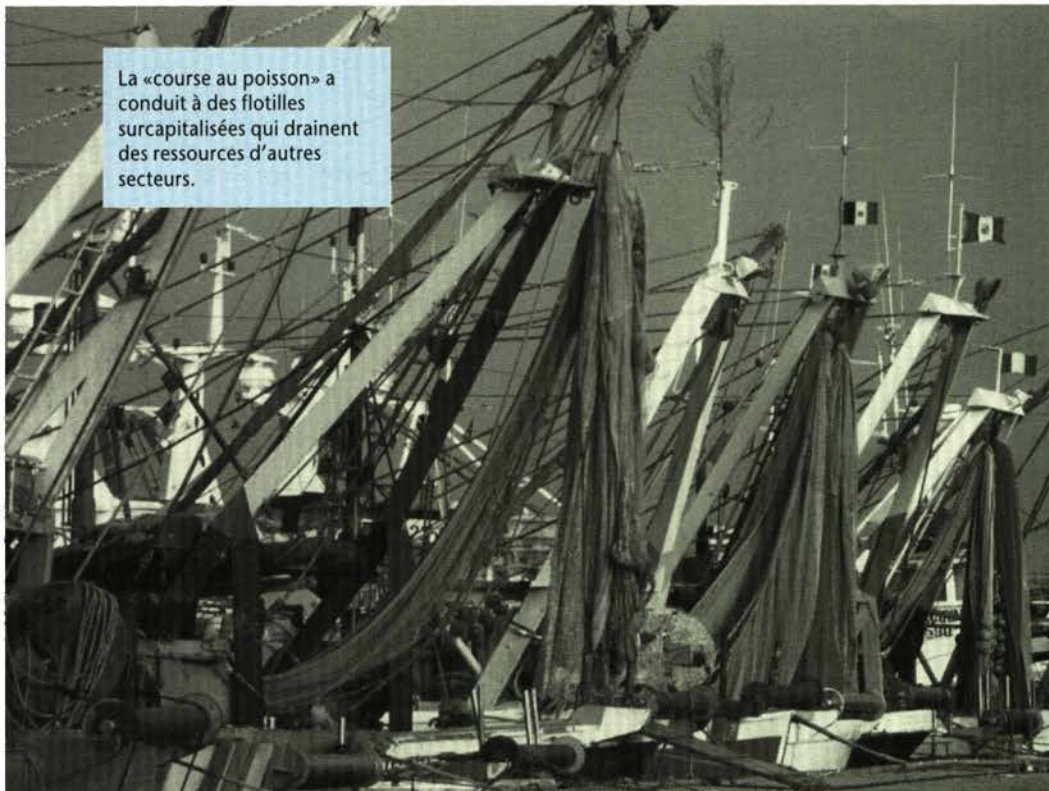
La presse mondiale publie régulièrement des articles sur les dangers de la surpêche, qui vide les mers de leurs plus importants stocks de poissons. Il est vrai que les signaux économiques que reçoivent les pêcheurs les encouragent à adopter un comportement en apparence logique, mais dans la réalité préjudiciable à leurs intérêts à long terme – les répercussions en sont dramatiques sur les stocks halieutiques. Une réforme radicale du cadre institutionnel régissant la pêche semble être la seule solution¹.

Toute activité halieutique commerciale, qu'elle soit menée par de petits navires de pêche côtière ou par de gros chalutiers-usines opérant en haute mer, est complexe car ses objectifs biologiques, sociaux et économiques sont souvent contradictoires. La pêche est source d'emplois dans de nombreuses régions du monde. Les produits de la pêche sont une importante ressource alimentaire qui, de toute évidence, est menacée par le déclin des stocks de poissons. L'agriculture a su, grâce à une augmentation spectaculaire de sa productivité au cours des dernières décennies, faire face à l'accroissement démographique et à la demande croissante de nourriture². Cela n'a pas été le cas de la pêche.

A l'intérieur de la zone économique exclusive des 200 milles (ZEE) des pays côtiers, les ressources marines sont la propriété de la nation, sous la tutelle de l'État. Du fait de ces ZEE et des accords régionaux adoptés pour de nombreuses pêches hauturières, beaucoup de pêcheries maritimes restent d'accès libre : aucune flottille n'a le droit d'interdire à une autre d'y exploiter une partie quelconque de la ressource. Tout pêcheur qui laisse les poissons grandir et se reproduire – processus indispensable pour la santé des écosystèmes marins – risque de les perdre au profit de rivaux moins scrupuleux. Rien ne pousse donc les producteurs à préserver le poisson pour une utilisation future. L'absence d'un régime de propriété privée des pêcheries est à l'origine de performances économiques médiocres et d'une surexploitation biologique.

Pour tenter d'éviter la surpêche, les gouvernements ont donc eu recours à la réglementation par le biais de trois types d'instruments : des con-

La «course au poisson» a conduit à des flottilles surcapitalisées qui drainent des ressources d'autres secteurs.



Carlo Borlenghi/Sea and Sky

William Emerson travaille à la division des pêcheries, direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, OCDE.

Messagerie : agr.contact@oecd.org

tingents annuels sont fixés pour limiter le volume des prises ; dès que le contingent attribué est atteint, la pêche est fermée pour le restant de l'année. Les mesures de contrôle des moyens de production limitent le nombre de navires autorisés à pêcher (en les obligeant à être titulaires d'un permis, par exemple) ou d'autres facteurs de production. Enfin, certaines mesures techniques protègent les petits poissons ou les zones de frai : un maillage minimum des filets permettant aux petits poissons de s'échapper et d'atteindre ainsi la taille à laquelle ils seront commercialisés. La gestion de la plupart des pêcheries utilise ces trois types de mesures à la fois. Toutefois, en dépit de la multitude de dispositions mises en place par les pouvoirs publics, les objectifs recherchés ne sont que rarement atteints.

L'adoption des diverses mesures n'a généralement pas permis d'améliorer sur le plan biologique l'état des stocks (les populations de certaines espèces surexploitées, cabillaud de l'Atlantique et flétan par exemple, sont peut-être même en train d'atteindre un stade de dépeuplement irréversible). Pour plusieurs raisons. Il est difficile d'estimer les niveaux adéquats de prélèvement. Le suivi des poissons dans leur milieu naturel est très complexe, il est donc coûteux de recueillir les données scientifiques et difficile de les analyser. De surcroît, les stocks de poisson sont très sensibles à la modification de leur milieu. Des stocks peuvent prospérer une année et être dans un état

précaire l'année suivante à la suite de variations des courants, des gradients de température, de la salinité relative ou de la présence ou non de substances nutritives.

Face à cette incertitude, une solution possible serait d'adopter le principe de précaution préconisé dans le Code de conduite pour une pêche responsable par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations unies³ : lorsque les données disponibles sont insuffisantes, il faut fixer le volume des captures à un niveau inférieur à celui correspondant au taux de reproduction naturelle du stock de poisson en question. La mise en œuvre de cette décision peut toutefois soulever des problèmes politiques à court terme, car elle se traduirait par une perte de revenu pour les pêcheurs de l'espèce ainsi protégée. A long terme, bien sûr, le volume des captures devrait remonter à mesure que les stocks se reconstituent.

Les dispositifs de gestion ont également échoué sur le plan économique puisqu'ils n'ont pas réussi à freiner la pêche. Résultat : un cercle vicieux où une baisse des volumes débarqués entraîne une chute des revenus qui elle-même conduit à une intensification de l'effort pour compenser les pertes. Dans les pêcheries gérées par des contingents (saisonniers ou annuels), chaque pêcheur est incité à capturer le maximum avant que les contingents ne soient atteints. Pour ce faire, il achète des navires plus grands et plus puissants, pêche plus longtemps pour obtenir de meilleurs résultats que ses rivaux⁴. Les flottilles ainsi surcapitalisées drainent les ressources d'autres secteurs de l'économie où elles pourraient être plus productives. Les gouvernements dans le monde dépensent à l'heure actuelle quelque 54 milliards de dollars pour subventionner un secteur dont les débarquements ne représentent que 70 milliards⁵.

Sous l'angle de la commercialisation, les contingents ont aussi eu des conséquences indésirables. Comme les pêcheurs concentrent leurs efforts au début de la saison, les marchés sont engorgés, ce qui provoque une chute des cours (soit parce que l'offre est surabondante, soit parce qu'il faut congeler le poisson qui sera vendu plus tard à un prix inférieur), ainsi qu'une baisse de la qualité du poisson qui ne reçoit pas le traitement approprié. Les pêcheurs sont également tentés de ne faire entrer dans leur contingent que les espèces prisées (et les poissons les plus grands quand ils se vendent plus cher). Les poissons qui ont

ZOOM

Les captures accessoires

Les « captures accessoires », c'est-à-dire la partie des prises non voulue, sont récemment devenues l'un des principaux problèmes de la gestion des pêches. Elles proviennent de l'incapacité des navires à limiter leurs captures aux espèces visées. Leur sort dépendra de considérations économiques, légales ou personnelles. S'il y a des débouchés et si les prix auxquels elles se négocieront justifient leur débarquement, elles seront mises à terre ; sinon, elles seront rejetées à la mer. Si les captures accessoires sont composées de poissons dont la pêche est interdite (trop petits, par exemple), elles seront aussi jetées par dessus bord. Si les pêcheurs sont soumis à des quotas de débarquement par espèce, ils peuvent choisir de sélectionner les poissons à haute valeur marchande et rejeter les autres (conservation du premier choix).

On estime que le volume total des captures accessoires se situe aux alentours de 27 millions de tonnes, chiffre imposant par rapport aux 98 millions de tonnes débarquées dans le monde. Dans les pêches « propres », où le type d'engin utilisé et la composition des stocks aboutissent à la pêche uniquement des espèces visées, les prises accessoires peuvent être négligeables. Dans d'autres, les chiffres sont tout à fait étonnants : dans la pêche à la crevette, les prises accessoires dépasseraient 16 millions de tonnes.

Il n'existe pas de solution facile à ce problème. Certains pays exigent que les pêcheurs débarquent tout ce qu'ils capturent – entreprise coûteuse, quand il n'y a pas de débouché pour les produits en question, et difficile à surveiller sans observateur à bord de chaque navire. D'autres pays ne réglementent pas du tout le volume des prises accessoires ni ce qui en est fait, position qui peut entraîner un énorme gaspillage. Les progrès réalisés en matière de sélectivité des engins peuvent aussi contribuer à réduire les captures d'espèces non visées. Mais il n'y a aucune certitude sur la meilleure voie à suivre : les recherches dans ce domaine sont coûteuses.

1. *Vers des pêcheries durables – Aspects économiques de la gestion des ressources marines vivantes*, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.

2. Au Sommet mondial de la santé – Rome, du 13 au 17 novembre 1996 –, la communauté internationale a réaffirmé sa volonté d'éradiquer la faim et a arrêté un plan d'action pour augmenter la disponibilité, 12 mois sur 12, de denrées alimentaires, améliorer l'accès aux ressources alimentaires et diminuer le nombre d'êtres humains souffrant de malnutrition. Les progrès scientifiques et techniques ont joué un rôle clé dans l'augmentation des rendements du secteur agricole. Les progrès accomplis dans le secteur aquacole ont, de même, permis d'en accroître la part dans l'offre globale de poisson. Voir Donald J. Johnston, « Sécurité alimentaire et agriculture durable » et David Blandford et Gérard Viatte, « Assurer la sécurité alimentaire globale ». *Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

3. FAO, Rome, 1995.

4. En 1988, la FAO estimait que les coûts d'exploitation annuels des flottilles de pêche dans le monde s'élevaient à 92 milliards de dollars pour des revenus annuels de 70 milliards, soit un déficit de 22 milliards de dollars (sans compter le coût du capital et d'autres frais similaires).

5. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, FAO, Rome, 1995.

Sauver la pêche par la privatisation ?

ZOOM

De l'espoir pour le flétan ?

La pêche du flétan du Pacifique au large de la côte occidentale du Canada et des États-Unis a commencé en 1888. Jusqu'en 1990, cette pêche était régie par un éventail de mesures dont le contingentement des captures sur une base annuelle, la limitation du nombre de permis accordés, la réglementation des types d'engins autorisés et la fermeture de zones de pêche pour protéger les jeunes poissons. L'abondance des stocks et le volume des captures ont fluctué tout au long de cette période avec une saison de pêche variant d'une année pleine à 65 jours (la saison s'achève lorsque le contingent annuel est atteint).

En 1990, en raison de la hausse des prix du flétan, cette pêche qui assurait un revenu et des emplois aux pêcheurs toute l'année, a attiré tellement de navires que la totalité du contingent a été pêchée en six jours. Cette «course au poisson» a entraîné la surcapitalisation de la flottille, la perte d'engins, une augmentation du nombre des accidents, un engorgement du marché qui, à son tour, a abouti à un effondrement des cours du poisson frais et congelé.

C'est la raison pour laquelle le Canada a mis en place entre 1991 et 1993 un système de contingents individuels accordés aux navires, qui se voyaient ainsi attribuer une partie de la ressource. Comme les pêcheurs devenaient propriétaires d'une part, ils avaient tout intérêt à l'exploiter de manière à maximiser le rendement de leurs investissements. Il s'en est suivi un allongement de la saison de pêche – de six jours à huit mois –, une amélioration de la qualité du poisson, une hausse des prix et une diminution de la flottille. En 1995, les États-Unis ont instauré les contingents individuels transférables (CIT) qui peuvent être vendus ou transmis ; les résultats de ce programme sont attendus avec intérêt.

une moindre valeur marchande sont alors souvent rejetés.

Les systèmes mis en place pour tenter de remédier à cet échec généralisé – restriction de l'accès aux pêcheries en réservant le droit de pêcher aux navires titulaires d'une licence – ne permet-

tent pas de maîtriser les capitaux investis dans une pêcherie. Les détenteurs de permis réagissent en augmentant la puissance de pêche de leurs navires (surinvestissement) pour obtenir de meilleurs résultats que les autres pêcheurs. Des mesures de ce type, si elles ne sont pas associées à d'autres, sont également impuissantes à contrôler la quantité de poissons prélevés.

L'instauration d'un maillage minimum des filets qui permet aux petits poissons de s'échapper et de grandir n'a pas abouti aux résultats escomptés. La surveillance n'est pas aisée étant donné que souvent les navires passent d'une activité à l'autre (le même bateau peut par exemple pêcher le cabillaud et le merlu au cours de la même sortie et il est par conséquent difficile pour les gardes-pêche de savoir quel engin a servi à capturer quelle espèce). En outre, on ne cerne pas encore clairement la relation entre la taille de capture minimale et la viabilité de la ressource (qui per-

met de se rendre compte à quel moment un stock est surexploité).

Le marché au secours de la pêche ?

Le tableau n'est toutefois pas entièrement noir. Les pêcheries qui ont eu recours aux mécanismes du marché s'en sont généralement bien portées. Dans des systèmes de ce type, les pêcheurs obtiennent une part (contingent) de la ressource qu'ils exploitent au mieux, généralement en tentant de maximiser le rendement de leurs investissements, compte tenu des contraintes légales instaurées par les pouvoirs publics. Étant donné que les pêcheurs détiennent (ou louent) les contingents, chacun des propriétaires de parts a intérêt à s'assurer que le rythme des prélèvements pratiqués garantira la durabilité des stocks. Lorsque



La pêche à la sardine compte parmi celles qui souffrent de la surexploitation des océans.

L. Beche-Nea and Sop

ZOOM

Vers des pêcheries durables

Le choix d'instruments de gestion efficaces est complexe car l'effet de chaque type d'instrument dépend de nombreux facteurs. Le Comité des pêcheries de l'OCDE a examiné les conséquences économiques, biologiques, sociales et administratives des instruments de gestion utilisés dans plus de 100 pêcheries des pays de l'OCDE. Son objectif n'est pas de préciser quels instruments il convient d'utiliser ou de les classer en fonction de leur efficacité, mais d'évaluer les conséquences économiques de plusieurs types de gestion.

Un régime qui ne limite pas suffisamment la capacité de pêche peut conduire à la surexploitation et à des résultats économiques médiocres. L'introduction de systèmes de gestion fondés sur des droits – licences individuelles transférables, contingents individuels ou droits d'usage exclusif de zones maritimes – permet d'atténuer un grand nombre des problèmes rencontrés. Néanmoins, elle peut entraîner des problèmes d'ajustement structurel, et notamment une détérioration de la situation des emplois et des conflits de répartition. La cogestion, qui peut prendre la forme de systèmes de gestion par les collectivités ou d'accords de partenariat, s'est aussi révélée efficace, dans la mesure où elle délègue des responsabilités aux pêcheurs.

Le Comité des pêcheries de l'OCDE continuera à travailler en faveur d'une pêche responsable et durable en adoptant une démarche intégrée, c'est-à-dire en étudiant les effets sur l'offre et la demande d'une évolution allant dans ce sens.

ces stocks sont transférables (c'est-à-dire qu'ils peuvent être vendus), le système favorise aussi la participation de ceux qui sont les plus performants⁶.

En règle générale, ces mécanismes ont bien fonctionné dans les pêches «ciblées» qui ne visent qu'une espèce (évitant ainsi l'obligation d'acquiescer des contingents exactement proportionnels à la composition des débarquements) ainsi que dans les pêches où les mises à terre sont relativement stables d'une année sur l'autre (en effet les inves-

6. Carl-Christian Schmidt, «Comment arrêter la surexploitation des océans?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 184, octobre-novembre 1993.

7. William Emerson, «Cap au large», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 195, août-septembre 1995.

8. Citons plus récemment la Conférence des Nations unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs et l'Accord de 1993 visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion.



Le maillage minimum des filets, qui permet aux petits poissons de s'échapper, n'a pas réussi à protéger les stocks de poissons.

tisseurs doivent être sûrs qu'ils pourront débarquer le contingent qu'ils ont acheté).

En pleine mer cependant, là où les ressources ne sont plus sous la juridiction des États, l'accès ne peut être limité et, faute de régimes de gestion appropriés, l'avenir des pêches qui y sont pratiquées sera menacé⁷. Il faut donc que soient mis en place des organisations ou des accords régionaux de pêche ayant pour mission de préserver et de gérer efficacement les ressources mondiales. La communauté internationale a déjà arrêté un certain nombre de mesures destinées à garantir que le niveau d'exploitation est compatible avec la productivité des ressources⁸.

L'efficacité repose avant tout sur la coopération et le soutien de la profession. Dans un système de cogestion, l'élaboration des politiques bénéficie des connaissances pratiques des pêcheurs (que les avis des scientifiques laissent souvent très sceptiques). A partir du moment où les pêcheurs ont le sentiment qu'ils auront leur part du succès des mesures mises en place, les résultats obtenus sont meilleurs.

■ ■

Les solutions aux problèmes de gestion des pêches ne peuvent pas être universelles. Les remèdes les mieux appropriés seront différents selon les pays et les périodes. Ils dépendront également de la combinaison unique des composantes économiques, biologiques, technologiques et sociales propre à chaque pêche. Les décisions de

gestion devront avoir pour objectif une pratique responsable de la pêche à long terme et non des profits à court terme. Si l'on veut que les solutions adoptées aillent dans ce sens, il faut savoir doser judicieusement tout un ensemble complexe d'instruments en fonction des conditions propres à chaque pêche. Il faut aussi prendre des décisions politiques audacieuses qui sont souvent impopulaires à court terme, dans la mesure où toute réduction de la surcapacité entraîne des suppressions d'emplois. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Vers des pêcheries durables – Aspects économiques de la gestion des ressources marines vivantes, à paraître 1997

Donald J. Johnston, «Sécurité alimentaire et agriculture durable», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

David Blandford et Gérard Viatte, «Assurer la sécurité alimentaire globale», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997

Examen des pêcheries dans les pays membres de l'OCDE, 1996

William Emerson, «Cap au large», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 195, août-septembre 1995

L'utilisation des contingents individuels dans la gestion des pêches, 1993

Carl-Christian Schmidt, «Comment arrêter la surexploitation des océans?», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 184, octobre-novembre 1993.

Les nouveaux membres de libéralisation

Robert Ley et Pierre Poret

La République tchèque est devenue membre de l'OCDE en décembre 1995, la Hongrie en mai 1996, la Pologne en novembre 1996 et la Corée en décembre 1996¹. Pour chacun de ces quatre pays, entrer à l'OCDE signifiait la prise d'importants engagements de libéralisation en vertu des instruments de l'OCDE dans les domaines de l'investissement direct étranger, des mouvements internationaux de capitaux et des services. Ces engagements favoriseront la modernisation de leurs économies et le maintien de politiques macro-économiques saines et de réformes structurelles axées sur le marché.

Une condition indispensable de l'adhésion de tout pays à l'OCDE est son acceptation des obligations des Codes de l'OCDE de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes (encadré p. 40). Conformément aux Codes, les pays membres sont tenus par des obligations légalement contraignantes de notifier à l'OCDE les restrictions existantes visant l'investissement direct étranger (IDE), les mouvements de capitaux et les échanges transfrontières de services, de ne pas instaurer de nouvelles restrictions (sauf dans des conditions particulières), d'appliquer toutes les mesures sans discrimination entre les pays de l'OCDE et de se soumettre à un processus d'examen par les pairs qui vise la suppression progressive des restrictions restantes. Les nouveaux membres sont également tenus d'approuver la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales et les Décisions connexes, en particulier l'instrument relatif au traitement national en vertu duquel les membres s'engagent à accorder

le traitement national aux entreprises à capitaux étrangers établies sous leur juridiction, ainsi que les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (encadré p. 41).

Bien que chaque demande d'adhésion à l'OCDE soit jugée en fonction de ses mérites propres, tous les pays candidats sont censés satisfaire aux critères suivants :

- respect intégral des principes de non-discrimination, de transparence et de *statu quo*
- libéralisation des mouvements de capitaux à long terme et établissement d'un calendrier pour la poursuite de la libéralisation
- régime ouvert et transparent en matière d'IDE
- pas de restrictions des paiements et des transferts pour les transactions courantes internationales
- assouplissement des restrictions visant les échanges transfrontières de services, principalement de services financiers.

Statu quo, transparence et non-discrimination

Les réserves de ces nouveaux pays membres à l'égard des rubriques spécifiques des Codes reflètent fidèlement les lois, les réglementations et les pratiques existantes, contribuant ainsi à l'objectif

de transparence. Les nouveaux membres se sont tous abstenus de proposer des réserves «de précaution» à l'égard des Codes (autrement dit des réserves qui auraient préservé la possibilité d'instaurer les restrictions visant des opérations actuellement libres) et se conforment ainsi effectivement au principe de *statu quo* en vertu duquel un pays s'engage à ne pas prendre des mesures rétrogrades. Ni la République tchèque, ni la Hongrie, ni la Pologne n'ont demandé de dérogations pour des secteurs dans lesquels elles ne s'étaient pas engagées à respecter des obligations de libéralisation formelle en vertu de leur accord d'association avec l'Union européenne («Accord européen») ou de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), mais où aucune restriction ne s'applique de fait.

Tous les nouveaux membres ont accepté de ne pas appliquer de mesures qui peuvent avoir pour effet d'instaurer une discrimination entre les pays de l'OCDE. Les conditions de réciprocité ont été retirées des lois et réglementations nationales, en particulier dans les services financiers où ces conditions sont répandues. De plus, les trois nouveaux pays membres européens se sont engagés à étendre à tous les pays de l'OCDE les mesures de libéralisation visées par les Codes qu'ils sont sus-

Robert Ley est chef de la division des mouvements de capitaux, des investissements internationaux et des services, où travaille en tant qu'économiste, Pierre Poret, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises, OCDE.

Messagerie : daf.contact@oecd.org



et les instruments de l'OCDE

ceptibles de prendre dans le cadre de leurs «Accords européens». La Corée a supprimé les critères de taille minimale pour l'établissement de compagnies d'assurance et de banques étrangères, qui désavantageaient les pays de l'OCDE où les assurances et la banque tiennent une place plus réduite.

Vers l'abolition des contrôles des capitaux

Pendant de nombreuses années, les mouvements de capitaux, et plus particulièrement les sorties de capitaux par des résidents, faisaient l'objet de restrictions généralisées dans les trois nouveaux pays membres européens, étant donné la volonté de canaliser l'épargne nationale vers l'investissement intérieur, les craintes suscitées par des flux de capitaux potentiellement déstabilisateurs ou le souci de protéger des investisseurs nationaux inexpérimentés contre une prise de risque excessive.

Durant le processus d'adhésion, en revanche, ces trois pays ont tous réalisé la libération inté-

grale des investissements directs à l'étranger par des résidents, des crédits commerciaux à l'étranger et des mouvements de capitaux à caractère personnel à l'étranger. Cela n'a pas créé de difficultés majeures, car ces opérations ne sont pas les plus directement affectées par le cours de la politique économique intérieure. En outre, les autres sorties de capitaux par des résidents ont été libéralisées à des degrés divers. La République tchèque a libéré intégralement l'achat à l'étranger de tous titres étrangers par des résidents ainsi que les investissements immobiliers tchèques à l'étranger. La Hongrie a autorisé ses résidents à acquérir des titres de la dette publique émis par des pays de l'OCDE et des titres émis par des entreprises établies dans la zone OCDE et faisant l'objet d'une notation. La Pologne a libéralisé les achats à l'étranger, par des résidents, d'actions et de titres de créance étrangers à échéance d'un an ou plus, ainsi que les crédits financiers à l'étranger d'une durée supérieure à un an. Aucun de ces pays ne maintient de restrictions visant les sorties de capitaux par des non-résidents.

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne se sont montrées encore plus ouvertes aux entrées de capitaux, même si, comme beaucoup d'autres économies de marché émergentes, elles sont soucieuses d'éviter des entrées excessives de capitaux à court terme qui pourraient susciter des tensions sur les changes et des pressions inflationnistes inopportunes. Dans la République tchèque, la loi sur les changes adoptée en octobre 1995 a supprimé le régime de l'autorisation préalable pour presque toutes les catégories d'entrées de capi-

taux². La Hongrie et la Pologne ont libéré toutes les entrées de capitaux, hormis les opérations sur instruments de la dette d'une durée inférieure à un an.

Le régime de contrôle des capitaux de la Corée offre un contraste marqué avec ceux de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Dès les années 80, la Corée a pris des mesures de libéralisation de grande portée en faveur des sorties de capitaux, notamment les investissements de portefeuille à l'étranger, l'admission de valeurs étrangères sur les marchés coréens, les crédits financiers à l'étranger et les dépôts bancaires à l'étranger, opérations dont la libéralisation a été intensifiée ou élargie durant le processus d'adhésion.

Ces mesures devraient atténuer les difficultés éventuelles découlant d'un niveau élevé d'entrées de capitaux, pour lesquelles la Corée a maintenu de nombreuses restrictions, surtout quand elles sont susceptibles de correspondre à une création de dette ; le souci est d'éviter une appréciation du taux de change et un nouveau creusement du déficit de la balance courante. Les restrictions visant les crédits commerciaux accordés par des non-résidents à des résidents doivent néanmoins



François Perri Cozmos



Thomas Hildebrandt

1. La demande d'adhésion à l'OCDE formulée par la République slovaque est en cours d'examen.

2. La loi autorise néanmoins les autorités tchèques à décourager certaines entrées de capitaux, par l'obligation qui pourrait être faite aux emprunteurs résidents de déposer dans des comptes non rémunérés un certain pourcentage des entrées d'argent en question. Néanmoins, cette clause de sauvegarde ne doit être utilisée que temporairement et en cas d'urgence. Jusqu'ici, elle n'a pas été appliquée.

Les nouveaux membres et les instruments de libéralisation de l'OCDE

être encore assouplies. Par ailleurs, le plafond du volume total de titres intérieurs pouvant être émis à l'étranger et la plupart des critères d'éligibilité applicables aux émetteurs résidents seront supprimés d'ici à la fin de 1999. Les plafonds actuels des investissements de portefeuille étrangers en valeurs coréennes doivent aussi être abaissés pro-

gressivement et ils seront entièrement supprimés d'ici à la fin de l'an 2000. L'accès des investisseurs étrangers aux marchés obligataires a été facilité.

Cependant, le grand nombre de réserves restantes à l'égard du Code des mouvements de capitaux proposées par chacun des quatre pays candidats restait une source de préoccupation pour

l'OCDE. Les pays eux-mêmes étaient pleinement conscients des inconvénients des mécanismes de contrôle des mouvements de capitaux, qui engendrent des facteurs d'inefficience, se montrent sou-

ZOOM

Les Codes OCDE de libération

Les Codes OCDE de libération des mouvements de capitaux et des opérations invisibles courantes ont la force juridique d'une Décision de l'OCDE contraignante pour tous les membres¹. En adhérant aux Codes, les pays membres s'engagent à lever les restrictions visant des listes spécifiées de mouvements de capitaux et d'opérations invisibles. Le Code des mouvements de capitaux couvre toutes les opérations en capital transfrontières, y compris l'investissement direct étranger et le droit d'établissement. La liste de libération du Code des opérations invisibles inclut les paiements et transferts courants en relation avec le commerce, l'industrie, le commerce extérieur, les revenus de caractère personnel, les voyages et le tourisme, ainsi que les échanges transfrontières de services de transport, de services financiers et de films.

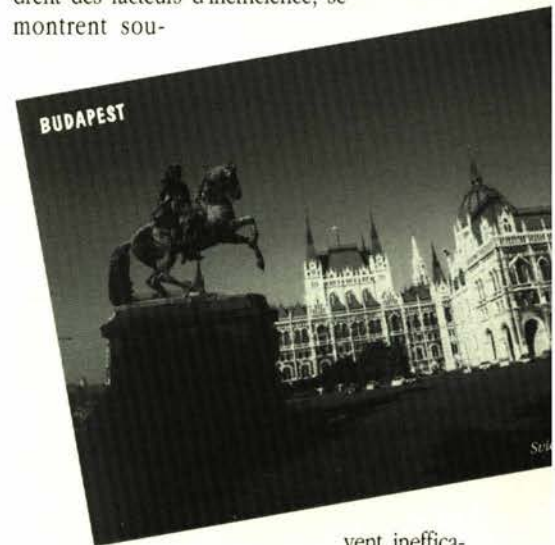
L'objectif premier de la libération au sens des Codes est que les résidents des différents pays membres de l'OCDE soient aussi libres de conclure des transactions les uns avec les autres que les résidents d'un même pays. Les membres n'ont pas l'obligation d'accorder le traitement préférentiel à des non-résidents sur leur territoire, mais ils sont tenus d'autoriser les résidents à traiter librement avec des non-résidents pour toutes transactions à l'étranger. La démarche adoptée consiste à engager les pays membres dans un processus de libération progressive, en leur donnant une marge de manœuvre raisonnable pour progresser vers l'objectif final avec des méthodes et à des allures variables suivant leur situation économique propre.

Un pays membre qui n'est pas en mesure de libérer toutes les opérations (autrement dit, les transferts destinés à couvrir des transactions internationales, et la transaction sous-jacente elle-même) est autorisé à formuler une réserve à l'égard de rubriques spécifiques lors de son

adhésion aux Codes. En formulant une réserve, le pays conserve le droit de maintenir des restrictions sur les opérations visées tout en bénéficiant des mesures de libération prises par d'autres pays membres. Les restrictions restantes (de même que toutes les mesures de libération) doivent néanmoins s'appliquer d'une manière non discriminatoire aux opérateurs des différents pays de l'OCDE, et une transparence totale est requise. Les examens par des pairs encouragent les membres à poursuivre le processus de libération.

A moins qu'une opération ne figure sur la «liste B» du Code des mouvements de capitaux (essentiellement des opérations financières à court terme et des acquisitions de biens immobiliers par des non-résidents), une réserve levée ne peut pas être formulée à nouveau et des réserves limitées ne peuvent pas être élargies. Ces clauses de statu quo exercent un puissant effet de cliquet de manière à préserver le degré de libéralisation déjà atteint et à promouvoir le démantèlement progressif des mesures restrictives. Un pays peut néanmoins être contraint de réimposer des restrictions. Ces cas sont visés par la procédure de dérogation, qui prévoit une dispense temporaire de l'obligation de préserver la liberté des opérations qui ne sont pas visées par des réserves. Mais une dérogation ne peut être invoquée que si un pays membre est en mesure de démontrer la nécessité de réintroduire des restrictions du fait de difficultés de balance des paiements ou de graves troubles économiques ou financiers.

1. Les grandes lignes des Codes sont présentées dans l'Introduction aux Codes OCDE de libération, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995. Les dispositions complètes des Codes et les réserves actuelles des pays membres sont exposées dans le Code de la libération des mouvements de capitaux et le Code de la libération des opérations invisibles courantes, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1997.



vent inefficaces et ne sauraient se substituer à des politiques macro-économiques appropriées. La République tchèque et la Hongrie ont adopté l'objectif d'une abolition de tous les contrôles restants dans un délai de trois à quatre ans, si la situation économique évolue comme escompté. L'objectif de la Corée est également de lever progressivement les mesures de contrôle restantes au cours des cinq prochaines années, sous réserve de conditions macro-économiques stables, que le gouvernement coréen s'emploiera à promouvoir. La Pologne a franchi une nouvelle étape importante en prenant l'engagement légalement contraignant de supprimer tous les contrôles de capitaux restants d'ici à la fin de 1999.

Libéralisation de l'IDE

A l'amorce du processus d'adhésion à l'OCDE, la République tchèque et la Hongrie avaient déjà un régime très libéral en matière d'IDE, caractérisé notamment par l'absence de tout mécanisme général de sélection, qu'il s'agisse d'investissements entièrement nouveaux ou d'acquisitions et prises de participation visant des entreprises établies sur leur territoire, ainsi que par un nombre limité de restrictions sectorielles que l'on peut retrouver dans d'autres pays de l'OCDE, notamment celles qui ont trait au transport.

ZOOM

La Déclaration et les Décisions de 1976 de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales

Ces deux pays ont levé les dernières restrictions à l'encontre de l'IDE sous forme de prêts et dans certains secteurs (la vérification des comptes en République tchèque, par exemple, et le secteur financier en Hongrie). Les dernières restrictions visant les prises de participation étrangères dans des banques tchèques doivent être levées en 1997.

La Pologne n'applique pas non plus de mécanisme général de filtrage pour les IDE. Au cours du processus d'adhésion, elle a également réduit les restrictions sectorielles à une liste limitée (terrains ruraux, transports aériens, transports maritimes, télécommunications, radiodiffusion et télévision) et, surtout, elle a libéré intégralement le régime des constitutions de sociétés et des prises de participation par des investisseurs étrangers dans les secteurs de l'assurance, de la banque et des autres services financiers³. La Pologne s'est en outre engagée à autoriser l'acquisition de biens immobiliers par des entreprises à capitaux étrangers pour les besoins de leur activité.

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne se sont engagées à faire en sorte que les investisseurs étrangers aient accès à leurs programmes de privatisation sur un pied d'égalité avec les investisseurs nationaux, dans le cadre de règles et de procédures transparentes.

En Corée, l'IDE est depuis longtemps réglementé, et il demeure soumis à un régime moins libéral que dans les autres nouveaux pays membres. La Corée n'en a pas moins déployé d'importants efforts de libéralisation au cours de la période précédant l'adhésion à l'OCDE. Parmi les décisions prises : la levée d'un grand nombre de restrictions sectorielles, l'assouplissement des restrictions visant les prêts intragroupe à caractère d'IDE, la possibilité pour les investisseurs étrangers de se lancer dans des fusions et acquisitions «amicales» d'entreprises coréennes dont le total des actifs n'excède pas un seuil déterminé, le libre établissement, à partir du 1er décembre 1998, de filiales de banques et maisons de titres étrangères

3. La Pologne, comme la Hongrie, s'est également engagée à lever les restrictions de l'établissement par le biais d'une succursale (c'est-à-dire d'une entité non constituée en société de droit national), d'ici à la fin de 1998 au plus tard. La République tchèque n'applique pas de restrictions de ce type.

La Déclaration de 1976 des gouvernements des pays de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales constitue un engagement politique d'améliorer le climat de l'investissement, de stimuler la contribution positive que les entreprises multinationales peuvent apporter au progrès économique et social, et de minimiser ou résoudre les difficultés susceptibles de résulter de leurs activités. La Déclaration se compose de quatre éléments définis dans des décisions du Conseil de l'OCDE.

L'Instrument relatif au traitement national

Les pays membres devraient accorder aux entreprises sous contrôle étranger, après leur établissement sur leur territoire, un régime qui ne soit pas moins favorable que celui dont bénéficie dans les mêmes circonstances les entreprises nationales. Les pays sont tenus de notifier à l'OCDE, pour examen, toutes les exceptions au traitement national. Les examens donnent lieu à des rapports au Conseil qui formulent des propositions d'action à l'adresse du pays concerné. Les rapports d'examen sont publiés dans la série Examens de l'OCDE sur l'investissement direct étranger.

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Les Principes directeurs constituent un ensemble de règles de conduite à caractère vo-

lontaire dont l'observation est encouragée par les gouvernements des pays de l'OCDE pour faire en sorte que les entreprises multinationales opèrent en harmonie avec les politiques nationales de leurs pays d'accueil. Ces normes couvrent l'éventail complet des activités des entreprises nationales, avec des chapitres séparés sur la publication d'informations, la concurrence, le financement, la fiscalité, l'emploi et les relations professionnelles, l'environnement, la science et la technologie. Les problèmes susceptibles de se poser sont du ressort des «points de contact nationaux» (il s'agit généralement d'un bureau de l'administration).

Obligations contradictoires

Les pays membres agiront de concert pour éviter ou minimiser l'imposition d'obligations contradictoires aux entreprises multinationales.

Stimulants et obstacles à l'investissement international

Les pays membres reconnaissent la nécessité de tenir dûment compte des intérêts d'autres pays membres affectés par des lois et pratiques dans ce domaine ; ils s'efforcent de rendre leurs mesures aussi transparentes que possible.

(en sus des succursales qui étaient déjà autorisées).

En outre, les autorités coréennes ont décidé qu'il ne serait pas appliqué de critères des «besoins du marché» pour l'implantation de compagnies d'assurance, de banques et d'autres institutions financières étrangères. Elles se sont engagées à faire tout leur possible pour que les étrangers qui font des investissements directs puissent accéder aux secteurs de services financiers sur la base de règles et de procédures d'application prévisibles et transparentes. Elles ont en outre annoncé leur intention de réexaminer, d'ici à la fin de 1998, la nécessité des restrictions restantes dans des secteurs – audiovisuels, télécommunications, édition, agences de presse, etc. – où les problèmes à l'origine de ces mesures pourraient être traités par d'autres moyens, non discriminatoires.

Les quatre nouveaux pays membres ont proposé un certain nombre d'exceptions au principe

du traitement national qui reflètent étroitement leurs réserves particulières à l'égard du Code sur l'établissement d'entreprises par des investisseurs étrangers. Ils ont également accepté les principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, y compris les dispositions relatives au droit des salariés d'être représentés par des syndicats, et sont convenus de contribuer à leur mise en œuvre.

Libre convertibilité pour les paiements courants

Bien que la République tchèque, la Hongrie et la Pologne aient déjà supprimé de nombreuses restrictions visant la convertibilité de la monnaie nationale en monnaies étrangères pour les paiements et transferts à l'occasion de transactions courantes internationales, un certain nombre de

Les nouveaux membres et les instruments de libéralisation de l'OCDE

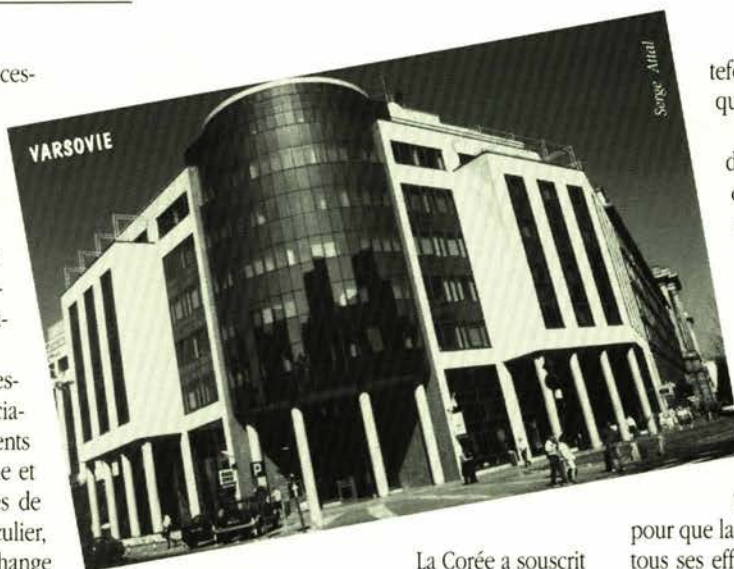
restrictions subsistaient. Au cours du processus d'adhésion, ces trois pays ont levé toutes les restrictions restantes en matière de convertibilité et se sont ainsi mis en conformité avec les dispositions de l'article VIII des statuts du Fonds monétaire international, qui sont une norme internationalement reconnue de convertibilité pour les opérations de balance courante.

Pour la République tchèque, ce processus impliquait principalement la dénonciation de son accord bilatéral sur les paiements avec la République slovaque. La Pologne et la Hongrie ont dû prendre des mesures de libéralisation plus importantes. En particulier, en Pologne, les «kantors» – bureaux de change par l'intermédiaire desquels les résidents peuvent obtenir des devises étrangères en quantité illimitée – ont été autorisés à acheter des devises aux banques résidentes, ce qui a mis fin à l'éventualité de taux de change multiples du fait de la segmentation du marché. La Hongrie a autorisé ses résidents à effectuer sans aucune restriction des paiements au titre de dépenses de voyage à l'étranger et à augmenter sensiblement leurs allocations de devises en espèces pour tourisme à l'étranger.

La Corée s'était conformée dès 1988 aux obligations prévues par l'article VIII des statuts du FMI, si bien que la libéralisation dans ce domaine n'a pas posé de problèmes durant le processus d'adhésion.

Accès au marché pour les services financiers

La République tchèque, la Hongrie et la Pologne maintiennent des restrictions visant l'offre par des prestataires non résidents (non établis) d'un éventail de services d'assurance, de banque et d'autres services financiers sur leur territoire, qui est dans l'ensemble plus large que ce n'est le cas dans la plupart des pays de l'OCDE. Néanmoins, durant le processus d'adhésion, les restrictions restantes visant les services de réassurance, de conseil et de gestion ont été levées. La Hongrie et la Pologne ont en outre libéré intégralement les services d'assurance relatifs au commerce international de marchandises.



La Corée a souscrit d'importants engagements de libéralisation dans le secteur des services financiers, avec notamment la libération intégrale des services d'assurance-vie, de réassurance, des services de garde et des services de conseil et de gestion (à partir de décembre 1998). En conséquence, la position de la Corée est dans l'ensemble comparable à celle des pays membres de plus longue date de l'OCDE.



Il est trop tôt pour évaluer l'incidence économique des engagements d'adhésion pris par ces nouveaux pays membres, car les avantages de la libéralisation se feront sentir pour la plupart à moyen et à long termes. Les mesures décidées pour l'IDE et les autres entrées de capitaux à long terme, en particulier, devraient contribuer à l'apport de capital productif stable dans le secteur des entreprises nationales, promouvoir les transferts de technologies modernes et de compétences de l'étranger, et intensifier la concurrence dans l'économie intérieure. La participation des investissements étrangers aux programmes de privatisation, sur la base du traitement national, contribuera à leur réussite. De même, la libéralisation des investissements directs destinés à l'étranger et des autres sorties de capitaux à long terme, s'ajoutant aux droits additionnels que la qualité de membre de l'OCDE confère, en vertu des Codes, aux investisseurs des nouveaux pays membres, aidera les entreprises et les institutions financières nationales à élargir les débouchés à l'étranger et permettra une diversification des por-

tefeuilles entraînant une réduction des risques.

Plus généralement, l'objectif déclaré des nouveaux membres – supprimer au cours des prochaines années les dernières mesures de contrôle des mouvements de capitaux – contribuera à maintenir le processus d'élaboration d'une stratégie économique globale prospective. Les nouveaux pays membres sont tenus de poursuivre des politiques macro-économiques saines et des réformes structurelles axées sur le marché, tout particulièrement dans le secteur financier, pour que la libre circulation des capitaux produise tous ses effets bénéfiques. Qui plus est, les perspectives d'une libéralisation future raffermiront la confiance des investisseurs étrangers et nationaux, et favoriseront ainsi la stabilité économique.

Pour permettre un suivi étroit de l'évolution et des conséquences de la mise en œuvre de leurs engagements d'adhésion, les nouveaux membres ont accepté que des examens complets de leurs positions à l'égard des Codes et de l'Instrument relatif au traitement national soient effectués deux ans après leur adhésion. De plus, en tant que pays membres, leur politiques économiques bénéficieront des analyses de l'Organisation et de l'expérience accumulée de ses pays membres. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Code de la libération des mouvements de capitaux, à paraître 1997
- Code de la libération des opérations invisibles courantes, à paraître 1997
- Introduction aux Codes OCDE de libération, 1995
- Pierre Poret, «Le Mexique et les codes de libéralisation de l'OCDE», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 189, août-septembre 1994
- Christian Schricke, «Le Mexique, 25e membre de l'OCDE», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 188, juin-juillet 1994.

Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande

Paul E. Atkinson

En un peu plus d'une décennie, l'économie de la Nouvelle-Zélande, longtemps caractérisée par l'intervention massive de l'État, a subi des transformations radicales qui se traduisent depuis quelques années par une amélioration spectaculaire dans de nombreux domaines. A ce titre, l'expérience néo-zélandaise offre beaucoup de pistes pour d'autres pays qui cherchent aujourd'hui à réformer leur système économique et social. Sous condition, toutefois, de les adapter aux situations politiques et sociales propres à chaque pays¹.

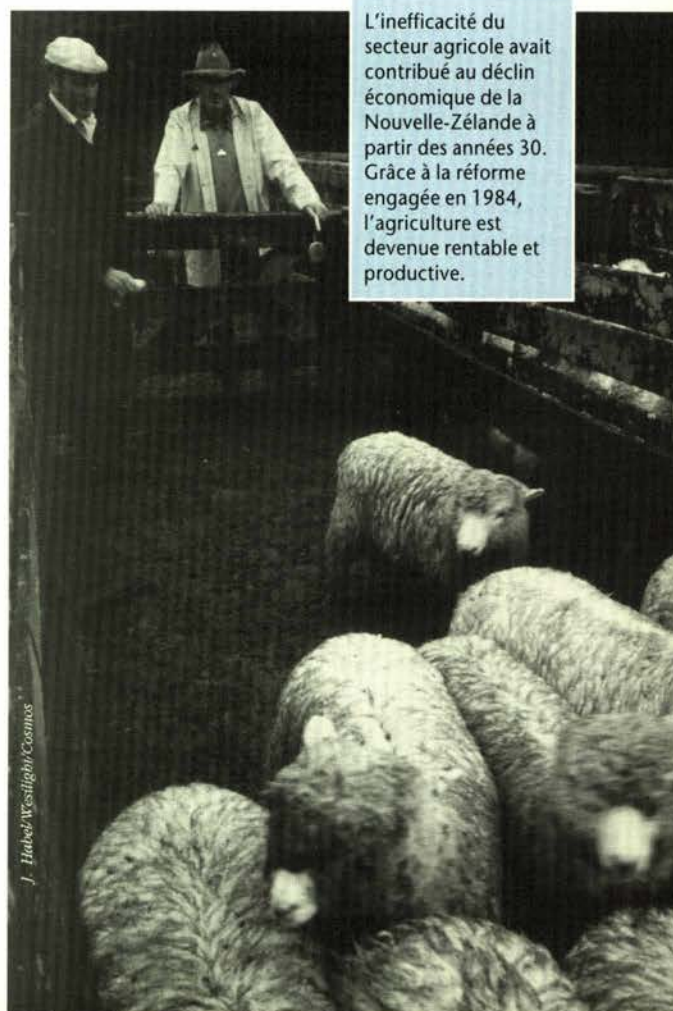
L'économie de la Nouvelle-Zélande reposait essentiellement, depuis les débuts de la colonisation au 19^e siècle, sur les ressources naturelles et en particulier sur les exportations lucratives de la filière pastorale – laine, viande, produits laitiers – dont le Royaume-Uni était le principal destinataire. Les revenus élevés qui en étaient retirés encourageaient l'immigration et attiraient les capitaux qui finançaient le développement. Il n'y a pas si longtemps, en 1960, la Nouvelle-Zélande n'était devancée que par les États-Unis et la Suisse dans le classement du revenu par habitant. Mais le déclin avait déjà commencé et, au milieu des années 80, ce pays était devenu l'un des plus pauvres des pays avancés (graphique A). Avec la menace d'une émigration continue, son statut de pays développé n'était même plus assuré.

Il faut probablement remonter jusqu'aux années 30 pour trouver l'origine de ce déclin, avec l'effondrement des cours mondiaux des produits de base et la suspension des flux de capitaux internationaux qui finançaient l'économie. Car la dépression qui s'ensuivit eut un tel effet sur le climat politique et intellectuel qu'elle marqua le

début d'une nouvelle période, caractérisée par une participation accrue de l'État dans la vie économique et par un effort du pays pour devenir plus indépendant, voire autarcique.

Dans les années qui suivirent la Seconde Guerre mondiale, la gestion économique de la Nouvelle-Zélande devint fortement interventionniste. La politique budgétaire se mit à fluctuer en fonction de la demande globale. On n'hésita pas à dévaluer en plus la monnaie nationale pour soutenir la consommation et l'investissement. Un système de protection sociale «du berceau jusqu'à la tombe», largement financé par l'impôt, fut mis en place. Les réglementations se multiplièrent sur les marchés de l'emploi, des produits et des capitaux. L'État fut appelé à financer, voire à prendre en charge lui-même, de nombreuses activités industrielles et commerciales. Un système complexe de protection douanière était élaboré pour

1. *Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996 ; Donald T. Brash, *New Zealand's Remarkable Reforms, Occasional Paper No. 100, Institute of Economic Affairs, London, 1996* ; Graham C. Scott, *Government Reform in New Zealand, Occasional Paper 140, FMI, Washington DC, octobre 1996*.



L'inefficacité du secteur agricole avait contribué au déclin économique de la Nouvelle-Zélande à partir des années 30. Grâce à la réforme engagée en 1984, l'agriculture est devenue rentable et productive.

J. Hawke/Westlight/Cosmos

Paul Atkinson est chef de la division des perspectives économiques, branche des études nationales, département des affaires économiques, OCDE.

Messagerie : eco.contact@oecd.org

Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande

encourager la diversification du secteur manufacturier.

Bon nombre de ces tendances étaient alors également perceptibles dans les politiques économiques d'autres pays avancés, mais c'est en Nouvelle-Zélande qu'elles étaient le plus prononcées. Et la très forte protection douanière, qui était plutôt la marque des pays en développement, restait pratiquement insensible au courant de libéralisation qui se faisait jour dans les pays avancés de l'hémisphère Nord depuis les années 50.

La flambée des prix du pétrole en 1973-74 porta un rude coup à la plupart des économies. Mais en Nouvelle-Zélande, la détérioration des termes de l'échange qui en résulta fut moins préjudiciable que l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté européenne à peu près au même moment, la politique agricole commune rendant de plus en plus difficile l'accès de la Nouvelle-Zélande à ce qui avait été jusque-là son principal marché d'exportation. La réaction fut alors de tourner le dos à l'ajustement pour s'enfoncer encore davantage dans la direction opposée. Politique budgétaire de plus en plus déstabilisante. Inflation forte et permanente. Gaspillage croissant causé par l'orientation politique des décisions d'investissement. Durcissement de la réglementation des marchés du travail et des capitaux. Recours de plus en plus fréquent, et pour des montants de plus en plus importants, aux marchés financiers internationaux pour financer les déficits du budget et celui du compte courant.

Au début des années 80, il ne se trouvait pratiquement plus aucun expert dans le monde pour justifier intellectuellement le type de politiques adoptées par la Nouvelle-Zélande. Et la plupart des pays d'Amérique latine, qui avaient beaucoup de points communs avec la Nouvelle-Zélande dans leur approche de la situation, se voyaient interdits d'accès aux financements internationaux dont ils étaient, comme elle, devenus dépendants. C'est dans ce contexte, où nul ne pouvait plus ignorer les distorsions et les déséquilibres macro-économiques, et en pleine crise de confiance sur le

marché des devises, que les élections de juillet 1984 portèrent au pouvoir un nouveau gouvernement travailliste.

Les réformes

Il serait injuste de dire qu'aucune réforme économique n'avait été engagée avant cette date. Les autorités avaient amorcé la libéralisation du secteur des transports, par exemple, et l'accord commercial de rapprochement économique conclu avec l'Australie était un premier pas vers une plus grande ouverture au marché international. Mais il s'agissait surtout d'initiatives ponctuelles et marginales. Porté par l'atmosphère de crise dans laquelle s'était déroulée son élection, le nouveau gouvernement travailliste mit en route une série de réformes touchant presque tous les secteurs de l'économie, et qui furent non seulement maintenues mais renforcées après le retour au pouvoir du Parti national en 1990 ; la récente arrivée d'un gouvernement de coalition ne devrait pas, selon toute vraisemblance, entraîner de changement majeur.

Le mouvement de réforme s'inspirait d'un certain nombre de principes qui annonçaient un changement de cap par rapport à la politique d'inter-

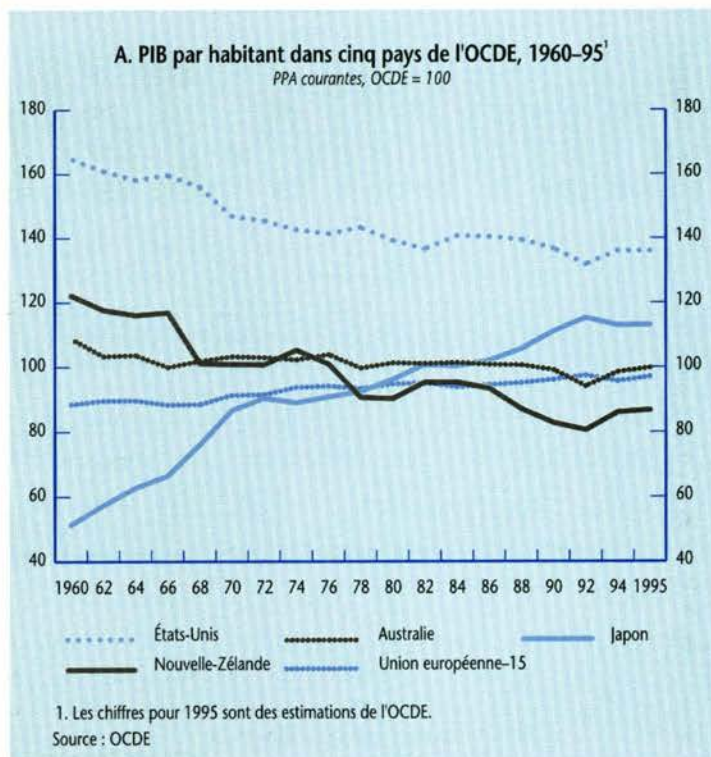
ventionnisme et de repli sur soi développée au cours des 50 années précédentes. Ces nouvelles idées, qui pouvaient paraître conservatrices, même très conservatrices, n'en reflétaient pas moins un certain souci des questions de répartition des revenus et des problèmes sociaux en général. Le gouvernement travailliste en particulier voyait, en partie au moins, la réforme de l'économie comme un moyen de créer les ressources nécessaires pour améliorer la protection et les services sociaux. Le gouvernement du parti national qui lui a succédé était, quant à lui, davantage disposé à se montrer ferme vis-à-vis des coûts engendrés par l'État-providence. Mais quelle que soit l'issue du débat, qui se poursuit encore à l'heure actuelle, sur la forme et sur l'ampleur du système de protection sociale, il est peu probable qu'elle aura un impact sur l'ensemble des

réformes mises en œuvre dans d'autres domaines.

Rares sont les secteurs qui ont échappé au processus engagé. Deux grands changements ont eu lieu presque tout de suite. Premièrement, les marchés financiers ont été libéralisés, et tous les contrôles sur les taux d'intérêt, le crédit et les opérations de change ont été supprimés. En mars 1985, les autorités ont laissé flotter la monnaie et depuis, les deniers publics n'ont pas été déboursés pour influencer sur le taux de change. Un dispositif de surveillance assez léger a été mis en place essentiellement dans le but de résoudre, le cas échéant, les problèmes au plus vite sans trop mettre l'accent sur les règles de prévention.

Deuxièmement, devant l'augmentation des dépenses budgétaires, les subventions et autres aides à l'agriculture ont été supprimées. D'après les calculs de l'OCDE sur les équivalents subventions à la production (graphique B), la Nouvelle-Zélande est aujourd'hui quasiment le seul des pays développés à obliger ses agriculteurs à s'adapter pleinement aux conditions du marché mondial.

Les autorités néo-zélandaises se sont ensuite employées à redéfinir le cadre de la politique macro-économique. Ainsi, la loi sur la banque de réserve a fait de la stabilité des prix l'objectif de la



politique monétaire. Contrairement à ce que l'on entend souvent dire, cette loi n'a pas rendu la banque complètement « indépendante » du gouvernement, ce qui de toute façon n'était pas dans les intentions de la réforme et qui n'est en outre pas autorisé par la constitution. Mais elle a transféré la responsabilité des opérations courantes du ministre des finances au gouverneur de la banque, en obligeant par contrat ce dernier à rendre des comptes sur son action. D'autre part, la loi de responsabilité budgétaire a posé les principes qui doivent présider à une gestion responsable des finances publiques et a instauré l'obligation pour le gouvernement, quel qu'il soit, d'expliquer de façon détaillée et transparente pourquoi, le cas échéant, il s'est écarté de ces principes et comment il entend y retourner.

Sur un autre plan, la transformation d'un grand nombre d'entreprises et d'organismes publics en sociétés commerciales leur a permis de s'affranchir du système de gestion bureaucratique qui les contrôlait. Beaucoup de ces sociétés ont été privatisées. Le processus engagé depuis 1988 est sans doute l'un des plus importants programmes de privatisations de tous les pays développés.

Dans les ministères et les organismes publics à caractère non commercial, qui forment le « noyau » de l'administration, la réforme des règles budgétaires et comptables et des méthodes de gestion a permis de clarifier la situation tout en donnant des moyens d'évaluation plus précis. Les comptes, qui étaient auparavant simplement établis sur la base des paiements, doivent maintenant être conformes aux principes comptables généralement acceptés, utilisés par le secteur privé. Le nouveau système impose deux méthodes de présentation des comptes, sur la base du fait générateur et sur la base des paiements, la séparation entre budget de fonctionnement et budget d'équipement, et la publication d'un bilan et d'un compte d'exploitation générale. Les directeurs des ministères ont un contrat d'une durée maximale de cinq ans qui précise à la fois les résultats que le ministre attend et les moyens budgétaires dont ils disposent pour atteindre les objectifs fixés. Ils jouissent en contrepartie d'une grande marge de manœuvre dans la gestion des ressources qui leur sont attribuées et ce sont eux qui décident, en particulier, de la taille de leurs effectifs et de leur rémunération.

Dans le domaine fiscal, de gros efforts ont été faits pour élargir l'assiette des impôts, resserrer

les taux et intégrer le système d'imposition des personnes physiques et celui des sociétés.

Les restrictions quantitatives à l'importation ont été remplacées par des équivalents tarifaires, tous les marchés des produits se trouvant ainsi potentiellement exposés à la concurrence. Et de nouvelles mesures ont été prises depuis lors pour uniformiser et réduire sensiblement les droits de douane.

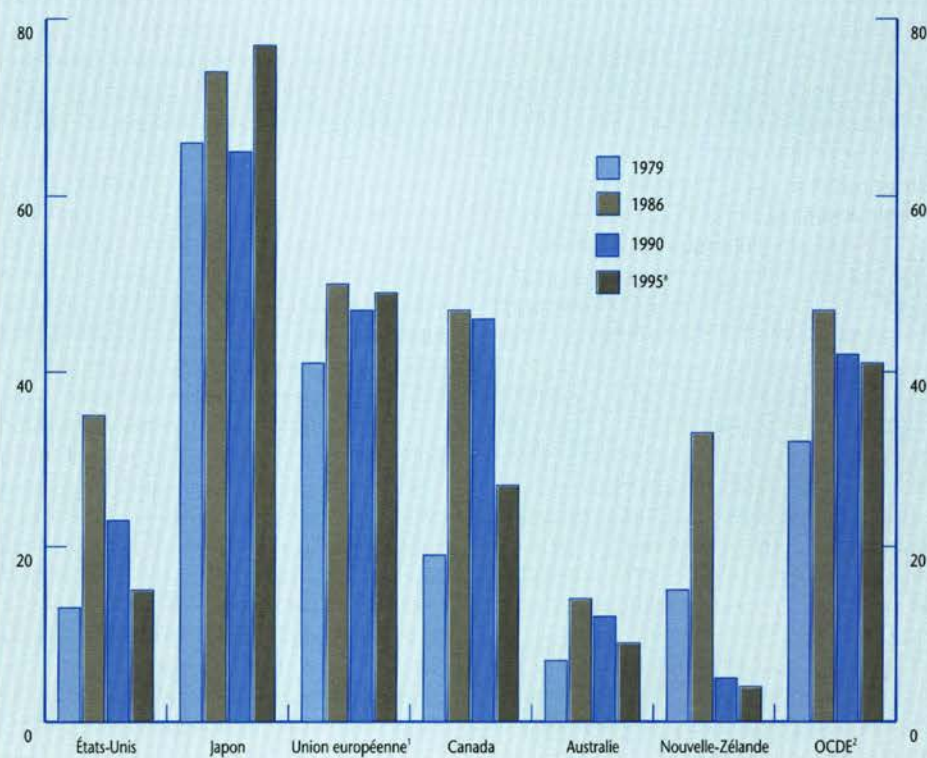
La loi de 1988 sur le secteur public et surtout la loi de 1991 sur les contrats de travail ont rendu ces derniers analogues à d'autres types de contrats. Employeurs et salariés peuvent maintenant choisir avec qui, et dans le cadre de quelles structures, ils s'associent, tandis que toutes les négociations visent à établir un contrat de travail, soit collectif, soit individuel. Le but de ces mesures est

d'encourager des négociations décentralisées au niveau de l'entreprise, afin que les rémunérations et les conditions de travail puissent s'adapter à terme à la situation particulière de la branche, de la région ou de l'entreprise considérée.

Les politiques sociales, malgré quelques changements, n'ont pas été autant touchées par les réformes. Le gouvernement du parti national a pris des initiatives pour contenir le coût des garanties de revenu, mais le système dans son ensemble n'a pas vraiment été modifié. Les dépenses sociales sont d'ailleurs à peu près au même niveau qu'il y a dix ans (plus de 11 % du PIB) et le nombre de bénéficiaires continue d'augmenter rapidement. En outre, la politique du logement offre maintenant aux ménages à faible revenu une aide supplémentaire sous la forme d'une alloca-

B. Équivalents subventions à la production, 1979-95

% de la valeur de la production agricole



a. Chiffres provisoires.

1. CE-10 pour 1979 ; CE-12 pour 1986 ; inclut toute l'Allemagne depuis 1990 ; CE-15 pour 1995.

2. Moyenne pondérée.

Source : OCDE

Les grandes réformes de la Nouvelle-Zélande

tion ou d'un chèque-logement, qui remplace l'aide antérieure accordée sous forme de loyers subventionnés ou de prêts d'accèsion à la propriété. Dans le secteur de la santé, un « régime contractuel » analogue à celui qui existe au Royaume-Uni a été instauré.

L'impact

Il y a deux façons d'envisager l'impact des réformes. Chaque réforme, prise individuellement, a-t-elle permis de résoudre les problèmes auxquels elle devait s'attaquer ? Compte tenu des coûts inévitables de l'ajustement, la situation s'est-elle dans l'ensemble améliorée ?

Un certain nombre de mesures ont indéniablement donné les résultats escomptés. Avant toute chose, les déséquilibres macro-économiques qui conduisaient le pays à la crise ont été dans l'ensemble corrigés, comme en témoigne le relèvement à deux reprises de la notation internationale de la dette publique par les principales agences, laquelle se situe aujourd'hui juste en dessous de AAA (la meilleure notation). La situation des finances publiques s'est considérablement améliorée, avec un excédent budgétaire déjà confortable et qui devrait encore augmenter. La dette publique nette se réduit à vue d'œil : elle a été ramenée de plus de 50 % du PIB en 1991 à moins de 30 % aujourd'hui et devrait tomber à 20 % en 1998. Le gouvernement néo-zélandais qui, il y a dix ans, était l'un des plus gros emprunteurs de capitaux sur les marchés internationaux, a maintenant résorbé la dette en devises du pays. Le déficit courant, qui atteignait près de 9 % du PIB en 1984, n'en représentait plus que 4 % l'an dernier, malgré une forte croissance depuis quelques années et des problèmes de capacité souvent contournés par un recours accru aux importations. L'inflation, enfin, se situe aujourd'hui aux alentours de 2 %, contre une fourchette de 10 à 20 % tout au long des années 70 et pendant une bonne partie des années 80.

D'autres réussites sont également manifestes dans l'efficacité accrue de l'économie et l'amélioration du niveau de vie. La productivité et la situation financière des organismes publics à caractère industriel et commercial (dont bon nombre sont maintenant privatisés) se sont en général améliorées et, dans bien des cas, leurs prix réels à la production ont baissé. Dans le secteur du char-

bon, par exemple, les effectifs ont été coupés de moitié et la production a augmenté. Les compagnies portuaires ont réduit leur main-d'œuvre de 50 %, baissé leurs prix de 20 à 50 % et raccourci le temps de relâche des navires – jusqu'à 56 % dans le port de Tauranga. Telecoms Corporation a supprimé environ deux tiers des postes entre 1987 et 1995, tandis que sa productivité s'est accrue de 85 %. Le délai requis pour obtenir une ligne de téléphone est passé de six semaines à un jour. Enfin, New Zealand Rail Ltd a baissé ses taux de fret de 50 % en termes réels entre 1983 et 1990, et réduit de 60 % ses effectifs.

Le secteur agricole a lui aussi été restructuré, et son poids relatif a diminué sous l'effet d'une forte contraction du cheptel. La productivité s'est accrue de façon importante, rendant l'agriculture plutôt rentable, malgré la suppression des aides publiques et les obstacles auxquels continuent à se heurter les exportations néo-zélandaises dans de nombreux pays.

La concurrence s'est développée dans les transports aériens intérieurs, l'automobile, l'électronique grand public, l'électroménager et les services financiers, avec des retombées positives sur les prix, la qualité et l'offre des services et des produits.

Tous ces bons résultats ne permettent cependant pas encore de se prononcer sur la tenue de l'économie en général. Depuis le début des années 90, l'économie se porte très bien – forte croissance, emploi en hausse, prix stables – et la menace d'une crise de type latino-américain, avec en toile de fond un phénomène de dépeuplement, semble à présent être écartée. Mais depuis le moment où la décision a été prise de laisser flotter la monnaie, en mars 1985, condition préalable à la mise en œuvre de politiques monétaires désinflationnistes, la Nouvelle-Zélande a connu une période d'activité quasi stationnaire pendant plus de six ans, accompagnée d'une chute de l'emploi d'environ 6 %, tandis qu'elle ne cessait de perdre du terrain au plan international (graphique A). En outre, les données économiques globales masquent l'ampleur des ajustements auxquels toutes les régions du pays ou presque ont dû se plier à un moment donné, mais qui n'ont pas forcément coïncidé dans le temps. Des signes encourageants sont perceptibles, mais il faudra du temps avant de pouvoir dire si les tendances à long terme ont véritablement subi une inflexion ou si l'on assiste



La politique sociale dans son ensemble a peu changé, même si le gouvernement a modifié le soutien au logement, les garanties de revenus et le système de santé.

simplement à une forte correction cyclique après une longue période de stagnation.

Les aspects politiques

Arrivé au pouvoir en 1984 avec une volonté d'action clairement affichée, le gouvernement travailliste n'avait toutefois pas indiqué dans quelle direction il comptait s'orienter. En outre, la plupart des changements proposés firent individuel-

lement l'objet de nombreuses critiques, quand ils n'étaient pas franchement impopulaires. Pourtant, le gouvernement fut réélu en 1987 en conservant sa majorité au Parlement et, malgré six années de quasi-stagnation, le processus de réforme a survécu tant aux divisions internes des travaillistes qu'au transfert du pouvoir à un parti politique conservateur, le Parti national, en 1990. Il semble probable que le gouvernement de coalition arrivé au pouvoir fin 1996 consolide le gros des réformes entreprises. On est tenté de se demander pour quelles raisons.

Un élément de réponse important tient au rythme et à l'ordre chronologique des réformes – sujets sur lesquels on a écrit beaucoup d'absurdités – lesquelles, en l'occurrence, ont été conçues pour rallier le soutien du public et le faire durer. Pour Roger Douglas, ministre des finances jusqu'à la fin de 1988 et principal artisan du changement, le processus devait être rapide, général et procéder par grandes vagues se succédant sans interruption jusqu'à son terme. C'est autour du succès des réformes elles-mêmes que devait progressivement se former le consensus nécessaire. L'idée était de faire en sorte que le coût de l'ajustement dans un domaine soit rapidement compensé par ses avantages dans d'autres ; le rythme des réformes permettait au gouvernement de garder l'initiative, et leur articulation en groupes cohérents donnait à chacun la possibilité de gagner d'un côté ce qu'il avait perdu de l'autre.

En agissant vite et de façon énergique, Roger Douglas et ses collègues réussirent à prendre de court ceux qui avaient intérêt à se mobiliser contre les réformes, tout en orientant le débat sur les grands problèmes du pays, au lieu de laisser l'opinion se polariser sur des enjeux strictement catégoriels. Des avancées rapides et sur un large front leur permirent de répartir assez équitablement le poids du changement, donnant ainsi plus de légitimité à leur action.

Deux remarques méritent d'être ajoutées. Premièrement, la complète restructuration du secteur financier et la suppression des subventions agricoles, peu de temps après l'arrivée au pouvoir du gouvernement travailliste en 1984, eurent un impact politiquement déterminant pour la suite des événements, en bousculant l'idée même de ce qui était possible. Ainsi le signal était donné : on pouvait désormais prendre des mesures radicales et s'attaquer aux problèmes dans leur ensemble. En outre, la direction du changement était clairement indiquée : les institutions seraient modifiées, les entreprises et les particuliers auraient davantage de liberté mais aussi davantage de comptes à rendre dans leurs choix économiques, et le pays allait devoir s'adapter à un environnement international plus large.

Deuxièmement, on n'insistera jamais assez sur le rôle capital joué par David Lange, le premier ministre, dans ces grandes transformations. Ayant lui-même pris en charge le portefeuille des affaires étrangères, il avait beaucoup de dossiers à régler qui n'avaient rien à voir avec l'économie, et il lui aurait donc été facile de prendre ses distances à l'égard de Roger Douglas lorsque la pression commença à monter. Il n'en fit rien, bien au contraire. Au pire moment, il n'hésita pas à monter au créneau pour dire clairement et honnêtement ce que personne ne voulait entendre, tout en réaffirmant son soutien au ministre des finances et sa conviction que le pays s'engageait dans la bonne direction. Jamais il n'abandonna Douglas à son sort et, tant que dura la cohésion du tandem, rien ne put les détourner des réformes. Lorsque leurs relations se détériorèrent en 1988, le processus était devenu irréversible.



L'expérience néo-zélandaise offre à l'évidence de nombreuses idées à tous les pays qui s'efforcent de transformer leur propre système économique et social. Des réformes de plus ou moins grande envergure ont touché à peu près tous les rouages de l'économie, et dans plusieurs domaines, notamment dans le secteur public, un nombre important d'idées radicales, voire totalement novatrices, ont été mises à exécution. Le recours généralisé à un système contractuel, conçu comme un moyen de confier la responsabilité des décisions à ceux qui sont le mieux placés pour les prendre, et de s'assurer qu'ils auront à en rendre

compte, mérite à cet égard d'être signalé. Il en est de même pour la gestion du processus sur le plan politique, et en particulier l'engagement des dirigeants au plus haut niveau, qui n'hésitèrent pas à dépenser temps et énergie pour expliquer et défendre pied à pied devant le public le bien-fondé des réformes.

Cela dit, l'expérience de la Nouvelle-Zélande n'est sans doute pas transposable partout. Premièrement, le contexte social et politique varie selon les pays, ce qui atténue la portée d'analyses technocratiques et les comparaisons. Il est important d'adapter les réformes à la situation locale, ou bien de s'assurer, par la force de la conviction et par un débat libre et ouvert, que l'opinion reste bien en phase avec les réformes économiques.

Deuxièmement, beaucoup de pays semblent aujourd'hui se donner pour priorité de contenir l'État-providence. Or, malgré quelques mesures d'économie, la Nouvelle-Zélande n'a vraiment rien entrepris de fondamental qui puisse servir de leçon sur ce plan.

Enfin, tenter de faire un choix parmi les mesures appliquées en Nouvelle-Zélande, en vue de s'attaquer uniquement aux problèmes « les plus graves », risque de ne pas être chose facile. Car au fur et à mesure que les réformes se succèdent, elles font inévitablement naître des pressions révélatrices d'autres problèmes et d'autres distorsions. En Nouvelle-Zélande, on s'est servi de cette situation pour préparer politiquement le terrain avant d'étendre les réformes. Mais si le processus n'avait pas été aussi rapide, il aurait peut-être été difficile de résister aux pressions contre le changement. En d'autres termes, si l'on veut s'inspirer de la stratégie néo-zélandaise, il faut sans doute en accepter la logique : tout ou rien. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande, 1996

Hannes Suppanz, « Nouvelle-Zélande : la réforme du secteur public », l'Observateur de l'OCDE, n° 200, juin-juillet 1996

Adrian Orr, « Nouvelle-Zélande : les résultats de l'ouverture », l'Observateur de l'OCDE, n° 192, février-mars 1995

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande, 1994.



France

Le marché du travail

Patrice Vergriete

La situation sur le marché du travail s'est considérablement dégradée en France depuis le début des années 70. Après une situation de quasi plein emploi, le taux de chômage est aujourd'hui proche de 12,5 %, ce qui situe la France bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. En outre, près de 2,5 millions de personnes sont actuellement concernés par les mesures de la politique de l'emploi. Les travailleurs les moins qualifiés ont été les plus touchés. Le recul de l'emploi privé, la forte baisse du taux d'emploi des jeunes et des actifs les plus âgés, ainsi que l'ampleur du chômage de longue durée sont les autres caractéristiques majeures du phénomène¹.

Afin de mieux comprendre la progression du chômage, deux périodes doivent être distinguées. La première, qui s'étend jusqu'au milieu des années 80, est marquée par une baisse sensible du nombre des emplois, notamment dans le secteur privé. La seconde, encore d'actualité, se caractérise par une relative stagnation de l'emploi et donc par une hausse moins vive du chômage.

Cette évolution en deux temps apparaît également dans l'analyse économique, car les déterminants majeurs de la progression du chômage structurel ne sont pas les mêmes au cours des deux périodes. Ainsi, jusqu'au milieu des années 80, c'est surtout la trop lente adaptation à un régime de croissance plus modérée qui explique la détérioration brutale de la situation sur le marché de l'emploi. Les années 50 et 60 avaient en effet été marquées par des taux de croissance de la productivité et de la production très élevés et avaient permis de très fortes hausses salariales. Mais, lors-

que ce cycle de croissance s'est essouffé au début des années 70, le rythme d'augmentation des salaires réels n'a pas fléchi immédiatement et a ainsi dépassé le taux de croissance de la productivité.

Plusieurs raisons expliquent ce retard dans l'ajustement des salaires réels. En premier lieu, le gouvernement a entretenu pendant longtemps l'espoir d'un redémarrage de la croissance au rythme antérieur et a soutenu, à plusieurs reprises, l'idée d'une «relance par les salaires» en augmentant le salaire minimum au-delà du rythme de progression de la productivité. Ensuite, le système très centralisé de négociations salariales a empêché les différents acteurs économiques d'évaluer concrètement et directement les conséquences de leurs actes sur l'emploi. L'impossibilité pour une entreprise en difficulté financière de déroger à une quelconque convention collective a ainsi acculé un certain nombre d'entre elles à la faillite. Enfin, les mécanismes très rigides d'indexation sur l'inflation ont rendu sans effet toute correction *ex post* de l'évolution des salaires nominaux par les prix.

En raison de cette forte hausse des salaires réels, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises a augmenté. Ce qui a eu pour effet de réduire d'autant la rentabilité de l'investissement des entreprises. L'incidence négative sur la croissance et l'emploi a été immédiate. Le taux de chômage structurel a ainsi passé la barre des 10 % au début des années 80 et un marché du travail à plusieurs vitesses, ou plus précisément à plusieurs niveaux, est apparu. Cette situation est d'ailleurs encore aujourd'hui très caractéristique du marché du travail en France. Ainsi, dans un ordre croissant de précarité, on retrouve schématiquement : les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée (CDI), très protégés par la loi et les conventions collectives ; les salariés qui enchaînent les contrats à durée déterminée (CDD) sans longue période de chômage en-

tre deux contrats ; les salariés qui alternent périodes de chômage et périodes au cours desquelles ils bénéficient de mesures relevant de la politique de l'emploi ; les chômeurs de très longue durée et les exclus du marché du travail.

Néanmoins, à partir du milieu des années 80, l'augmentation du salaire net réel moyen est devenue plus modérée, puisqu'elle a été de 8 % entre 1984 et 1992. Si l'on élimine les effets de structure liés à l'accroissement du niveau moyen de qualification des emplois, elle est même nulle. Cet accroissement de la qualification moyenne des emplois a en effet été très important compte tenu du plus grand nombre de cadres et de professions intermédiaires et de la forte baisse de l'effectif total des travailleurs non qualifiés et à bas salaires². Plusieurs explications sont avancées pour justifier ce phénomène : le développement d'un progrès technique biaisé en faveur des travailleurs les plus qualifiés, la concurrence de pays où la main-d'œuvre est bon marché, une demande plus forte de biens à haute valeur ajoutée, l'afflux sur le marché du travail d'un grand nombre de travailleurs qualifiés (grâce à un système éducatif plus performant) et un coût relatif du travail longtemps élevé au niveau des salariés les moins bien rémunérés. Cette évolution du niveau de qualification est bien entendue positive à long terme. Cependant, à court terme, la substitution indirecte des travailleurs peu qualifiés et à bas salaires par d'autres plus qualifiés et mieux rémunérés a diminué le contenu en emplois de la croissance³.

1. *Études économiques de l'OCDE : France*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

2. De 1987 à 1992, l'effectif total des cadres a augmenté de 44 %, celui des professions intermédiaires de 14 %, alors que le nombre des travailleurs non qualifiés dans l'industrie a baissé de 15 %.

3. Le contenu en emplois de la croissance est le nombre d'emplois créés par point de croissance. Celui-ci est donc d'autant plus élevé que le taux de croissance nécessaire pour stabiliser l'emploi est faible.

4. Au niveau du salaire minimum, les contributions de sécurité sociale ne représentent plus que 28,6 % du salaire brut, contre 46,8 % au double du salaire minimum.

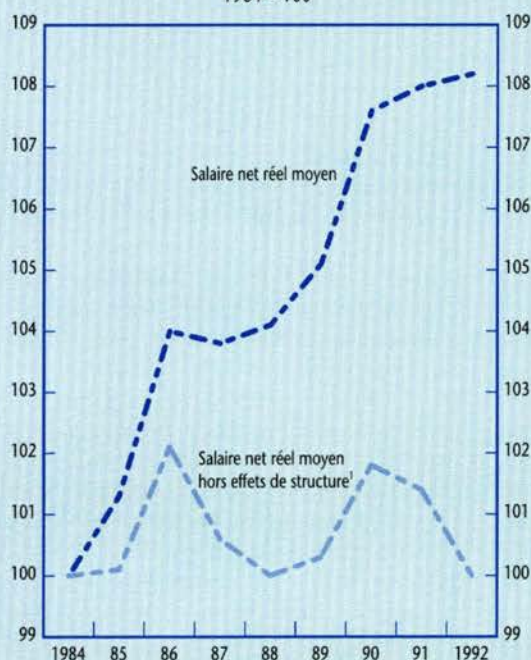
5. Par exemple, le contrat initiative-emploi (CIE), le contrat de retour à l'emploi (CRE) pour les chômeurs de longue durée ; l'aide au premier emploi des jeunes (APEJ) ; l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprise (ACCRE).

6. Dans le secteur privé, 80 % des travailleurs à temps partiel ont un salaire inférieur à 1,2 fois le salaire minimum.

Patrice Vergriete travaillait jusqu'à récemment à la branche des études nationales IV, département des affaires économiques, OCDE. Il fait actuellement partie de la division des affaires urbaines, service du développement territorial.

Messagerie : eco.contact@oecd.org

Évolution du salaire net réel moyen, 1984-92
1984 = 100



1. Les «effets de structure» sont liés à l'évolution asymétrique de la structure des emplois selon les différentes catégories socio-professionnelles. La courbe en bas vise à éliminer ces effets en calculant, pour chaque année, le salaire net réel moyen à structure des emplois inchangée. La référence est ici la structure moyenne des emplois au cours de la période 1984-92.

Sources : INSEE, OCDE

Un autre élément a également retardé la dynamique d'emploi qu'aurait pu permettre la modulation salariale. Le changement d'orientation de la politique monétaire, qui entraîna une forte hausse des taux d'intérêt réels au milieu des années 80, a en effet fortement accru les charges financières des entreprises et contraint les dirigeants à réduire la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée. Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt réels a rendu les investisseurs plus exigeants en matière de rentabilité financière. Durant une période de transition, une partie des gains issus de la croissance de la productivité n'a donc pas été réinjectée dans le processus de production mais a été utilisée afin de modifier le partage de la valeur ajoutée au profit des prêteurs, puis des actionnaires. Cette période de transition, correspondant à un changement institutionnel, semble néanmoins toucher à sa fin et, si les conditions de la concu-

rence sont assurées, la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée de l'ensemble des entreprises ne devrait plus diminuer.

Depuis le milieu des années 80, la politique de l'emploi engagée par le gouvernement a été multiple. D'abord, elle a visé à adapter un système de prélèvements obligatoires hérité d'une époque où la France connaissait le plein emploi. Afin d'alléger la forte pression fiscale qui pèse sur le travail, l'assiette du financement de la sécurité sociale a ainsi été élargie à d'autres types de revenus grâce à l'introduction de la contribution sociale généralisée (CSG). Puis, les gouvernements successifs ont cherché à réduire le coût indirect du travail pour les actifs les plus exposés au risque du chômage. Les taux des cotisations patronales ont commencé à décroître pour les jeunes à partir du milieu des années 80 et, surtout, pour les travailleurs les moins bien rémunérés à partir de 1993¹. Le barème des cotisations sociales, régressif au début des années 80, est devenu fortement progressif aujourd'hui.

Différents programmes actifs de la politique de l'emploi² ont également été mis en œuvre au cours de ces 15 dernières années. Le nombre de personnes concernées a d'ailleurs fortement augmenté, de même que le budget de l'État alloué à cet effet. La multitude des dispositifs et les changements fréquents de leurs caractéristiques ont cependant limité leur lisibilité. C'est pourquoi l'État s'est récemment engagé dans un processus d'évaluation de ces programmes avec pour objectif de rationaliser l'offre.

Ensuite, à partir d'une logique de partage du travail, le gouvernement a cherché à développer le travail à temps partiel, en instaurant notamment en 1992 une exonération partielle des charges sociales patronales pouvant s'ajouter à l'aide à l'embauche des travailleurs à bas salaires³. Le travail à temps partiel a alors connu une expansion rapide : sa part dans l'emploi total est passée de 5,9 % en 1973 à 15,8 % au début de 1996. Le coût budgétaire a néanmoins été élevé. En outre, le temps partiel est de plus en plus subi et non voulu : en 1995, 38 % des salariés bénéficiant d'un contrat

de ce type désiraient travailler plus, contre 29 % en 1991. L'action du gouvernement a ainsi indirectement conduit à un partage du travail entre les actifs les plus précarisés.

Enfin, en dépit d'un premier cycle de l'enseignement universitaire encore peu performant, le système d'éducation et de formation professionnelle a été fortement développé. Le niveau d'éducation initiale des jeunes a ainsi considérablement augmenté depuis le début des années 80. Grâce à cela, il semble même que le niveau de compétence de la population active a augmenté plus vite que la qualification moyenne des emplois, si bien qu'aucun déséquilibre entre offre et demande de qualifications n'est apparu à l'heure actuelle. Ce renforcement de la base de connaissance, parallèle à un effort soutenu en matière de R-D, est la composante dynamique de la politique de l'emploi. L'action du gouvernement en ce sens apparaît donc très positive, car, dans le contexte d'internationalisation croissante, le capital humain est devenu le véritable fondement de la richesse des nations.

Deux périodes se dégagent donc dans l'analyse du marché du travail en France. La transition s'est effectuée au milieu des années 80, lorsque les différents acteurs économiques ont pris conscience de la nécessité de s'adapter à un nouveau régime de croissance. Parallèlement, l'intervention du gouvernement est devenue globalement plus efficace. Cependant, pour diverses raisons évoquées, cette évolution positive ne s'est pas traduite par des gains en terme d'emploi, même si l'orientation très récente de la politique de l'emploi semble avoir permis une augmentation du contenu en emplois de la croissance au cours de ces deux dernières années. Un approfondissement de ces mesures sera donc nécessaire pour faire baisser substantiellement le taux de chômage. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE

- Études économiques de l'OCDE : France, 1997
- Les perspectives de l'emploi, 1996
- «Les perspectives de l'emploi : préserver les risques d'exclusion du monde du travail», l'Observateur de l'OCDE, n° 202, octobre-novembre 1996.



Norvège

Enseignement et formation

Paul van den Noord

La Norvège, comme les autres pays de l'OCDE, est en train de s'adapter aux nouvelles technologies et à la restructuration industrielle qui les accompagne. La demande de ressources humaines dotées de qualifications professionnelles suffisantes est par conséquent en augmentation. Au début du siècle prochain, l'économie devra se rendre moins dépendante des activités pétrolières du plateau continental norvégien et les industries manufacturières, qui ont souffert de l'appréciation réelle du taux de change liée à la prospérité pétrolière, devront être relancées. Le système d'enseignement et de formation pourrait jouer un rôle pour relever ces défis en donnant aux Norvégiens les qualifications et les compétences appropriées¹.

L'activité économique de la Norvège a énormément bénéficié de l'exploitation du pétrole et du gaz sur le plateau continental, les gains réels par habitant étant beaucoup plus élevés qu'ils ne le seraient autrement. S'agissant de la productivité globale de la main-d'œuvre, les comparaisons internationales classent invariablement la Norvège au rang d'un certain nombre d'autres «champions de la productivité» en Europe, comme les Pays-Bas, la France et la Belgique (tableau 1). Sans la production pétrolière, en revanche, la production par heure/personne de la Norvège n'a atteint que 83 % du niveau enregistré aux États-Unis en 1993 (et non 99 %), — encore supérieure à la moyenne pour l'ensemble des pays européens de l'OCDE,

mais nettement inférieure au résultat obtenu par les «champions».

La production de pétrole et de gaz devrait, selon les prévisions officielles, atteindre son point culminant en l'an 2000. Pour compenser la perte de revenu par habitant qui pourrait suivre, il faudrait que la productivité de la main-d'œuvre continentale augmente. D'où la nécessité d'un enrichissement du capital humain essentiellement par le biais d'efforts en matière d'enseignement et de formation. Accroître le capital humain investi dans chaque membre de la population active permettrait aussi de repousser l'âge effectif de départ à la retraite, grâce à une plus grande stabilité de l'emploi et des perspectives d'augmentation des rémunérations, et à une réduction des incitations au départ en retraite anticipée (par exemple par le biais du régime de pension d'invalidité). Cette évolution pourrait compenser en partie la réduction du nombre des actifs par le vieillissement de la population.

Cependant, le vieillissement démographique signifie également que le développement du capital humain ne pourra pas être réalisé uniquement grâce au renouvellement de la population active par l'arrivée de jeunes ayant un meilleur niveau de formation — la formation des travailleurs adultes est encore plus nécessaire que par le passé. De fait, le vieillissement de la population est l'une des principales raisons qui expliquent la prio-

rité accordée par l'ensemble des pays de l'OCDE à la formation continue ou «l'apprentissage tout au long de la vie», principe que les autorités norvégiennes ont également adopté².

Enseignement : les goulets d'étranglement

Lorsque le chômage a augmenté au cours de la récession prolongée, de la fin des années 80 au début des années 90, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement post-obligatoire s'est accru — les jeunes étaient désireux d'améliorer leurs chances sur le marché du travail. En conséquence, alors que le nombre des élèves de l'enseignement obligatoire a continué à suivre la tendance à la baisse observée depuis le milieu des années 70, celui des élèves dans le second cycle du secondaire est passé d'environ 200 000 en 1988 à 240 000 en 1994, et celui des étudiants de l'enseignement supérieur de 100 000 à 170 000. Évolution qui, à son tour, s'est traduite par une diminution du taux d'activité des jeunes (d'environ 10 points de pourcentage), soit une rupture radicale avec la ten-

1. Productivité du travail dans 13 pays¹

100 = PIB par heure/personne aux États-Unis

	1913	1929	1950	1973	1993
États-Unis	100	100	100	100	100
Norvège	43	45	43	64	99
dont :					
économie continentale ²	43	45	43	60	83
Pays-Bas	69	74	46	77	97
France	48	48	40	70	96
Belgique	61	55	42	64	90
Canada	75	66	75	83	83
Italie	37	35	31	64	82
Royaume-Uni	78	67	57	67	79
Suède	44	38	49	76	75
Allemagne ³	50	42	30	64	74
Japon	18	22	15	46	69
Danemark	58	59	43	63	68
Finlande	33	32	31	57	60

1. Ordre 1993.

2. Pétrole offshore exclu.

3. Länder de l'Est compris en 1993.

Source : OCDE

Paul van den Noord travaille à la branche des études de politique économique, département des affaires économiques, OCDE.

Message : eco.contact@oecd.org

dance antérieure selon laquelle le taux d'activité des jeunes et les inscriptions scolaires évoluaient de pair.

De fait, la Norvège a, de tous les pays de l'OCDE, la plus forte proportion de jeunes ayant achevé le second cycle de l'enseignement secondaire – presque 96 % de la population théoriquement en âge d'être diplômée, contre 78 % en moyenne pour l'ensemble de la zone OCDE. La majorité des élèves optant pour l'enseignement professionnel, le nombre de places et de contrats d'apprentissage dans ce secteur est insuffisant, ce qui pousse les élèves à rester dans le système en attendant d'être acceptés dans la filière de leur choix. Conséquence : les études sont longues, ce qui a renforcé la pénurie de gens ayant des qualifications professionnelles. C'est pourquoi, en 1994, le gouvernement a pris des mesures pour assurer à tous les jeunes une place dans le second cycle du secondaire, dont une formation en apprentissage pour ceux qui choisissent l'enseignement professionnel. Il faudra cependant plusieurs années pour résorber le nombre des élèves en attente.

Le système d'enseignement supérieur se caractérise lui aussi par la durée des études qui dépasse nettement les exigences légales minimales pour obtenir un premier diplôme. Cette situation s'accompagne d'une offre excédentaire de diplômés de l'université sur le marché du travail – due elle-même à la forte augmentation des inscriptions à l'université depuis la récession. Le système relativement généreux de prêts et de subventions ainsi que le grand nombre d'étudiants occupant un emploi à temps partiel ont aggravé ce problème. La planification de l'admission des étudiants tient compte depuis peu des perspectives d'emploi, mais on ne sait pas encore dans quelle mesure cette disposition permettra de réduire le risque d'offre excédentaire de diplômés, en particulier dans des disciplines comme le droit, l'économie, la gestion et les sciences sociales.

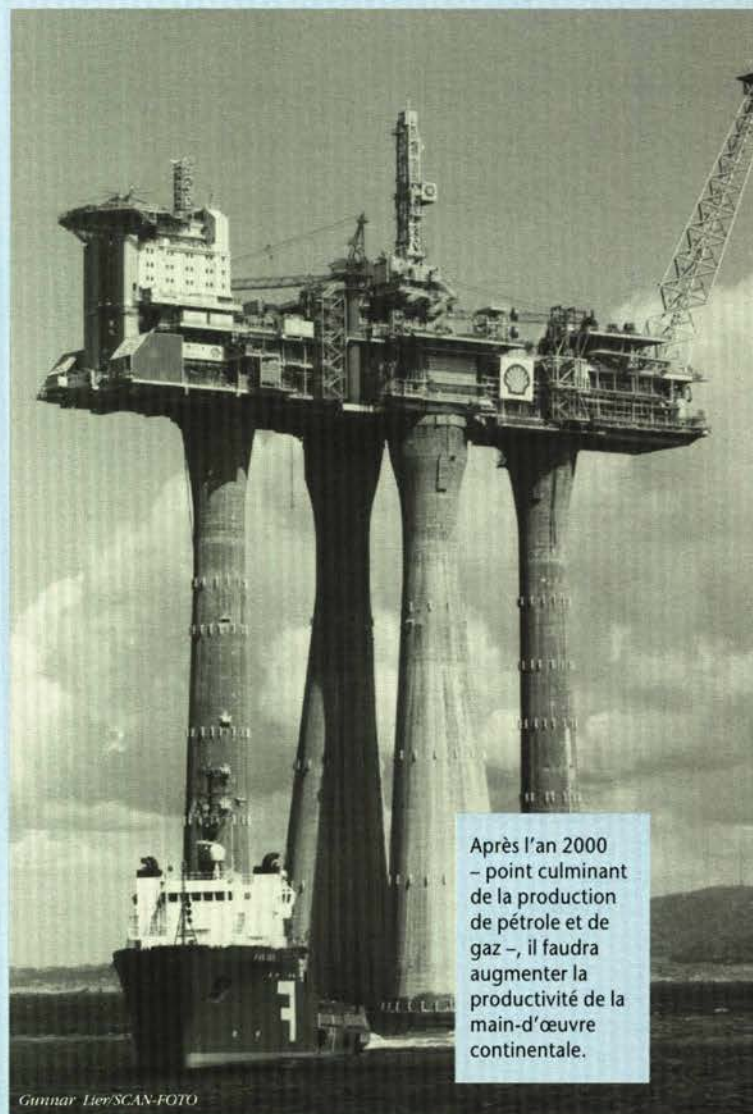
Du fait du rééquilibrage de la composition de la population estudiantine de l'enseignement obligatoire au profit de l'enseignement non obligatoire (qui requiert des ressources plus importantes), les dépenses par étudiant ont progressé d'environ 20 % en termes réels depuis le milieu des années 80, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement passant de 5,4 % du PIB en 1985 à près de 7 % en 1995.

L'enseignement obligatoire est, lui aussi, devenu plus coûteux au cours de cette période, l'effectif moyen des classes passant de 19 à 17 élèves. Cette tendance a été particulièrement marquée dans les régions éloignées, élément important dans un pays aussi peu peuplé, où la chute des inscriptions n'a été jamais accompagnée d'une réduction équivalente du nombre de classes par établissement, voire du nombre d'établissements, en raison de résistances locales et du risque de temps de trajet excessifs.

Les projections officielles laissent apparaître une reprise, de 1995 à 2010, de l'augmentation du nombre d'élèves dans l'enseignement obligatoire, soit un renversement de la tendance. Cette augmentation est surtout imputable à l'abaissement de 7 à 6 ans de l'âge de la scolarisation obligatoire à partir de l'année scolaire 1997-98, ce qui correspond à la pratique dans les autres pays de l'OCDE. En conséquence, la part des dépenses publiques consacrées à l'enseignement dans le PIB devrait encore progresser dans l'avenir proche.

Éducation permanente et formation continue

Depuis le milieu des années 60, les autorités locales offrent aux adultes de nombreuses formations structurées qui s'ajoutent au vaste réseau national des programmes informels. En outre, les entreprises norvégiennes consacrent annuellement près de 3 1/2 % de leur masse salariale à la formation liée à l'emploi ; soit un chiffre qui se situe au milieu de la fourchette 2-5 % des pays de la zone OCDE. Les dépenses de formation par travailleur varient considérablement selon les entreprises, les firmes qui emploient du personnel de formation



Après l'an 2000 – point culminant de la production de pétrole et de gaz –, il faudra augmenter la productivité de la main-d'œuvre continentale.

Gunnar Lie/SCAN-FOTO

supérieure consacrant les sommes les plus fortes à ce poste. Il est intéressant de noter que la formation reçue auprès d'un employeur antérieur a un impact plus fort sur la rémunération d'un travailleur donné que celle offerte par son employeur actuel, ce qui donne à penser que la formation

1. *Études économiques de l'OCDE : Norvège*. Les éditions de l'OCDE, Paris, 1997.

2. *Education and Training – Learning and Working in a Society in Flux* (en anglais uniquement), Les éditions de l'OCDE, Paris, 1996 ; *Formation et emploi*, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1995 ; Jean-Claude Paye, « Stratégies pour une société d'apprentissage », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996 ; Edwin Leuven et Albert Tuijnman, « L'apprentissage à vie : quels financements ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 199, avril-mai 1996.

Norvège

Enseignement et formation

assurée par les entreprises n'a pas un caractère «maison» très marqué.

Comme la plupart des autres pays de l'OCDE, la Norvège a des programmes de formation organisés dans le cadre du marché du travail (FMT) dont l'objet est d'entretenir ou de renforcer les compétences des chômeurs. En 1995, le gouvernement a consacré environ 0,25 % du PIB à la FMT – nettement plus que la moyenne de l'OCDE, mais moins que les autres pays nordiques. Les résultats des programmes en Norvège sont mitigés, mais ils semblent plus améliorer les chances de trouver un emploi que les programmes comparables mis en œuvre, par exemple, en Suède. Selon certaines études, la motivation des chômeurs à rechercher une formation – plus que la formation elle-même – constitue l'élément déterminant de l'aptitude à l'emploi.

Compte tenu de la pénurie qui commence à se faire jour de personnes possédant des qualifications professionnelles, un transfert de ressources de l'enseignement supérieur à l'enseignement professionnel du second cycle du secondaire pourrait se justifier. Cependant, un meilleur système d'enseignement et de formation ne saurait à lui seul assurer une plus grande adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail. Les étudiants doivent être incités à choisir les domaines d'études qui correspondent à leur talent et à leurs ambitions, mais en tenant compte également des gratifications pécuniaires qui en résultent. Le développement de services internes d'orientation et de recrutement dans les universités pourrait servir de catalyseur à l'adoption d'une attitude plus rationnelle, en particulier si cela s'accompagnait d'une flexibilité accrue des salaires afin d'évaluer avec plus de précision le prix du capital humain.

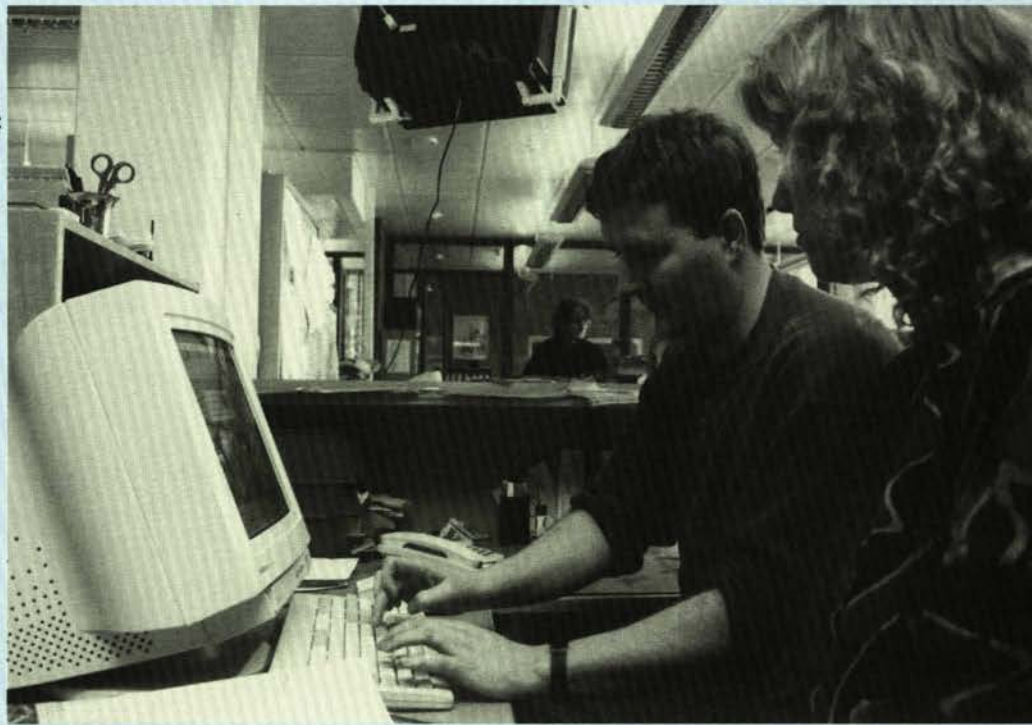
2. Chômage selon le niveau scolaire atteint

%

	1985	1990	1992	1993	1994	1995
Taux de chômage dont :	2,5	5,2	5,9	6,0	5,4	4,9
primaire	3,6	8,4	8,9	8,9	8,4	8,5
1 ^{er} cycle secondaire	2,9	5,6	6,4	6,3	6,0	5,1
2 ^e cycle secondaire	2,2	5,4	6,4	6,4	6,0	5,1
supérieur	1,0	2,0	2,8	3,7	3,3	3,3

Source : Statistics Norway

Cornelius Puppe/SCAN-ROTO



Moins de jeunes sur le marché du travail – le vieillissement de la population rend la formation des adultes encore plus nécessaire.

On doit accueillir avec satisfaction les mesures récemment prises par le gouvernement pour accroître la surveillance du système d'enseignement supérieur – notamment un suivi plus étroit de l'administration et une gestion accordant la priorité aux résultats et non plus aux apports, conformément à la méthode adoptée dans la plupart des pays de l'OCDE. La répartition des fonds et des places entre disciplines et établissements continue néanmoins à reposer principalement sur les situations antérieures – il est peu probable qu'elle soit optimale.


En Norvège, comme ailleurs dans la zone OCDE, la formation liée à l'emploi attire surtout des travailleurs dont les perspectives d'emploi et de rémunération sont favorables au départ. Les travailleurs qui ont le plus besoin d'améliorer leurs qualifications sont donc souvent privés de la formation appropriée. Bien que la FMT vise à remédier à cette situation, son efficacité est incertaine. En outre, la

contraction du marché du travail pourrait constituer un argument pour réduire l'ampleur de la FMT (tableau 2). On devrait améliorer à la place, pour les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, les incitations à suivre une formation liée à l'emploi. Cette évolution nécessiterait, elle aussi, une plus grande flexibilité des salaires. ■

BIBLIOGRAPHIE OCDE


- Études économiques de l'OCDE : Norvège, 1997
- Education and Training – Learning and Working in a Society in Flux (en anglais uniquement), 1996
- Apprendre à tout âge, 1996
- Employment and Growth in the Knowledge-based Economy (en anglais uniquement), 1996
- Jean-Claude Paye, «Stratégies pour une société d'apprentissage», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996
- Edwin Leuven et Albert Tuijnman, «L'apprentissage à vie : quels financements?», l'Observateur de l'OCDE, n° 199, avril-mai 1996
- Formation et emploi, 1995.

Repères




ALLEMAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	0,8	1,9
Indicateur avancé	jan. 97	1,2	5,6
Prix à la consommation	jan. 97	0,5	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 96	0,21	0,41
Taux de chômage	déc. 96	9,3	8,6
Taux d'intérêt	jan. 97	3,14	3,61




AUSTRALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	1,2	3,8
Indicateur avancé	déc. 96	0,3	4,3
Prix à la consommation	T4 96	0,2	1,5
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 96	-1,12	-1,32
Taux de chômage	déc. 96	8,6	8,1
Taux d'intérêt	jan. 97	5,79	7,48




AUTRICHE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 95	0,0	0,3
Indicateur avancé	oct. 96	1,0	5,8
Prix à la consommation	jan. 97	0,1	1,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 96	-0,88	-0,84
Taux de chômage	déc. 96	4,0	4,0
Taux d'intérêt	fév. 97	3,30	3,32




BELGIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		1,9
Indicateur avancé	déc. 96	-0,9	7,0
Prix à la consommation	jan. 97	0,7	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	3,32	3,16
Taux de chômage	déc. 96	9,5	10,0
Taux d'intérêt	jan. 97	3,00	3,51




CANADA

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	0,7	2,3
Indicateur avancé	jan. 97	2,7	12,5
Prix à la consommation	jan. 97	0,2	2,2
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 96	-0,52	0,93
Taux de chômage	déc. 96	9,7	9,4
Taux d'intérêt	fév. 97	3,10	5,21




DANEMARK

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	1,0	2,6
Indicateur avancé	déc. 96	1,1	10,6
Prix à la consommation	jan. 97	0,2	2,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 96	-1,36	-1,50
Taux de chômage	déc. 96	5,5	6,4
Taux d'intérêt	fév. 97	3,60	4,40




ESPAGNE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	0,8	2,6
Indicateur avancé	déc. 96	0,0	3,8
Prix à la consommation	jan. 97	0,3	2,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 96	-0,76	0,21
Taux de chômage	déc. 96	22,2	22,6
Taux d'intérêt	fév. 97	5,89	8,71




ÉTATS-UNIS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	1,0	3,2
Indicateur avancé	jan. 97	0,3	5,0
Prix à la consommation	jan. 97	0,3	3,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	-47,96	-37,69
Taux de chômage	jan. 97	5,4	5,7
Taux d'intérêt	fév. 97	5,37	5,15




FINLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	1,9	3,8
Indicateur avancé	oct. 96	0,4	8,8
Prix à la consommation	jan. 97	-0,1	0,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 96	0,26	1,16
Taux de chômage	déc. 96	15,0	16,4
Taux d'intérêt	fév. 97	3,07	4,28



FRANCE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	0,2	2,1
Indicateur avancé	jan. 97	-0,9	1,1
Prix à la consommation	jan. 97	0,3	1,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	nov. 96	0,71	0,75
Taux de chômage	déc. 96	12,4	12,0
Taux d'intérêt	fév. 97	3,33	4,41



GRÈCE


	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		2,0
Indicateur avancé	jan. 97	0,2	3,3
Prix à la consommation	jan. 97	-0,5	6,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	oct. 96	-0,70	-0,63
Taux de chômage	
Taux d'intérêt	fév. 97	10,50	13,40

Définitions et notes

- Produit intérieur brut** séries en volume ; corrigées des variations saisonnières sauf Portugal et République tchèque
- Indicateur avancé** indice composite, fondé sur différents indicateurs de l'activité économique (emploi, ventes, revenus etc.), qui signale les mouvements cycliques de la production industrielle de six à neuf mois en avance
- Indice des prix à la consommation** mesure les variations dans le temps des prix de vente au détail d'un panier constant de biens et services
- Balance courante** milliards de dollars ; non corrigée des variations saisonnières sauf Australie, États-Unis et Royaume-Uni
- Taux de chômage** % de la population active civile - taux de chômage standardisés ; définition nationale pour Islande, Mexique, République tchèque, Suisse, Turquie ; corrigés des variations saisonnières sauf Turquie
- Taux d'intérêt** taux à trois mois sauf Grèce (douze mois)


.. non disponible

Source : Principaux indicateurs économiques, Les éditions de l'OCDE, Paris, mars 1997.




IRLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		10,7
Indicateur avancé	jan. 97	0,0	12,4
Prix à la consommation	T4 96	0,5	1,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	1,14	0,57
Taux de chômage	déc. 96	11,8	12,4
Taux d'intérêt	déc. 96	5,89	5,48




ISLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		2,1
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	fév. 97	0,1	1,9
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 96	-0,06	-0,02
Taux de chômage	jan. 97	3,4	3,9
Taux d'intérêt	fév. 97	7,20	7,60




ITALIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	0,6	0,7
Indicateur avancé	jan. 97	2,4	5,1
Prix à la consommation	fév. 97	0,1	2,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	oct. 96	5,17	2,35
Taux de chômage	oct. 96	11,9	11,9
Taux d'intérêt	fév. 97	7,36	9,93




JAPON

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	0,1	3,2
Indicateur avancé	jan. 97	0,5	2,5
Prix à la consommation	jan. 97	-0,1	0,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 96	7,21	10,48
Taux de chômage	jan. 97	3,3	3,4
Taux d'intérêt	jan. 97	0,53	0,56




LUXEMBOURG

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	1995		3,8
Indicateur avancé	jan. 97	1,9	12,1
Prix à la consommation	jan. 97	0,1	1,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	
Taux de chômage	déc. 96	3,5	2,9
Taux d'intérêt	




MEXIQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	1,3	7,6
Indicateur avancé	déc. 96	1,2	3,2
Prix à la consommation	jan. 97	2,5	26,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	-0,71	-0,27
Taux de chômage	déc. 96	5,0	6,9
Taux d'intérêt	jan. 97	24,60	41,57




NORVÈGE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	-0,8	3,5
Indicateur avancé	déc. 96	0,9	5,2
Prix à la consommation	jan. 97	0,8	3,0
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 96	2,59	0,61
Taux de chômage	T3 96	4,8	4,7
Taux d'intérêt	fév. 97	3,52	5,26




NOUVELLE-ZÉLANDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	0,9	2,1
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	T4 96	0,7	2,6
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	-1,50	-1,09
Taux de chômage	T4 96	5,9	6,1
Taux d'intérêt	jan. 97	7,55	8,63




PAYS-BAS

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	0,5	2,8
Indicateur avancé	jan. 97	0,4	3,4
Prix à la consommation	jan. 97	0,3	2,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	5,39	4,73
Taux de chômage	nov. 96	6,5	7,0
Taux d'intérêt	fév. 97	3,01	3,10




PORTUGAL

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	3,2	3,6
Indicateur avancé	nov. 96	-2,2	-2,1
Prix à la consommation	jan. 97	0,3	3,3
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T4 95	-0,12	-1,04
Taux de chômage	déc. 96	7,1	7,3
Taux d'intérêt	jan. 97	6,18	8,41




RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	4,2	3,6
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	jan. 97	1,2	7,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	-3,08	-0,99
Taux de chômage	jan. 97	3,5	2,7
Taux d'intérêt	fév. 97	12,32	10,87




ROYAUME-UNI

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T4 96	0,8	2,5
Indicateur avancé	jan. 97	-0,1	2,4
Prix à la consommation	jan. 97	0,0	2,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	-0,18	-2,76
Taux de chômage	déc. 96	7,5	8,5
Taux d'intérêt	fév. 97	6,19	6,16




SUÈDE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	0,7	0,7
Indicateur avancé	déc. 96	1,0	10,3
Prix à la consommation	jan. 97	-0,1	-0,4
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	déc. 96	0,23	-0,10
Taux de chômage	déc. 96	10,6	9,6
Taux d'intérêt	fév. 97	3,93	7,66



SUISSE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T3 96	-0,2	-0,7
Indicateur avancé	jan. 97	0,6	4,8
Prix à la consommation	fév. 97	0,2	0,8
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T3 96	4,34	5,04
Taux de chômage	jan. 97	5,4	4,3
Taux d'intérêt	jan. 97	1,70	1,64



TURQUIE

	période	variation par rapport à	
		la période précédente %	l'année précédente %
Produit intérieur brut	T2 96	0,0	8,2
Indicateur avancé	
Prix à la consommation	fév. 97	5,7	77,7
		valeur courante	même période année précéd.
Balance courante	T2 96	-1,63	-0,44
Taux de chômage	T2 96	6,3	7,2
Taux d'intérêt	juil. 96	95,58	66,98

NB : les chiffres pour la Corée, la Hongrie et la Pologne sont en préparation.

Publications

janvier-mars 1997

Bon de commande en fin de numéro

Agriculture

Indicateurs environnementaux pour l'agriculture

février 1997

Voir Kevin Parris, «Des indicateurs 'verts' pour l'agriculture», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

(51 97 04 2) ISBN 92-64-25315-7, 52 p.
FF70 £9 \$EU14 DM20 ¥1 500

Effets sur l'environnement des programmes de mise hors culture des terres agricoles

mars 1997

Voir Leo Maier, «Mise hors culture et environnement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 203, décembre 1996-janvier 1997.

(51 97 01 2) ISBN 92-64-25366-1, 73 p.
FF95 £12 \$EU19 DM28 ¥2 000

Développement et aide

Coopération pour le développement Rapport 1996

Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement

janvier 1997

Voir James H. Michel, «Une nouvelle approche du développement» et Ebba Dohlman et Raundi Halvorson-Quevedo, «Mondialisation et développement», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 204, février-mars 1997.

(43 97 01 2) ISBN 92-64-25400-5, 291 p.
FF180 £23 \$EU35 DM53 ¥3 800

Répartition géographique des ressources financières allouées aux pays bénéficiaires de l'aide

1991-1995

janvier 1997

Ce rapport fournit des données détaillées sur le volume, la provenance et les types d'aide et des autres apports de ressources attribués à chacun de plus de 180 pays bénéficiaires, y compris aux nouveaux pays receveurs de l'Europe de l'Est. Les données statistiques couvrent les apports d'aide publique au développement ou d'aide publique et les autres financements publics et privés fournis à chaque pays ou territoire bénéficiaire par chaque pays membre du Comité d'aide au développement de l'OCDE, par les organismes multilatéraux ainsi que par d'autres pays donateurs. Des indicateurs socio-économiques de base sont présentés pour mémoire.

(43 97 02 3) ISBN 92-64-05256-9, bilingue, 258 p.
FF350 £45 \$EU69 DM103 ¥7 350
Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Promouvoir l'épargne en Amérique latine

mars 1997

Le faible taux d'épargne en Amérique latine est-il un obstacle au développement économique de cette région ou le reflet d'une histoire économique récente marquée par une croissance faible et instable ? Cet ouvrage examine les arbitrages possibles entre la promotion de la croissance et la promotion de l'épargne, et analyse les stratégies possibles pour accroître le taux d'épargne sur le long terme. Il est le septième d'une série publiée dans le cadre du «Forum international sur les perspectives latino-américaines», organisé chaque année par la Banque interaméricaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE.

(41 97 05 2) ISBN 92-64-25462-5, 264 p.
FF250 £32 \$EU49 DM73 ¥5 250

Les 10 meilleures ventes

1. Perspectives économiques de l'OCDE n° 60 – décembre 1996

(12 96 60 2) ISBN 92-64-24714-9, 230 p.
FF145 £21 \$EU35 DM55

2. Coopération pour le développement Efforts et politiques des membres du Comité d'aide au développement Rapport 1996

(43 97 01 2) ISBN 92-64-25400-5, 291 p.
FF180 £23 \$EU35 DM53 ¥3 800

3. La comptabilité d'inflation

(30 96 06 2) ISBN 92-64-24922-2, 120 p.
FF120 £15 \$EU24 DM35 ¥2 550

4. La Chine au XXI^e siècle

(03 96 05 2) ISBN 92-64-24924-9, 134 p.
FF70 £9 \$EU14 DM20 ¥1 500

5. Investir en Asie Séminaires du Centre de développement

(41 97 01 2) ISBN 92-64-25408-0, 248 p.
FF230 £30 \$EU45 DM67 ¥4 850

6. Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie 1996

(92 96 07 2) ISBN 92-64-24910-9, 378 p.
FF365 £47 \$EU72 DM106

7. Annuaire des statistiques d'investissement direct international 1996

(21 96 09 3) ISBN 92-64-04858-8, bilingue, 320 p.
FF325 £42 \$EU64 DM 95 ¥6 850

8. Études de politique sociale n° 20 Le vieillissement dans les pays de l'OCDE

(81 96 10 2) ISBN 92-64-25318-1, 100 p.
FF105 £14 \$EU20 DM30 ¥2 200

9. Choisir son avenir Les jeunes et l'orientation professionnelle

(96 96 08 2) ISBN 92-64-25319-X, 120 p.
FF115 £15 \$EU23 DM34 ¥2 400

10. La mondialisation de l'industrie

(70 96 05 2) ISBN 92-64-24688-6, 358 p.
FF450 £58 \$EU89 DM132 ¥9 500

Centre de développement de l'OCDE
Séminaires du Centre de développement

Microfinance pour les pauvres ?

janvier 1997

Favoriser l'accès des pauvres à l'épargne et au crédit est une composante indispensable de la lutte contre la pauvreté. Sur la base d'un grand nombre d'expériences et de données inédites, cet ouvrage analyse les différentes approches du micro-financement et les problèmes qu'elles soulèvent. Il montre notamment qu'il ne saurait y avoir un modèle unique de micro-financement et que les services financiers ne peuvent à eux seuls résoudre la question de la pauvreté. Il propose en outre des lignes directrices pour concilier l'accessibilité et la pérennité d'institutions financières qui touchent un nombre croissant de pauvres.

(41 97 03 2) ISBN 92-64-25415-3, 200 p.
FF95 £12 \$EU19 DM28 ¥2 000

Investir en Asie

janvier 1997

L'investissement en Asie n'est pas une menace, mais un défi pour les économies européennes. Les contributions reproduites dans cet ouvrage montrent que le retard accusé par l'Europe sur les États-Unis et le Japon en matière d'investissement en Asie peut et doit être surmonté par l'adoption de mesures qui encouragent les investisseurs de part et d'autre. Le partenariat entre entreprises européennes et asiatiques peut bénéficier à leurs économies respectives et créer des emplois. L'ouverture progressive des économies d'Asie a créé des conditions qui offrent davantage de garanties aux investisseurs et un environnement plus accueillant pour les entreprises européennes.

Cet ouvrage présente les contributions et les conclusions d'un forum conjoint organisé par la Banque asiatique de développement et le Centre de développement de l'OCDE. Un séminaire d'experts s'est tenu au siège de l'OCDE, suivi d'une conférence publique à laquelle participaient des représentants des pouvoirs publics, des entreprises et des milieux universitaires d'Asie, d'Europe et d'Amérique. Il en a résulté un ensemble sans équivalent de réflexions qui aboutissent toutes à la conclusion qu'investir en Asie est non seulement viable mais souhaitable pour les Européens.

(41 97 01 2) ISBN 92-64-25408-0, 248 p.
FF230 £30 \$EU45 DM67 ¥4 850

Documents du Centre de développement

L'industrie brésilienne dans la transition

Vers un nouveau modèle productif ?

février 1997

Quelles sont aujourd'hui les mesures à prendre pour améliorer la compétitivité des entreprises brésiliennes ? Comment l'industrie brésilienne a-t-elle réagi aux évolutions imposées par la crise et l'abandon des politiques de substitution aux importations depuis le début des années 80 ? Cet ouvrage s'efforce de répondre à ces questions. Il montre notamment que les entreprises ont surtout engagé des efforts de rationalisation de type fordiste, mais qu'elles devraient également accroître la qualité et la flexibilité.

La concurrence sur le marché intérieur doit être stimulée et la place des industries brésiliennes sur les marchés internationaux améliorée. Les enjeux consistent à éviter un décrochage des petites et moyennes entreprises par rapport aux plus grandes et à faire en sorte que l'intégration sous-régionale (Mercosur) ne couvre pas un repli protectionniste. Des mesures coordonnées, tant micro-que macro-économiques, sont ainsi nécessaires.

(41 97 04 2) ISBN 92-64-25422-6, 58 p.
FF35 £5 \$EU7 DM10 ¥750

Économie

Études économiques de l'OCDE

Autriche 1996-97

février 1997

Thèmes spéciaux Consolidation fiscale, Réforme du système de santé, Création d'emplois

(10 97 11 2) ISBN 92-64-25430-7, 172 p.

France 1996-97

janvier 1997

Voir pp. 48-49 de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

(10 97 14 2) ISBN 92-64-25432-3, 133 p.

Mexique 1996-97

décembre 1996

Thèmes spéciaux Marchés du travail et politiques

(10 97 40 2) ISBN 92-64-25412-9, 161 p.

Norvège 1996-97

mars 1997

Voir pp. 50-52 de ce numéro de l'Observateur de l'OCDE.

(10 97 14 2) ISBN 92-64-25432-3, 138 p.

Chaque étude :
FF125 £15 \$EU25 DM40 ¥2 900

(10 97 00 2) ISSN 0304-3363

Abonnement 1997 :

FF1 750 £ 240 \$EU385 DM550

Également disponible sous forme de livre électronique et sur Internet.

CCET (Centre pour la coopération
avec les économies en transition)

Lessons from the Economic Transition

Central and Eastern Europe in the 1990s

janvier 1997

En anglais uniquement

(14 97 05 1 P) ISBN 0-7923-9857-2, 590 p.
FF300 £39 \$EU60 DM89 ¥6 400

Éducation, enseignement

Examens des politiques nationales
d'éducation

Grèce

janvier 1997

La Grèce est confrontée en matière d'éducation à de nombreux problèmes à la fois urgents et graves : la description exhaustive du système établie par les autorités grecques présentée dans la première partie de cet ouvrage le montre très clairement.

Les causes et l'ampleur des problèmes sont analysées et des mesures visant expressément à les surmonter sont proposées. L'accent est mis tout au long de ce rapport sur la nécessité de répondre à la demande d'enseignement, d'améliorer les infrastructures éducatives et de relever la qualité de l'enseignement ainsi que d'en accroître la pertinence dans tout le système.

Pour ce faire, la planification et la gestion de l'enseignement doivent être radicalement modifiées, les prises de décision moins centralisées et des mécanismes objectifs d'évaluation et de responsabilisation mis en place.

(91 97 03 2) ISBN 92-64-25365-3, 140 p.
FF150 £19 \$EU30 DM44 ¥3 150

PEB Échanges, n° 30

février 1997

(88 97 30 2) ISBN 92-64-25388-2, 24 p.
FF60 £8 \$EU15 DM18 ¥1 400

(88 97 00 2) ISSN 1018-9319

Abonnement 1997 :

FF160 £21 \$EU34 DM48

Emploi et affaires sociales

Statistiques de la population active 1974-94

Édition 1996

janvier 1997

Cette publication donne les statistiques de l'évolution à court terme des composantes essentielles de la population active et de l'emploi par secteur d'activité. Les données disponibles les plus récentes sont fournies pour les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

(30 96 10 3) ISBN 92-64-04857-X, bilingue, 530 p.
FF550 £71 \$EU108 DM160 ¥11 600
Également disponible sur bande magnétique.

Énergie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

Statistiques trimestrielles électricité, charbon, gaz et pétrole

Troisième trimestre 1996

janvier 1997

Cette publication présente des statistiques rapides, précises et détaillées sur le pétrole, le gaz naturel, le charbon et l'électricité pour les pays de l'OCDE. Les statistiques du pétrole couvrent la production, les importations et les exportations, l'approvisionnement et la production des raffineries, les variations de stocks ainsi que la consommation de pétrole brut, de LGN et de neuf produits pétroliers sélectionnés. Les statistiques de l'électricité, du gaz naturel et du charbon concernent la

production et les échanges. Les importations et exportations sont présentées par source d'origine. De plus, les productions de pétrole et de charbon sont étendues à l'ensemble du monde
(60 96 04 3) ISBN 92-64-04758-1, bilingue, 360 p.
FF350 £43 \$EU70 DM100

(66 97 00 3) ISSN 1025-9988
Abonnement 1997 :
FF1 180 £149 \$EU235 DM335

Energy Prices and Taxes Third Quarter 1996

janvier 1997

Contains a major international compilation of energy prices: import prices, industry prices and consumer prices. The statistics cover main petroleum products, gas, coal, and electricity, giving for imported products an average price both for importing country and country of origin. Every issue includes full notes on sources and methods and a description of price mechanisms in each country.

En anglais uniquement
(62 97 01 1) ISBN 92-64-15369-1, 410 p.
FF350 £43 \$EU70 DM100 77 700

(62 97 00 1) ISSN 0256-2332
Abonnement 1997 :
FF1 150 £145 \$EU230 DM330
Également disponible sur disquette et sur bande magnétique.

IEA Energy Technology R&D Statistics 1974-95

mars 1997

En anglais uniquement
(61 97 05 1) ISBN 92-64-15463-9, 214 p.
FF300 £39 \$EU59 DM88 76 300

Enhancing the Market Deployment of Energy Technology

A Survey of Eight Technologies
février 1997

The deployment of new and improved energy technologies plays a key role in reducing the cost of using energy, responding to local, regional and global environmental problems, and making our energy system more secure by increasing energy efficiency and the diversity of supply. But the processes that bring about deployment are long and complex, interwoven between the R&D processes that create new technologies and the markets that implement them. This set of case studies is a contribution to a better understanding of deployment processes and the policies and programmes intended to influence them. It provides an overview within which

the commercialisation and diffusion of any energy technology can be better understood, plus timely detailed reports on eight important areas of energy technology: clean-coal technologies, wind power, photovoltaics, active and passive solar design, refrigeration, lighting, biomass, and small-scale hydro.
En anglais uniquement
(61 97 01 1) ISBN 92-64-15425-6, 240 p.
FF330 £43 \$EU65 DM97 76 950

Energy Policies of IEA Countries

Australia 1997 Review

février 1997

This IEA report provides a comprehensive in-depth assessment of the energy policies of Australia, including recommendations on future policy developments.

Although there is still room for improvement, mainly with regard to energy efficiency and climate change policies, Australia should be commended for its bold steps which have led to significant cost reduction and better energy availability both in the country and in the Asian region.

The report acknowledges the considerable progress made since the last in-depth review towards liberalising and increasing competition in the electricity and gas markets. Reforms will provide major benefits in terms of prices and cost reduction. They will also increase consumer choices and awareness thanks to a fair and competitive pricing and the reduction of cross subsidies.

There is room for improvement with regard to the energy efficiency policy and the policy to mitigate greenhouse gas emissions. As Australia is a federation, the Commonwealth government has relatively limited constitutional powers and subsequently there is a constant necessity to enhance and better co-ordinate Commonwealth and state policies which vary widely between states, especially in those areas where states have a large jurisdiction.

En anglais uniquement
(61 97 03 1) ISBN 92-64-15450-7, 160 p.
FF225 £29 \$EU44 DM66 74 750

Asia Electricity Study

mars 1997

The construction of the power infrastructure necessitated by the growth of demand for electricity in Asia will require large investments – ones that are well beyond what governments or multi-lateral lending institutions can provide. Consequently, mobilising private-sector

participation in the process will be vital. In Asia a common first step has been to allow Independent Power Producers (IPPs) to enter what has, until recently, been a government-dominated field. Legal and regulatory structures in many countries in the region are being, or have been, modified to make it possible for this to occur.

Encouraging the entrance of IPPs can often lead to further reform of the electricity sector. For example, governments may wish to improve the competitiveness of state-owned utilities to ensure that they can compete with the IPPs. They seek to do this through mechanisms such as corporatisation, commercialisation, and/or privatisation. Developing the regulatory environment to match these changes is a key challenge for countries in the region.

The Asia Electricity Study looks in detail at the current situation and the outlook to 2010 for the electricity sector in three countries in Asia (Indonesia, the Philippines and Thailand) and analyses existing and planned electricity policies in finance, regulation, environment and end-use efficiency.

En anglais uniquement
(61 97 02 1) ISBN 92-64-15449-3, 336 p.
FF470 £61 \$EU93 DM138 79 900

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

Work Management in the Nuclear Power Industry

A Manual prepared for the NEA
Committee on Radiation
Protection and Public Health
by the ISOE Expert Group
on the Impact

of Work Management
on Occupational Exposure
février 1997

En anglais uniquement
(66 97 02 1) ISBN 92-64-15459-0, 181 p.
FF150 £19 \$EU30 DM44 73 150

Environnement

Évaluer les instruments économiques des politiques de l'environnement

mars 1997

Voir Jean-Philippe Barde et Stephen Smith, « Environnement : les instruments économiques sont-ils efficaces ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 204, février-mars 1997.

(97 97 01 2) ISBN 92-64-25360-2, 150 p.
FF120 £15 \$EU24 DM35 72 550

Politiques de l'environnement et emploi

février 1997

Voir Jean-Philippe Barde et Michel Potier, « Un effet 'vert' sur l'emploi ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 198, février-mars 1996.

(97 97 02 2) ISBN 92-64-25404-8, 140 p.
FF100 £13 \$EU20 DM29 72 100

Examens des performances environnementales

France

février 1997

Ce rapport s'inscrit dans le programme d'examen par l'OCDE des performances environnementales de chaque pays membre. Les efforts menés pour atteindre les objectifs nationaux et satisfaire aux engagements internationaux y sont évalués en détail. Les progrès accomplis ou à faire dans la réduction de la charge polluante, la gestion des ressources naturelles, l'intégration des politiques économique et environnementale et le renforcement de la coopération internationale sont aussi au centre de ces examens. Les analyses s'appuient sur un large ensemble de données économiques et environnementales.

Les rapports sur les performances environnementales des pays suivants sont déjà publiés : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Canada, Espagne, États-Unis, Islande, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni et Suède.

(97 97 03 2) ISBN 92-64-25443-9, 175 p.
FF180 £23 \$EU35 DM55 74 140

Finances, fiscalité, entreprises, investissements

Comptes financiers des pays de l'OCDE

Canada 1980-95

janvier 1997

(20 96 33 3) ISBN 92-64-05260-7, bilingue, 50 p.

Royaume-Uni 1981-95

février 1997

(20 96 35 3) ISBN 92-64-05262-3, bilingue, 30 p.

Suède 1980-94

février 1997

(20 96 30 3) ISBN 92-64-05264-X, bilingue, 60 p.

Chaque étude :
FF70 £9 SÉU15 DM20

ISSN 0304-3371

Abonnement 1997 aux Statistiques financières de l'OCDE (3 parties) :

Partie 1 : Statistiques financières mensuelles
Partie 2 : Comptes financiers des pays de l'OCDE
Partie 3 : Comptes des entreprises non financières
(20 97 00 3) ISSN 0304-3371
FF2 150 SÉU430 DM620
Également disponible sur disquette.

OECD Proceedings

Taxing International Business Emerging Trends in APEC and OECD Economies

mars 1997

En anglais uniquement

(23 97 02 1 P) ISBN92-64-15455-8, 200 p.
FF140 £18 SÉU28 DM40 ¥2 950

Investment Policies in Latin America and Multilateral Rules on Investment

janvier 1997

What are the real causes of Latin America's comeback in foreign direct investment (FDI)? To what extent do OECD and Latin American countries share the same high standards for FDI rule-making? What are the perspectives for developing multilateral rules on investment? These were the main themes of the Rio Workshop on Investment Rules in Latin America and Multilateral Rules on Investment organised in July 1996 by the OECD, the Inter-American Bank of Development and the Brazilian and Spanish Governments. This publication reproduces the main discussion papers and conclusions of the conference.

En anglais et en espagnol uniquement
(21 97 01 1) ISBN 92-64-15446-9, 192 p.
FF135 £17 SÉU27 DM40 ¥2 850

CCET (Centre pour la coopération
avec les économies en transition)

Systems for Financing Newly Emerging Private Enterprises in Transition Economies

février 1997

Newly emerging enterprises in transition economies, particularly small and

medium-sized enterprises, face difficulties in obtaining financial resources for their development.

This publication provides information on the current situation of the systems of financing small and medium-sized enterprises in transition economies. In particular, it focuses on three aspects:

- What is the role of the banking sector in SME financing?
- What is the role that the government can play to support the development of SMEs?
- To what extent can the capital market play an effective role in SME financing?

En anglais uniquement

(14 97 01 1) ISBN 92-64-15405-1, 197 p.
FF140 £18 SÉU28 DM40 ¥2 950

Industrie, science et technologie

PME et mondialisation Vol. 1. Rapport de synthèse Vol. 2. Études par pays

février 1997

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent sur la scène internationale un rôle dont l'importance grandit à mesure que se produisent des évolutions stratégiques majeures à l'échelle de la planète. La mondialisation de l'activité économique affecte le développement des PME de plusieurs façons. Elle ouvre à certaines de nouvelles perspectives d'expansion et de croissance, source essentielle de création d'emplois, mais pose au plus grand nombre de nouveaux défis de compétitivité et de nouvelles menaces en provenance de l'étranger.

Quels facteurs entravent la compétitivité internationale des PME ? Quelles stratégies d'internationalisation sont mises en œuvre et lesquelles ont le plus de chances de réussir ? Quelles sont les conséquences de ces stratégies pour l'action des pouvoirs publics, tant au plan national qu'international ? Cette étude en deux volumes propose un examen complet des modes d'internationalisation des PME dans 18 pays de l'OCDE. Elle s'adresse particulièrement à ceux qui s'intéressent aux PME et à l'impact qu'aura la mondialisation sur leur compétitivité dans les années à venir.

(92 96 05 2) ISBN 92-64-25399-8, 481 p.
(2 volumes)
FF575 £74 SÉU112 DM168 ¥12 100

Principaux indicateurs de la science et de la technologie

1996/2

janvier 1997

Cette publication semestrielle présente des données sur les résultats obtenus par les pays de l'OCDE dans les domaines de la science et de la technologie. Elle résume et met à jour les *Statistiques de base de la science et de la technologie*, publication plus détaillée paraissant tous les deux ans (annuellement sur disquette).

Ces informations sont des résultats définitifs ou provisoires ainsi que des prévisions établies par les gouvernements qui portent notamment sur les ressources consacrées à la recherche-développement, les brevets, la balance des paiements technologiques et le commerce international des produits de haute technologie. Diverses statistiques économiques de base sont aussi présentées à titre de référence.

(94 96 02 3) ISBN 92-64-04753-0, bilingue, 78 p.
FF160 £20 SÉU32 DM49

(94 97 00 3) ISSN 1011-792X

Abonnement 1997 :
FF280 £35 SÉU55 DM85
Également disponible sur disquette.

Technologie et performance industrielle

- Diffusion de la technologie
- Productivité
- Emplois et qualifications
- Compétitivité internationale

janvier 1997

Voir George Papaconstantinou, «Technologie et résultats industriels», *l'Observateur de l'OCDE*, n° 204, février-mars 1997.

(92 96 10 2) ISBN 92-64-25355-6, 200 p.
FF260 £34 SÉU50 DM76 ¥5 500

Industrie sidérurgique en 1995

janvier 1977

Quelles sont les tendances de l'industrie sidérurgique en 1995 pour les pays de l'OCDE, pour la Corée, pour certains pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux États indépendants ? Cette publication annuelle présente sous forme de tableaux statistiques des données sur la production, la consommation et les échanges d'acier, ainsi que d'autres indicateurs d'activité comme les effectifs employés, les dépenses annuelles d'investissements par secteur et par pays, les prix à l'exportation, les

Offres d'emploi

Secrétariat de l'OCDE, Paris

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

administration publique
balance des paiements
comptes nationaux
économie agricole
économie du développement
économie de l'énergie
économie de l'industrie
économie du travail
économie monétaire
économétrie
environnement
études urbaines
fiscalité
ingénierie nucléaire
macro-économie
physique nucléaire
sciences de l'éducation
affaires sociales
statistiques
informatiques et communication

Qualifications :

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue.

Engagement initial :

deux ou trois ans.

Traitement annuel de base :

de FF 377 000 (administrateur) et de FF 438 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats ressortissants des pays membres de l'OCDE. Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, l'OCDE encourage les femmes à faire acte de candidature. Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitae*) avec la mention «OBS» à :

Service du personnel
OCDE
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
France

prix de base intérieurs et les indices de prix de certains produits sidérurgiques. (58 96 03 3) ISBN 92-64-04863-4, bilingue, 50 p. FF130 £17 \$EU26 DM38 Y2 750

Creativity, Innovation and Job Creation

février 1997

This publication brings together articles by international experts and policy makers. Their analyses and conclusions cover the range of forces and policies which shape innovation and its impact on society and employment.

En anglais et en allemand uniquement.

(92 97 02 1) ISBN 92-64-15424-8, 260 p. FF110 £13 \$EU20 DM32 Y2 400

Statistiques économiques

Indicateurs économiques à court terme Économies en transition 1/1997

février 1997

Cette publication trimestrielle est un complément aux *Principaux indicateurs économiques* de l'OCDE. Elle présente un large éventail de données mensuelles, trimestrielles et annuelles, qui couvrent en particulier la production industrielle, les enquêtes de conjoncture, la construction, l'emploi, les salaires, les prix, les finances intérieures et extérieures, les taux d'intérêt, le commerce intérieur et les échanges pour les 20 pays en transition suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Hongrie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Ouzbékistan, Pologne, République kirghize, République de Moldova, République slovaque, Roumanie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

(07 97 01 3) ISBN 92-64-05245-3, bilingue, 180 p. FF100 £13 \$EU20 DM28 Y2 200

(07 97 00 3) ISSN 1019-9829

Abonnement 1997 :

FF350 £45 \$EU45 DM99

Également disponible sur disquette.

Flux et stocks de capital fixe 1970-95

janvier 1997

Cette publication présente des données de stock brut, stock net, formation de

capital fixe et consommation de capital fixe à prix courants et prix constants pour tous les pays membres de l'OCDE pour lesquels ces données sont disponibles. Elle est, de ce fait, une source d'information essentielle pour entreprendre des analyses de productivité. Des données plus détaillées par industrie sont disponibles sur bande magnétique ou sur les disquettes de la Base de données sectorielles internationales (ISDB).

(30 96 17 3) ISBN 92-64-05255-0, bilingue, 55 p. FF140 £18 \$EU28 DM40 Y2 950

Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Principaux indicateurs économiques Sources et méthodes

Mexique décembre 1996

janvier 1997

(31 97 13 2) ISBN 92-64-25453-6, 80 p. FF95 £12 \$EU19 DM28 Y2 000

Comptes nationaux Principaux agrégats Volume I 1960-95

janvier 1997

Deux publications fournissent des statistiques de comptes nationaux annuels établies à partir du Système de comptabilité nationale commun aux Nations unies et à l'OCDE :

Volume I : Principaux agrégats

Volume II : Tableaux détaillés.

Les statistiques de comptes nationaux trimestriels, fondées sur les systèmes nationaux de comptabilité nationale, sont disponibles dans le bulletin trimestriel de l'OCDE : *Comptes nationaux trimestriels*

(30 97 02 3) ISBN 92-64-05258-5, bilingue, 162 p. FF220 £28 \$EU43 DM64 Y4 650

Également disponible sur disquette et bande magnétique.

Transports

Les transports maritimes 1995

mars 1997

L'inobservation des règles et des normes internationales relatives à la sécurité maritime et à la protection du milieu

marin est source de profit et fausse la concurrence entre les compagnies de transport maritime. Les pays membres de l'OCDE en ont apporté la preuve dans un rapport qui évalue les avantages financiers liés à l'inobservation des règles et des normes internationales en vigueur.

Confrontés à des problèmes de concurrence particulièrement graves dans le secteur des transports maritimes internationaux de lignes régulières, les pays membres ont cherché à accroître la convergence de leurs politiques. Ils ont également entrepris de libéraliser davantage les services maritimes et les services connexes en approfondissant l'examen des mesures ou des systèmes d'aide accordés à ces activités. Afin de parvenir à une large identité de vues sur ce que devraient être en pratique les modalités d'un libre fonctionnement des marchés du transport maritime, le dialogue avec les intervenants maritimes non membres de l'OCDE a été élargi aux pays d'Amérique latine.

Le trafic maritime international a atteint des volumes sans précédent en 1995, les faits les plus marquants étant la croissance de 11 % du trafic conteneurisé et les chiffres records enregistrés pour les échanges maritimes des cinq principales marchandises de vrac sec (6,1 %). Cependant, les taux de fret n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions.

(76 97 01 2) ISBN 92-64-25411-0, 139 p.

FF180 £23 \$EU35 DM53 Y3 400

L'avenir du transport aérien international

Quelle politique face aux mutations mondiales ?

janvier 1997

Le transport aérien international est en soi une industrie majeure, qui joue aussi un rôle crucial dans le fonctionnement de l'ensemble de l'économie. Confrontée à un environnement économique mondial qui risque d'être de plus en plus volatil et incertain dans les décennies à venir, l'aviation internationale doit s'affirmer comme un secteur efficient, dynamique et attentif aux changements, qui puisse contribuer pleinement au développement économique global. Ce rapport, supervisé par des représentants des gouvernements et des entreprises, aborde les questions politiques clés auxquelles doit faire face le transport international aérien – globalisation, entrée et sortie du marché,

concurrence sur le marché, subventions, privatisations, propriété étrangère, etc. Il s'attaque à la question extrêmement controversée de la libéralisation et propose un large ensemble de recommandations pour aider les décideurs politiques à façonner le cadre réglementaire du futur.

(03 97 01 2) ISBN 92-64-25403-X, 150 p.

FF230 £30 \$EU45 DM67 Y4 850

Annales statistiques de transport 1965-92

janvier 1997

Cette publication annuelle présente les principales données statistiques du secteur des transports dans les pays membres de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT). Pour la première fois, le lecteur trouvera des données sur les pays qui sont devenus membres de la CEMT en 1992 : la Bulgarie, la Croatie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie et la Slovaquie.

Les tableaux présentés portent sur les investissements du secteur, l'infrastructure, le matériel, le personnel employé, les trafics et la consommation énergétique des différents modes de transport.

(75 96 08 3) ISBN 92-821-0219-X, bilingue, 234 p.

FF230 £30 \$EU45 DM67 Y4 850

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE
OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris cedex 16
Tél. 33 (0)1 45 24 81 67
Téléfax : 33 (0)1 49 10 42 76
Messagerie : sales@oecd.org
Internet : <http://www.oecd.org>

Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris
Tél. 33 (0)1 45 24 81 81
33 (0)1 45 24 19 50

ALLEMAGNE
Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

ÉTATS-UNIS
Centre de l'OCDE Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
Washington, D.C. 20036-4922
Tél. (202) 785.6323
Téléfax : (202) 785.0350
Messagerie : usascon@oecd.org
Internet : <http://www.oecdusab.org>

JAPON
Centre de l'OCDE Tokyo
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107
Tél. (81.3) 3586.2016
Téléfax : (81.3) 3584.7929
Internet : <http://www.oecdtoyo.org>

MEXIQUE
Centre de l'OCDE Mexico
Edificio INFOTEC
Av. San Fernando n° 37
Col. Torreloma Guerra
Tlalpan C.P. 14050
Mexico D.F.
Tél. (525) 528.10.38
Téléfax : (525) 606.13.07
Messagerie : ocd@mex.net.mx
Internet : <http://rin.net.mx/ocde/>

AUSTRALIE
D.A. Information Services
648 Whitehorse Road
Mitcham, Victoria 3132
Tél. (03) 9210.7777
Téléfax : (03) 9210.7788
Internet : <http://www.dadirect.com.au>

AUTRICHE
Gerold & Company
Graben 31
Wien 1
Tél. (0222) 533.50.14
Téléfax : (0222) 512.47.31.29

BELGIQUE
Jean De Lanoy
Avenue du Roi/Koningslaan, 202
1190 Bruxelles
Tél. (02) 538.51.69
Téléfax : (02) 538.08.41
Messagerie : jean.de.lanoy@infoboard
Internet : <http://www.jean-de-lanoy.be>

Jean De Lanoy
Rue des Chevaliers/Riddersstraat, 4
1050 Bruxelles

CANADA
Renouf Publishing Company Ltd
5369 Camotek Road
Ottawa, ONT K1J 9J3
Tél. (613) 745.2655
Téléfax : (613) 745.7660
Internet : <http://fox.nstn.ca/~renouf/>

Magasins :
71½ Spars Street
Ottawa, ONT K1P 5R1
12 Adelaide Street West
Toronto, ONT M5H 1L6
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6
Tél. (613) 238.8985
Téléfax : (613) 238.6041
Tél. (416) 363.3171
Téléfax : (416) 363.5963
Tél./Téléfax : (418) 658.3763
Messagerie : liberte@medsom.qc.ca

Federal Publications Inc.
165 University Avenue, Suite 701
Toronto, ONT M5H 3B8
Internet : <http://www.fedpubs.com/fedpubs>

Les Publications Fédérales
1185 Université
Montréal, QC H3B 3A7
Tél. (514) 954.1633
Téléfax : (514) 954.1635

CHINE
China National Publications
Import and Export Corporation
Serials Department
16 Gongti E. Road, Chaoyang District
Beijing 100020
Tél. (10) 6506.6688 poste 8402
(10) 6506.3101

Swindon Book Co. Ltd
Astoria Bldg. 3F
34 Ashley Road, Tsimsatsui
Kowloon, Hong-Kong
Tél. 2376.2062
Téléfax : 2376.0685

CORÉE
Kyobo Book Centre Co. Ltd
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul
Tél. 82-2-397-3479
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK
Munksgaard Book and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
1016 København K
Tél. (33) 12.85.70
Téléfax : (33) 12.93.87
Messagerie : subscription.service@mail.munksgaard.dk
Internet : <http://www.munksgaard.dk>

J.H. Schultz Information A/S
Herstedvang 12,
2620 Albertslund
Tél. 43.63.23.00
Téléfax : 43.63.19.69
Messagerie : s-info@inet.uni-c.dk

ÉGYPTÉ
The Middle East Observer
41 Sherif Street
Le Caire
Tél./Téléfax : (2) 393.9732
Messagerie : fouda@saficom.com.eg

ESPAGNE
Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001
Tél. (91) 431.33.99
Téléfax : (91) 575.39.98
Messagerie : libreria@mundiprensa.es
Internet : <http://www.mundiprensa.es>

Mundi-Prensa Barcelona
Consell de Cent No. 391
08009 Barcelona
Tél. (93) 488.34.92
Téléfax : (93) 487.76.59
Messagerie : barcelona@mundiprensa.es

Libreria de la Generalitat
Rambla dels Estudis, 118
08002 Barcelona
Tél. (93) 318.80.12
(Publications) (93) 302.67.23

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00101 Helsinki
Tél. (358) 9.121.4418
Téléfax : (358) 9.121.4435
Messagerie : akatilaus@stockmann.fi
Internet : <http://akateeminen.com>

FRANCE
Voir encadré
Dauson
B.P. 40
91121 Palaiseau cedex
Documentation française
29, quai Voltaire
75007 Paris
Tél. 01.69.10.47.00
Téléfax : 01.64.54.83.26

Gibert Jeune (droit-économie)
6, place Saint-Michel
75006 Paris
Tél. 01.40.15.70.00
Tél. 01.43.25.91.19

Librairie du commerce international
10, avenue d'Iéna
75016 Paris
Tél. 01.40.73.34.60

Librairie Dunod
Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
75016 Paris
Tél. 01.44.05.40.13

Librairie Lavoisier
11, rue Lavoisier
75008 Paris
Tél. 01.42.65.39.95

Librairie des sciences politiques
30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris
Tél. 01.45.48.36.02
PUF

49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris
Librairie de l'Université
12, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence
Documentation française
165, rue Garibaldi
69003 Lyon
Tél. 01.44.41.81.20
Tél. 04.42.26.18.08

Librairie Decitre
29, place Bellecour
69002 Lyon
Tél. 04.72.40.54.54

Librairie Sauramps
Le Triangle
34967 Montpellier cedex 2
A la Sorbonne Actual
23, rue de l'Hotel des Postes
06050 Nice
Tél. 04.67.06.78.78
Téléfax : 04.67.58.27.36
Tél. 04.93.13.77.77
Téléfax : 04.93.80.75.69

GRÈCE
Librairie Kaufmann
Stadiou 28
105 64 Athènes
Tél./Téléfax (01) 32.30.320

HONGRIE
Euro Info Service
Margitsziget, Európa Ház
1138 Budapest
Tél. (1) 111.60.61
Téléfax : (1) 302.50.35
Messagerie : euroinfo@mail.mataw.hu
Internet : <http://www.euroinfo.hu/index.html>

INDE
Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001
Tél. (11) 331.5896/5308
Téléfax : (11) 332.26.39
Messagerie : oxford.editor@access.net.in

17 Park Street
Calcutta 700016
Tél. (33) 240832

INDONÉSIE
Pdti-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042
Tél./Téléfax : (21) 573.34.67

IRLANDE
Government Supplies Agency Publications
4/5 Harcourt Road
Dublin 2
Tél. 661.31.11
Téléfax : 475.27.60

ISLANDE
Mál og Merning
Laugavegi 18, Pósthöf 392
121 Reykjavík
Tél. (1) 552.42.40
Téléfax : (1) 562.35.23
Messagerie : mm@centrum.is

ISRAËL
Prædicta
5 Shatner Street
P.O. Box 34030
Jérusalem 91430
R.O.Y. International
P.O. Box 13056
Tel Aviv 61130
Palestinian Authority
P.O. B. 19502
Jérusalem
Tél. (2) 652.84.90/1/2
Téléfax : (2) 652.84.93
Tél. (3) 546.1423
Téléfax (3) 546.1442
Messagerie : royil@netvision.net.il

Tél. (2) 627.16.34
Téléfax : (2) 627.12.19

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze
Via Bartolini 29
20155 Milano
Éditrice e Libreria Herder
Piazza Montecitorio 120
00186 Roma
Libreria Hoegli
Via Hoegli 5
20121 Milano
Libreria Scientifica
Dott. Lucio de Biasio «veton»
Via Coronelli, 6
20146 Milano
Tél. (055) 64.54.15
Téléfax : (055) 64.12.57
Messagerie : licosa@fbcc.it

Tél. (02) 36.50.83

Tél. (06) 79.46.28
Téléfax : (06) 78.47.51

Tél. (02) 86.54.46
Téléfax : (06) 805.28.86

Tél. (02) 48.95.45.52
Téléfax : (02) 48.95.45.48

MALAISIE
University of Malaya Bookshop
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Tél. 756.5000/5425
Téléfax : 756.3246

NORVÈGE
NIC INFO A/S
Østensveien 18
P.O. Box 6512 Etterstad
0606 Oslo
Tél. (22) 97.45.00
Téléfax : (22) 97.45.45
Messagerie : nicagen@suets.nl

NOUVELLE-ZÉLANDE
GP Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington
Integrated Economic Services Ltd
P.O. Box 3627
Wellington
Tél. (04) 496.5655
Téléfax : (04) 496.5098

Tél. (04) 499.1148
Téléfax : (04) 499.1972
Messagerie : oasis@actrix.gen.nz

PAKISTAN
Mirza Book Agency
65 Shabrah Quaid-E-Azam
Labore 54000
Tél. (42) 723.17.30
Téléfax : (42) 576.37.14

PAYS-BAS
SDU Uitgeverij/Service Fondsen
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
(Commandes/abonnements)
Tél. (070) 37.89.880
Téléfax : (070) 37.89.773
Internet : <http://www.sdu.nl>

De Lindeboom Internationale Publikaties
P.O. Box 202
7480 AE Haaksbergen
Tél. (31) 053-5740004
Téléfax : (31) 053-5729296
Internet : <http://www.worldline.nl>

Suets & Zeitlinger BV
Heerenweg 347B P.O. Box 830
2160 SZ Lisse
Tél. 252.435.111
Téléfax : 252.415.888

PHILIPPINES
National Book Store Inc.
3F, Ruzden II Building
No. 17, Shaw Blvd., Pasig City
Metro Manila
Tél. (63 2) 633-6136
Téléfax : (63 2) 631-3766

POLOGNE
ARS Polona
Krakowskie Przedmiescie 7
00-950 Warszawa
Tél. (22) 26.12.01
Téléfax : (22) 26.53.34
Messagerie : ars_pol@bey.bsn.com.pl

PORTUGAL
Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1200 Lisboa
Tél. (01) 347.49.82/5
Téléfax : (01) 347.02.64

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
National Information Centre
Kontárska 5
Praha 1 - 113 57
Tél. (02) 24.23.09.07
Tél./Téléfax : (02) 24.22.94.33
Messagerie : nkp@pdcc.nic.cz
Internet : <http://www.nic.cz/>

ROYAUME-UNI
The Stationery Office Ltd
Commandes par courrier uniquement :
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Renseignements
Tél. (171) 873.00.11
Téléfax : (171) 873.84.63
Internet : <http://www.tbo.co.uk>

The Stationery Office Ltd Bookshop
49 High Holborn, London WC1V 6HB
Magasins à Belfast, Birmingham, Bristol, Edinburgh,
Manchester

SINGAPOUR
Asgate Publishing
Asia Pacific Pte. Ltd
Golden Wheel Building, 04-03
41, Kallang Pudding Road
Singapore 349316
Tél. 741.5166
Téléfax : 742.9356

SLOVÉNIE
Gospodarski Vestnik Publishing Group
Dunajska 5
1000 Ljubljana
Tél. (61) 133.03.54
Téléfax : (61) 133.91.28
Messagerie : repansky@vestnik.si
Internet : <http://www.gvestnik.si>

SUÈDE
Akademibokhandeln
P.O. Box 201 61
104 25 Stockholm
Tél. (08) 728.25.00
Téléfax : (08) 31.30.44
Messagerie : info@longus.akademibokhandeln.se
Internet : <http://www.akademibokhandeln.se>

Agence d'abonnements :
Wennerberg-Williams Info AB
P.O. Box 1305
171 25 Solna
Publications électroniques seulement :
Statistics Sweden
Informationservice
115 81 Stockholm
Tél. (08) 705.97.50
Téléfax : (08) 27.00.71
Tél. (08) 783.50.66
Téléfax : (08) 783.40.45
Internet : <http://www.scb.se/indexeng.htm>

SUISSE
Madtec S.A. (livres et périodiques)
Chemin des Palattes 4
Case postale 266
1020 Renens VD 1
Tél. (021) 635.08.65
Téléfax : (021) 635.07.80
Messagerie : madtec@bluewin.ch

Librairie Payot S.A.
4, place Pépinet
CP 3212
1002 Lausanne
Librairie Unilitres
6, rue de Candolle
1205 Genève
Tél. (021) 320.32.29
Téléfax : (021) 320.32.35
Tél. (022) 320.26.23
Téléfax : (022) 329.73.18

Agence d'abonnements :
Dynamapresse Marketing S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge
Centre de l'OCDE Bonn
August-Bebel-Allee 6
57135 Bonn (Allemagne)
Tél. (0228) 959.12.15
Téléfax : (0228) 959.12.18
Internet : <http://www.oecd.org/bonn>

TAIPEI CHINOIS
Good Faith Worldwide Int'l. Co. Ltd
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei
Tél. (02) 391.7396/7397
Téléfax : (02) 394.9176

THAÏLANDE
Suekt Siam Co. Ltd
113, 115 Puang Nabbon Rd.
Opp. Wat Rajbhokh
Bangkok 10200
Tél. (662) 225.951/2
Téléfax : (662) 222.5188

TRINITÉ-ET-TOBAGO, CARAÏBES
Systematics Studies Limited
St. Augustine Shopping Centre
Eastern Main Road
St. Augustine
Tél. (868) 645.84.66
Téléfax : (868) 645.84.67
Messagerie : tobe@trinidad.net

TUNISIE
Grande Librairie spécialisée
Fendri Ali
Avenue Haffouz Inm El-Intilaka
Bloc B 1 Sfax 3000
Tél. (216-4) 296.855
Téléfax : (216-4) 298.270

TURQUIE
Kültür Yayinlari Is-Türk Ltd
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat 13
06584 Kavaklıdere/Ankara
Tél. (312) 413.95.62/57
Téléfax : (312) 413.90.80

Dolmabahce Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul
Tél. (212) 260.71.88

Dinya Infotel
Glohas Dinyaya Basimevi
100 Yil Mahallesi 34440
Bagcilar Istanbul
Tél. (90-212) 629.08.08
Téléfax : (90-212) 629.46.89

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement. Les commandes peuvent être envoyées à notre distributeur dans votre pays ou à un de nos cinq centres : Bonn, Mexico, Paris, Tokyo, Washington. Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur peuvent être adressées aux éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris cedex 16, France.

OFFRE SPÉCIALE

Regards sur l'éducation Les indicateurs de l'OCDE et Analyse

FF280 £35 \$ÉU82 DM82 ¥5 950

Fidèle à sa tradition d'innovation, la quatrième édition de **Regards sur l'éducation** apporte un changement essentiel dans la contribution de l'OCDE aux indicateurs de l'enseignement.

Ces deux ouvrages sont également disponibles en anglais, en allemand et en italien.



Regards sur l'éducation. Analyse est aussi disponible en espagnol. La version italienne est une coédition OCDE/Armando Editore, Rome
fax : 39 6 581 85 64
tél. : 39 6 581 72 45

Ces deux volumes sont complémentaires. **Les indicateurs de l'OCDE** offrent un cadre statistique de référence destiné à comparer les systèmes d'enseignement des pays de l'OCDE et **l'Analyse** pousse plus avant la discussion sur un certain nombre de questions cruciales pour l'avenir de ces systèmes.

Regards sur l'éducation Les indicateurs de l'OCDE

Les 43 indicateurs de cet ouvrage permettent une étude comparative des systèmes d'enseignement des pays de l'OCDE : financement de l'éducation, taux de participation et d'obtention des diplômes, direction pédagogique des écoles, niveau d'instruction et de compétence des adultes, débouchés sur le marché du travail. **Les indicateurs de l'OCDE** sont des tableaux et des graphiques accompagnés d'un court commentaire sur les résultats clés et les différences entre pays. Cette publication comporte également une description détaillée des systèmes d'enseignement et des diagrammes schématisés, de la maternelle à l'université.

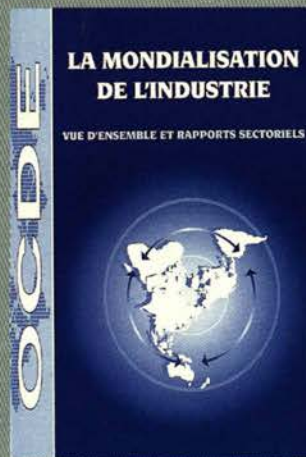
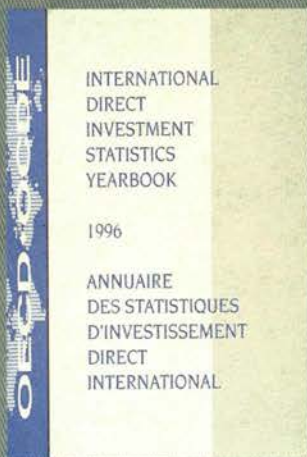
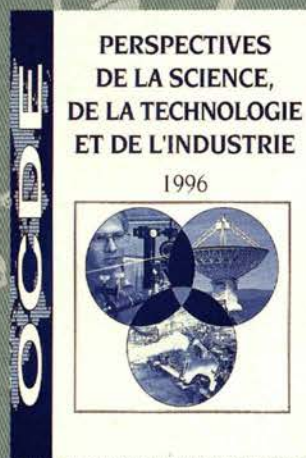
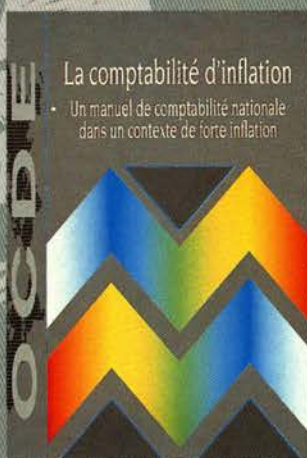
(96 96 11 2) ISBN 92-64-25356-4, novembre 1996, 395 p.
FF260 £34 \$ÉU50 DM76 ¥5 500

Regards sur l'éducation Analyse

L'Analyse, la nouveauté majeure de cette édition, offre des informations concises dans un langage clair et s'adresse aussi bien au néophyte qu'au spécialiste. A l'aide de certains indicateurs clés, cet ouvrage analyse les similitudes et les différences de l'évolution des systèmes d'enseignement des différents pays : évolution des effectifs et des dépenses, résultats scolaires et compétences de base des adultes. Il passe en revue les dispositifs qui favorisent le mieux la transition de l'école vers la vie active et qui réduisent les risques de chômage des jeunes. Les salaires et les conditions de travail des enseignants sont également traités.

(96 96 10 2) ISBN 92-64-25357-2, novembre 1996, 65 p.
FF50 £6 \$ÉU10 DM15 ¥1 050

**les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois**



Les éditions de l'OCDE

bon de commande à l'intérieur

